

Bulletin du Conseil communal

N°5



Lausanne

Séance du 19 novembre 2013 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 19 novembre 2013

5^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 19 novembre 2013, à 18 h et à 20 h 30Sous la présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente**Sommaire**

Ordre du jour	513
Première partie	521
Communications	
Démission de M. Fabrice Ghelfi du Conseil communal	521
Lettre du Bureau du Conseil communal concernant le traitement des initiatives par le Conseil communal – procédure transitoire	524
Retrait de la motion de M. Gilles Meystre	527
Demandes d'urgence de la Municipalité pour le Préavis N° 2013/25, le Préavis N° 2013/26 et le Préavis N° 2013/28.....	527
Réponse de la Municipalité à la question N° 16 de M. Bertrand Picard déposée le 10 septembre 2013	528
Lettre de la Municipalité concernant l'ouverture d'un compte d'attente en vue de la construction de nouveaux logements sur les parcelles communales n° 15050, 15612 et 15045, sises route du Jorat	530
Réponse de la Municipalité à la question N° 18 de M. André Gebhardt, déposée le 24 septembre 2013	531
Communications – Dépôts	
Postulat de M. Jean-Daniel Henchoz : « Métamorphose sur les quais d'Ouchy »	533
Postulat de M ^{me} Mirelle Knecht : « Pour que la Ville de Lausanne adopte une stratégie globale d'élimination des inégalités et d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap en tenant compte de la diversité des problématiques et l'intègre à sa politique du personnel ».....	533
Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Pression fiscale à Lausanne : reste-t-il encore un peu d'air aux contribuables lausannois ? »	533
Postulat de M. David Payot : « Adaptation des loyers au taux hypothécaires : et si Lausanne montrait l'exemple ? »	534
Interpellation de M. Johan Pain : « La discrimination raciale, ethnique ou religieuse à l'entrée des établissements de nuit à Lausanne est-elle suffisamment combattue par la Ville de Lausanne ? »	534
Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « La Municipalité favorise-t-elle la discrimination ? »	534
Question orales	534
Réfection, agrandissement et transformations du collège de Villamont. Demande de crédit complémentaire	
Préavis N° 2013/25 du 13 juin 2013.....	540
Rapport.....	546
Discussion	548

Bilan du contrat de quartier de Montelly

Préavis N° 2012/35 du 12 juillet 2012	552
Rapport.....	572
Discussion	578

Postulat de M. Valéry Beaud : « pour une desserte en métro m3 adaptée au futur écoquartier des Plaines-du-Loup »

Rapport.....	581
Discussion	587

Ordre du jour

A. OPERATIONS PRELIMINAIRES

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R64. Préavis N° 2012/35 : Bilan du contrat de quartier de Montelly. (SIPP, TRX). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R67. Postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une desserte en métro m3 adaptée au futur écoquartier des Plaines-du-Loup ? » (TRX). ROLAND PHILIPPOZ.
- R68. Rapport-préavis N° 2012/55 : Réponse au postulat de Charles-Denis Perrin et consorts : diminuer les exigences réglementaires pour augmenter l'isolation des bâtiments. (TRX). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- R72. Rapport-préavis N° 2012/43 : Bellerive-Plage. Réponses aux postulats de M. Guy Gaudard et de M. François Huguenet, ainsi qu'aux deux nouvelles conclusions apportées par le Conseil communal au rapport-préavis N° 2009/67. Demande de crédit complémentaire. (SIPP, TRX). EVELYNE KNECHT.
- R73. Pétition du collectif « NON au projet de la Bâloise – NON au bétonnage des Cottages » et consorts (718 sign.) : « Opposition aux demandes de permis de construire (P) au ch. des Cottages 1, 3 et 5 ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (HENRI KLUNGE).
- R74. Motion de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé ». (AGC). MARIA VELASCO.
- R75. Rapport-préavis N° 2012/57 : Réponse à la motion Pierre-Yves Oppikofer « Soutien de la Ville de Lausanne au projet pilote „Mentorat Emploi Migrants“ de l'EPER (Entraide Protestante Suisse) pour l'insertion professionnelle des migrantes et migrants ». (EJCS, AGC). MARIA VELASCO.
- R79a. Motion de M. Nkiko Nsengimana et consorts : « Lausanne consommerait-elle autant de coke qu'Amsterdam ? Pour un état des lieux et le développement de stratégies de lutte répressives contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent issu de la drogue ». (LSP) ;
- R79b. Postulat de M. Nkiko Nsengimana et consorts : « Nous avons la loi, ils ont le temps ! La lutte contre le trafic de drogue de rue passe aussi par la réappropriation de l'espace public et par la mobilisation citoyenne ». (SIPP, LSP). MAGALI ZUERCHER.
- R80. Postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une différenciation de l'offre en stationnement selon le type de localisation, aussi pour les affectations au logement ». (TRX). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.
- R81. Motion de M. Gilles Meystre demandant de transformer l'impôt sur les divertissements en une taxe affectée à la sécurité lausannoise. (SIPP). PHILIPPE CLIVAZ.
- R85. Pétition de Jean-Jacques Bort et consorts (14 sign.) demandant une limitation de la vitesse à 30 km/h au chemin du Levant. (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS).
- R86. Motion de M. Julien Sansonnens : « Antennes de téléphonie mobile : le principe de précaution doit s'appliquer ». (TRX). CHRISTELLE ALLAZ.

- R88. Rapport-préavis N° 2013/5 : Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti « Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville ». (EJCS, TRX). ANDRE MACH.
- R89. Motion de M. Jean-Daniel Henchoz : « A qui le „trop-plein“ d’impôt résultant de l’introduction des taxes liées à l’élimination des déchets ? » (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (PIERRE-ANTOINE HILDBRAND).
- R90. Pétition des Jeunes libéraux-radicaux Vaud et consorts (2423 sign.) : « Extension des heures d’ouverture, dissipation des nuisances ! ». (LSP). COMMISSION DES PETITIONS (MARIA VELASCO).
- R91. Postulat de M. Denis Corboz : « De la boîte au lit, en pyjama ! » (AGC). JEAN-LUC LAURENT.
- R93. Rapport-préavis N° 2012/39 : « Favoriser l’intégration professionnelle des personnes handicapées ». Réponse au postulat de M. Jean Tschopp. (AGC). BERTRAND PICARD.
- R95. Postulat de M. Julien Sansonnens : « Sport pour tous, aussi à la Pontaise ! » (SIPP). DIANE WILD.
- R98. Rapport-préavis N° 2013/6 : Politique sociale de la vieillesse. Réponses aux postulats Picard « Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit des aînés » et « Pour une meilleure information quant à l’hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l’hébergement en EMS, en ville de Lausanne » et au postulat Wermelinger « Espace Riponne : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés ». (EJCS). ELISABETH MÜLLER.
- R99. Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Doter le Nord-Ouest lausannois d’un parcours santé (type piste vita) ». (SIPP, FIPAV). DIANE WILD.
- R1. Motion de M. Hadrien Buclin : « Pour un contrôle plus systématique des loyers par la Ville ». (LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- R2. Pétition des enfants et des habitants du quartier de City-Blécherette (62 sign.) concernant la pose d’un grillage. (LSP, EJCS). COMMISSION DES PETITIONS (SANDRINE SCHLIENGER).
- R3. Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Pour une durabilité des finances lausannoises grâce à une identification et une projection sur le long terme des besoins en investissement et en entretien, des dépenses et des recettes ». (FIPAV). CLAUDE BONNARD.
- R4. Rapport-préavis N° 2013/7 : Ecologie industrielle à Lausanne. Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf. (SiL, TRX, FIPAV). FABRICE MOSCHENI.
- R5. Postulat de M. Jean-Daniel Henchoz : « Revêtements routiers silencieux : l’environnement et la qualité de vie à Lausanne y gagnent ». (TRX). NKIKO NSENGIMANA.
- R6. Postulat de M^{me} Elisabeth Müller : « Un Sud-Ouest trop perméable aux TIM ». (TRX). JEAN-DANIEL HENCHOZ.
- R7. Rapport-préavis N° 2013/17 : Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Faites passer la consigne : plus de civilité, moins de déchets ! » (TRX). YVES FERRARI.
- R8. Rapport-préavis N° 2013/18 : Bénévolat des jeunes pour les jeunes : pour un réel encouragement ! Réponse au postulat de M^{me} Isabelle Mayor. (EJCS, AGC). GAËLLE LAPIQUE.

- R9. Postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Les cadres lausannois à Lausanne ou environs ». (AGC). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.
- R10. Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts : « Métamorphose, vers une nouvelle gouvernance ». (TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (JEAN-LUC CHOLLET).
- R12. Postulat de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Osez postuler ! Un objectif légitime pour toutes et tous ». (AGC). ISABELLE MAYOR.
- R13. Projet de règlement de M^{me} Evelyne Knecht : « Article 89 du RCCL : demande de rétablir la contre-épreuve ». (AGC). SYLVIANNE BERGMANN.
- R14. Rapport-préavis N° 2013/15 : Soutien au monde associatif lausannois et promotion du bénévolat. Réponse à la motion Diane Gilliard et consorts « Pour une étude visant à la création d'une maison des associations », à la motion Gilles Meystre et consorts « Demandant une analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales lausannoises », au postulat Roland Philippoz « Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (article 70 de la Constitution vaudoise) » et à l'interpellation Rebecca Ruiz « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du Centre culturel chilien ». (EJCS). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- R15. Motion de M. Hadrien Buclin : « Halte à l'érosion du pouvoir d'achat du personnel de la Ville ! Pour une indexation fondée sur le renchérissement réel du coût de la vie ». (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- R16. Rapport-préavis N° 2013/9 : Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ? Réponse au postulat de M. Guy Gaudard. (EJCS, AGC). MIRELLE KNECHT.
- R17. Rapport-préavis N° 2013/20 : Réponse au postulat de M. Vincent Rossi : « Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale ». (LSP). BENOIT GAILLARD.
- R18. Projet de règlement de M. Philipp Stauber et consorts : « Lausanne sans mendicité ». (LSP). NICOLAS GILLARD.
- R19. Pétition du comité pour le rétablissement de la ligne 6 jusqu'à Praz-Séchaud et consorts (4343 sign.) : « Rétablissement de la ligne N° 6 jusqu'à Praz-Séchaud ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (ANNA ZÜRCHER).
- R20. Préavis N° 2013/25 : Réfection, agrandissement et transformations du collège de Villamont. Demande de crédit complémentaire. (EJCS, TRX). DENIS CORBOZ.
- R23. Motion de M. Guy Gaudard : « Répartition équitable des parcelles constructibles appartenant à la Ville ». (LSP). FABRICE GHELFI.
- R24. Rapport-préavis N° 2013/19 : Réponse au postulat de MM. Jean-François Cachin et Guy-Pascal Gaudard « Pour plus de sécurité sur le chemin piétonnier reliant l'avenue de la Vallonnette au chemin du Devin ». (LSP). ANNE-LISE ICHTERS.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVE

- INI13. Postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts : « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration ». (4^e/5.11.13). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT17. Interpellation urgente de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Energie éolienne : la situation financière de la Ville ne permet pas de précipitation et de prise de risques inconsidérées ! » (4^e/5.11.13). REPONSE MUNICIPALE.
- INT8. Interpellation de M. Henri Klunge : « Une décoration urbaine dynamique et durable ». (19^e/28.5.13) [FIPAV/25.7.13]. DISCUSSION.
- INT15. Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts : « Grands travaux à Lausanne : chaos et gouffre sans fin ou changements organisés et gérés par la Municipalité ? » (20^e/11.6.13) [TRX/26.9.13]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 3.12 (18 h et 20 h 30) et 4.12 (19 h 30), 10.12 (19 h 30) en réserve, 21.1 (18 h et 20 h 30), 4.2 (18 h et 20 h 30), 18.2 (18 h et 20 h 30), 4.3 (18 h et 20 h 30), 18.3 (18 h et 20 h 30), 1.4 (18 h et 20 h 30), 6.5 (18 h et 20 h 30), 20.5 (18 h et 20 h 30), 3.6 (18 h et 20 h 30), 17.6 (18 h et 20 h 30) et 18.6 (19 h 30), 26.8 (de 18 h à 20 h), 9.9 (18 h et 20 h 30), 23.9 (18 h et 20 h 30), 7.10 (18 h et 20 h 30), 28.10 (18 h et 20 h 30), 11.11 (18 h et 20 h 30), 25.11 (18 h et 20 h 30), 9.12 (18 h et 20 h 30) et 10.12 (19 h 30).

Au nom du Bureau du Conseil :

La présidente : *Natacha Litzistorf Spina*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 11.12.12 Postulat de M. Nicolas Gillard : « Deux hectares pour un stade ». (LSP). ALAIN HUBLER.
- 26.2.13 Projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron : « Projet de révision totale du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ». (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 16.4.13 Motion de M. Pierre Oberson : « Les parkings motos et la mobilité transfrontalière ». (TRX). ALAIN HUBLER.
- 14.5.13 Rapport-préavis N° 2013/11 : De la micro-informatique sans macrocrédit ? Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin. (AGC). ALAIN HUBLER.
- 14.5.13 Rapport-préavis N° 2013/12 : Réponse à la motion de M. Guy Gaudard : « Cautionnons... ce qui doit l'être ». (LSP). SOLANGE PETERS.
- 25.6.13 Rapport-préavis N° 2013/22 : Réponse à trois motions, quatre postulats et trois pétitions concernant la Direction des travaux et relatifs à la mobilité en ville de Lausanne. (TRX). JEAN-MARIE CHAUTEMS.
- 10.9.13 Rapport-préavis N° 2013/24 : Réponse au postulat de M^{me} Marlène Bérard : « Enfin le paiement par SMS des parkings, places de parc, titres de transports et amendes d'ordre ». (TRX). MARLENE VOUTAT.
- 10.9.13 Préavis N° 2013/26 : Plan partiel d'affectation Chalet-de-Praroman concernant la parcelle N° 15754. Radiation partielle du plan d'extension légalisé N° 599 du 28.11.1980 concernant les régions périphériques et foraines de Lausanne. Elargissement du chemin du Chalet-de-Praroman. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à la Fondation internationale pour le développement du tir à l'arc (FIDTA). (TRX, LSP). ROLAND OSTERMANN.

- 10.9.13 Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Petite ceinture, TIM et réhabilitation de la Place du Tunnel ». (TRX). MAURICE CALAME.
- 10.9.13 Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps ». (AGC). NKIKO NSENGIMANA.
- 10.9.13 Motion de M. Claude Bonnard pour l'introduction de dispositions de planification des antennes de téléphonie mobile dans le plan directeur communal. (TRX). ALAIN HUBLER.
- 10.9.13 Motion de M. Claude Bonnard pour l'introduction d'un stationnement payant pour les deux-roues motorisés, au centre de Lausanne et dans les quartiers stratégiques. (TRX). MARIA VELASCO.
- 10.9.13 Motion de M. Guy Gaudard : « Pour un renforcement des critères d'attribution de parcelles publiques ». (LSP). MATHIEU BLANC.
- 24.9.13 Préavis N° 2013/27 : Projet Métamorphose. Rapport au Conseil communal sur l'évolution du projet Métamorphose et sur son évaluation financière. Modification du Plan général d'affectation au lieu-dit La Tuilière–Blécherette. Demande de crédit pour la participation communale au déplacement de la route de Romanel, l'aménagement provisoire du carrefour de la Blécherette et les travaux de construction des nouveaux réseaux souterrains. Demande de crédit d'étude pour le centre de football de la Tuilière. Demande de crédit pour l'organisation d'un concours sur la partie sud du site de la Tuilière. Demande de crédit pour l'étude de sept objets Métamorphose. (AGC, SIPP, LSP, TRX, EJCS, FIPAV, SiL). YVES FERRARI.
- 24.9.13 Préavis N° 2013/28 : Plan partiel d'affectation « Bérée 2 » concernant la parcelle N° 7309, comprise entre l'autoroute A9, la forêt de Valmont, la limite est des parcelles N°s 20'546 et 20'543 et le plan légalisé N° 620. Radiation partielle du plan légalisé N° 620 « Bérée ». (TRX). PIERRE-YVES OPIKOFER.
- 24.9.13 Préavis N° 2013/29 : Remplacement du Système d'aide à l'engagement de la centrale d'alarme et d'engagement du Corps de police. (LSP). FRANÇOISE LONGCHAMP.
- 24.9.13 Préavis N° 2013/31 : Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre. (SIPP). JEAN-LUC CHOLLET.
- 24.9.13 Rapport-préavis N° 2013/32 : Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin et consorts « Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes ». (TRX). ROLAND RAPAZ.
- 24.9.13 Rapport-préavis N° 2013/33 : Réponse aux postulats de MM. Gilles Meystre « Pour une stratégie en matière de locaux dédiés à l'administration... ou comment éviter que l'amélioration du service au public demeure une intention à géométrie variable » et Guy Gaudard « SSL = Un seul toit ». (LSP, EJCS). DAVID PAYOT.
- 24.9.13 Préavis N° 2013/34 : Evolution et extension des infrastructures informatiques et du réseau RÉCOLTE pour la période 2013-2017. (AGC). VALENTIN CHRISTE.
- 24.9.13 Rapport-préavis N° 2013/35 : Centre de tir sportif de Vernand. Centralisation des activités de tir. Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin. (SIPP). ANDRE GEBHARDT.
- 24.9.13 Rapport-préavis N° 2013/36 : Réponse à la motion de M. Alain Hubler et M^{me} Evelynne Knecht « Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne ». (TRX). PHILIPPE MIVELAZ.

- 24.9.13 Préavis N° 2013/37 : Projet de construction de 8 bâtiments « Minergie-P-Eco® », comprenant 131 logements, 2 zones d'activité et un parking souterrain de 93 places, sis chemin de Bérée 22a/b/c/d, 24a/b et 26a/b. Constitution de trois droits distincts de superficie grevant les parcelles N°s 20546 et 7277, en faveur de la Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. – SILL. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la SILL. (LSP). ALAIN HUBLER.
- 24.9.13 Préavis N° 2013/39 : Parcelle 244 – chemin des Sauges 20 à Lausanne – Propriété de la Commune de Lausanne. Radiation de la servitude « Hauteur des constructions » Id 2001/004550 à charge des parcelles 2492, 2493 et 2494 et en faveur des parcelles 2431 et 2449. (LSP). OLIVIER FALLER.
- 8.10.13 Rapport-préavis N° 2013/40 : Réponse à la motion de M. Gilles Meystre et consorts « Pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques », à la motion de M^{me} Solange Peters et consorts « Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère » et au postulat de M. Jean Tschopp « Aux urnes citoyens ! ». (AGC, SIPP, EJCS). HENRI KLUNGE.
- 8.10.13 Préavis N° 2013/41 : Centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse. Remplacement des gradins mobiles. (SIPP). JULIEN EGGENBERGER.
- 8.10.13 Rapport-préavis N° 2013/42 : Réponse à la motion de M. Benoît Gaillard « Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation ». (LSP). SARAH NEUMANN.
- 5.11.13 Rapport N° 2013/43 : Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2013. (AGC, SIPP, LSP, TRX, EJCS, FIPAV, SiL). COMMISSION DE GESTION (ALAIN HUBLER, PRESIDENT).
- 5.11.13 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Occupons l'espace public, faisons des terrasses ». (SIPP) ;
Postulat de M. Benoît Gaillard : « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! » (SIPP, TRX). GIAMPIERO TREZZINI.
- 5.11.13 Motion de M. Guy Gaudard : « Création d'un fonds d'aide aux commerçants lors de travaux publics ». (TRX, FIPAV). PHILIPP STAUBER.
- 5.11.13 Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Bancs publics ! » (TRX, FIPAV). FRANÇOISE LONGCHAMP.
- 5.11.13 Postulat de M. Laurent Guidetti pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! (SIPP, TRX). DIANE WILD.
- 5.11.13 Postulat de M. Laurent Guidetti : « Un soin apporté à l'occupation des rez-de-chaussée : une piste pour une meilleure sécurité dans l'espace public ». (TRX). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- 5.11.13 Postulat de M. Julien Eggenberger : « Pour un parc public dans le quartier Valmont–Praz–Séchaud–Vennes ». (FIPAV). JOHAN PAIN.
- 5.11.13 Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Pour une approbation, par le Conseil communal de Lausanne, des plans de quartiers englobant des terrains appartenant à la Ville, mais situés sur d'autres communes ». (TRX, AGC). CLAUDE BONNARD.
- 5.11.13 Motion de M^{me} Françoise Longchamp : « Pour l'introduction d'un jour par semaine de télétravail dans l'administration communale lausannoise ». (AGC). LAURENT REBEAUD.
- 5.11.13 Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer : « La Ville construit 1000 logements d'utilité publique ». (LSP). MIRELLE KNECHT.

- 5.11.13 Rapport sur la gestion municipale pour 2012 et réponses aux 25 observations de la Commission permanente de gestion ; complément de réponse à une observation pour l'exercice 2011. COMMISSION DE GESTION (ALAIN HUBLER, PRESIDENT).
- 19.11.13 Préavis N° 2013/44 : Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels. Réfection de surfaces privées communales. Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires. Crédits-cadres annuels 2014. (TRX, SiL, LSP, EJCS). COMMISSION DES FINANCES.
- 19.11.13 Préavis N° 2013/45 : Règlement du Conseil communal de Lausanne – adaptation aux nouvelles dispositions de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques. (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 19.11.13 Préavis N° 2013/46 : Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines. Crédit-cadre annuel 2014. (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES.
- 19.11.13 Préavis N° 2013/47 : Autorisations d'achats pour l'exercice 2014. (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES.
- 19.11.13 Préavis N° 2013/48 : Commune de Lausanne – Budget de fonctionnement de l'exercice 2014 – Plan des investissements pour les années 2014 à 2017. (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES.
- 19.11.13 Rapport-préavis N° 2013/49 : Réponse au postulat de M. Jacques Pernet « Demande d'étude et de planification du futur de la volière du parc Mon-Repos ». Réponses aux motions de M^{me} Sylvianne Bergmann « Du miel labellisé „capitale olympique“ » et de M^{me} Graziella Schaller « Des toits publics pour „le miel des toits de Lausanne“ ». (FIPAV). MARLENE VOUTAT.
- 19.11.13 Préavis N° 2013/50 : Crédits supplémentaires pour 2013 (2^e série). (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES.
- 19.11.13 Pétition de M. Alain Bron : « Route de Genève : pour un giratoire sans risque ». COMMISSION DES PETITIONS.
- 19.11.13 Pétition du POP & Gauche en mouvement Vaud et de la Fondation du Vivarium de Lausanne (11'336 sign.) : « Le Vivarium doit vivre ! ». COMMISSION DES PETITIONS.

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)

- 25.6.13 Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Aide au logement des personnes précarisées : pourquoi certaines dispositions réglementaires sont-elles si timidement appliquées par la Ville ? » (21^e/25.6.13) [LSP, EJCS]. DISCUSSION.
- 10.9.13 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Levée de voile sur le tarif municipal relatif aux infrastructures portuaires et aux rives du lac sises sur la commune de Lausanne. » (1^{re}/10.9.13) [SIPP]. DISCUSSION.
- 10.9.13 Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Quel avenir pour le cimetière du Bois-de-Vaux ? » (1^{re}/10.9.13) [SIPP]. DISCUSSION.
- 24.9.13 Interpellation de M. Gilles Meystre et consorts : « Stabilisation et croissance de Beaulieu : Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? » (2^e/24.9.13) [AGC]. DISCUSSION.

- 24.9.13 Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Marchandisation agressive et anti-écologique de l'espace public par la direction des tl, acte II ». (2^e/24.9.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 8.10.13 Interpellation de M. Yves Adam et consorts : « Quelles perspectives pour les écoles de musiques lausannoises suite à l'entrée en vigueur de la LEM ? » (3^e/8.10.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 8.10.13 Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Le deal se déplace : que fait la police ? » (3^e/8.10.13) [LSP]. DISCUSSION.
- 5.11.13 Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Application du règlement de police sur la mendicité : entre arbitraire policier et interdiction pure et simple de la mendicité ? » (4^e/5.11.13). DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Christelle Allaz, Laurianne Bovet, Muriel Chenaux Mesnier, Xavier de Haller, Nicolas Gillard, Claude Nicole Grin, Henri Klunge, Pierre Oberson, Johan Pain, Charles-Denis Perrin.

Membres absents non excusés : M^{mes} et M. Caroline Alvarez Henry, Jean-Pascal Gendre, Christiane Jaquet, Solange Peters.

Membres présents 86

Membres absents excusés 10

Membres absents non excusés 4

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Démission de M. Fabrice Ghelfi du Conseil communal

Lausanne, le 15 novembre 2013

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Je vous informe de ma décision de démissionner du Conseil communal lausannois au 30 novembre 2013. Ceci permettra à la personne qui me succédera d'être assermentée à la première séance de décembre et de pouvoir ainsi éventuellement siéger dans les commissions durant la pause de fin d'année du Conseil.

Après plus de vingt ans de politique active, voire très active, j'aspire à consacrer mon temps extraprofessionnel à d'autres activités que celles en lien avec un mandat électif. Durant ces quatre lustres, j'ai exercé des responsabilités politiques à tous les niveaux : au niveau fédéral, comme membre du comité central du parti socialiste suisse ; au niveau cantonal, comme membre de la direction puis président du parti pendant quatre ans ; au niveau communal, comme élu au Conseil communal, dans trois communes différentes du canton, dont Lausanne depuis 2001, et comme président du groupe socialiste pendant une législature.

J'ai conduit ces activités avec force et enthousiasme tout en menant en parallèle une vie de famille, une carrière professionnelle et un engagement associatif bénévole dans plusieurs organisations.

Je tourne aujourd'hui cette page d'élu local. Elle a été très importante à mes yeux. Je remercie les électrices et les électeurs lausannois de m'avoir par trois fois accordés leurs suffrages, à chaque fois avec un excellent résultat. J'espère avoir été à la hauteur de la fonction de Conseiller communal. J'ai en tout cas le sentiment du devoir accompli, exercé selon mes moyens et mes compétences.

Plusieurs raisons motivent ma décision de quitter maintenant cette assemblée.

En premier lieu, je choisis de partir avant l'essoufflement et le sentiment de bout de course, poussé par celles ou ceux qui n'en pourraient plus de me voir. Douze ans de mardis soirs consacrés à la chose publique c'est suffisant. Quant à moi, je ne ferai pas la législature de trop ; celle de son propre ennui – même inconscient – et de la lassitude des autres.

Ensuite, j'entends consacrer plus de temps à ma famille, tout particulièrement à mes enfants qui atteignent des âges propices au débat, à la discussion et à l'échange et dont le développement se mesure aussi à l'aune de leurs attentes croissantes envers leur père.

Puis, mon activité professionnelle prend toujours plus d'importance et demande un engagement accru. J'ai la chance de travailler dans un domaine passionnant et au service d'un canton qui vit une période de transformation historique. Les défis en matière de politique médico-sociale, d'accompagnement de la personne âgée, de santé ou d'assurances sociales prennent de nouvelles dimensions. Outre les réformes en cours au niveau fédéral en matière d'assurance maladie, d'AVS ou d'AI, le vieillissement de la population, le développement des inégalités et l'émergence de nouveaux besoins en lien avec l'évolution des formes d'organisation familiale représentent autant d'enjeux auxquels j'ai à cœur d'apporter ma contribution, respectueux du service public et du cadre posé par nos autorités. Ces évolutions sont passionnantes et elles exigent d'y consacrer plus d'énergie. Elles sont de moins en moins compatibles avec un engagement sérieux au sein du Conseil communal.

Enfin, j'aspire à retrouver quelque disponibilité choisie pour investir d'autres domaines. Je suis curieux et intéressé par d'autres pans de la vie publique. Le cas échéant, je reste prêt à apporter une contribution, dans un cadre moins dévoreur de temps qu'un mandat d'élu local.

Chères et chers collègues, tant de générations de Conseillères et de Conseillers communaux nous ont précédés ; quantités d'autres nous succéderont dans ces murs. Cet esprit d'humilité doit orienter de manière propice vos futurs débats. La modestie de sa propre action n'empêche pas la passion pour l'argument qui fait mouche, le débat, ni la force de conviction.

Tout au long de ces années, j'ai vécu des confrontations d'idées, entendu des points de vue opposés, pris conscience de divergences fondamentales dans le verbe qui se dissolvaient, parfois, dans l'action. En politique, tout ceci est normal. Dans la culture essentiellement orale d'un parlement, l'éloquence varie selon les personnes. Il en est de même pour la qualité de l'argumentation qui peut atteindre l'excellence, mais aussi souffrir de lacunes, de raccourcis, voire de contradictions. Malgré tout, nous partageons toutes et tous cette flamme de l'engagement public, chacune et chacun avec ses propres motivations, voire ses ambitions. Notre parlement ressemble finalement beaucoup à la société dont il est l'émanation et c'est tant mieux.

Lausanne est une petite ville. Elle dispose toutefois d'un potentiel et d'atouts formidables qui ont permis son développement économique, culturel, social ou sportif. Puisse le Conseil communal poursuivre son action dans le sens du progrès, de la solidarité et de la justice sociale pour toutes et tous. Notre Ville et ses habitants le méritent.

Pour terminer, j'ai eu la chance de côtoyer de nombreuses personnes au sein de l'administration communale, tout spécialement comme membre de la Commission des finances. J'ai beaucoup appris à leur contact. Indépendamment de leur niveau hiérarchique et de leur fonction, je les remercie toutes pour leur apport et leur disponibilité.

En vous souhaitant une excellente fin de législature, je vous prie de recevoir Madame la Présidente, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers communaux, mes cordiales salutations.

(Signé) *Fabrice Ghelfi*

La présidente : – Monsieur Fabrice Ghelfi, au Conseil communal depuis 2001, vous vous êtes rapidement imposé comme un homme que l'on suit et non pas comme un suiveur. Vous êtes membre de la Commission des finances et vous l'avez présidée durant une année. Vous avez été membre de la Commission de politique régionale, que vous avez également présidée pendant une année. Entre 2001 et 2013, vous avez déposé 6 postulats, 12 interpellations, 6 motions et 1 question écrite.

Mais l'important n'est pas le volet quantitatif, mais qualitatif de l'activité politique. Le visage calme, le verbe clair et percutant, vous intervenez toujours de manière très ciblée. Vous n'êtes pas de ceux qui font de la politique avec des effets de manches. L'objectif est posé : être efficace pour faire passer vos idées et vos valeurs. Vous êtes l'homme des dossiers complexes et sensibles. A ce titre, vous avez réussi à mettre tout le monde d'accord en plénum sur les questions liées aux assurances et prestations sociales, mais en jouant aussi, en Commission des finances, le rôle d'un référent pour toutes les questions sur les règles et les pratiques applicables.

Vous êtes aussi l'homme capable de poser des visions pour notre société et vous savez anticiper les enjeux. A ce titre, vous avez joué un rôle central dans la création de la Commission de politique régionale. Votre postulat demandant un rapport de politique régionale est toujours en suspens depuis son dépôt, avec renvoi immédiat, en mai 2009. Vous avez également bien préfiguré avant tout le monde, et avant que la situation ne s'échauffe, le débat sur la sécurité avec votre postulat en 2009 demandant une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale.

Comme toute figure politique, vous avez aussi vos petits dadas. Je citerai les enjeux de notre démocratie liés à l'information et aux médias. Vous l'avez un peu exprimé entre 2010 et 2011 au Conseil en déposant trois interpellations sur la télé. Vous êtes également l'homme des belles et nobles causes politiques. L'une d'entre elles s'est matérialisée notamment par le dépôt d'une motion intitulée « Pour un congé d'adoption équivalent au congé de maternité », à laquelle la Municipalité a répondu dans son préavis 2005/31. Dans ce domaine, comme dans d'autres, vous êtes un homme de parole, mais aussi d'actes.

Finalement, sans toutefois entrer dans votre sphère privée, je me suis laissé dire qu'il était inutile de placer des séances politiques pour vous les lundis soirs ; les entraînements de foot de votre fils étant sacrés, rien ne saurait perturber ces moments privilégiés où vous l'accompagnez. En famille, comme en politique, vous avez une ligne et vous n'en dérogez pas.

Au nom du Conseil, je vous remercie pour le temps que vous avez donné à notre Ville et je vous souhaite plein succès pour la suite. Nous nous réjouissons de vous revoir tout prochainement, notamment sur les gradins d'un stade de foot, dans le parc du Désert, que, vraisemblablement, vous affectionnez, ou derrière un dossier complexe que vous gérez au niveau professionnel. Encore merci, monsieur Ghelfi, et bonne chance.

Applaudissements.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – J'essayerai, comme d'habitude, d'être bref. Je n'énumérerai pas à nouveau (*coupure de micro*) à intervenir à bon escient aurait pu lui valoir, sans nul doute, un poste à l'exécutif communal. Les circonstances ne s'y sont pas prêtées ; c'est la vie politique, avec ses cruautés, mais c'est aussi ses réussites et ses questions intéressantes, auxquelles on n'aura pas toujours de réponse. C'est pourquoi j'aimerais, depuis l'autre bord politique, également rendre hommage à M. Fabrice Ghelfi.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Ce sera peut-être ma dernière intervention dans ce Conseil, mais je vais faire court, comme d'habitude. D'abord, je vous remercie pour vos mots, madame la présidente, ainsi que M. Pierre-Antoine Hildbrand. Je ne vais pas me lancer dans un long monologue de remerciements auprès de toutes et tous.

Je vous donne juste une information concernant la santé et qui m'inspire. Vous savez qu'en France, les instructions des dentistes sont de se brosser les dents deux fois par jour pendant deux minutes, et non trois fois trois minutes par jour. En entendant cette nouvelle qui soulage de nombreux enfants, et autant de parents, je n'ai pas pu m'empêcher de penser au Conseil communal. Finalement, est-ce qu'on est plus convaincant en parlant trois fois trois minutes qu'en parlant deux fois deux minutes ? La question est posée. Cela pour mettre en évidence les quelques éléments d'efficacité ou d'inefficacité que j'ai pu voir à travers les années dans ce Conseil communal. C'est un endroit où l'on parle, et c'est juste que l'on

parle ; mais, toujours est-il que, parfois – permettez-moi de faire une critique – on parle un peu trop.

Je m'arrêterai là, en remerciant les conseillers communaux qui m'ont parfois soutenu dans quelques idées et propositions. Je remercie la Municipalité pour son travail et vous souhaite une bonne fin de législature, ainsi que le meilleur pour cette fin d'année. Tous mes vœux vous accompagnent. J'essaierai de vous voir à la télé, mais je ne peux pas vous le promettre, malheureusement.

Communication

Lettre du Bureau du Conseil communal concernant le traitement des initiatives par le Conseil communal – procédure transitoire

Lausanne, le 15 novembre 2013

Mesdames, Messieurs les Conseillers, Chères et Chers Collègues, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les communes, le Bureau a discuté de la procédure transitoire que le Conseil suivra pour le traitement des initiatives.

La loi impose la mise en place d'une procédure d'examen de recevabilité des initiatives (Annexe 1 art. 32). Vous avez été informés à ce sujet. Dès le dépôt d'une initiative, le Bureau peut prendre deux types de décisions :

- 1) Le Bureau juge que l'initiative n'est pas recevable, il en informe par écrit l'initiant en motivant la décision et lui propose des modifications.
- 2) Le Bureau juge que l'initiative est recevable. L'initiative est mise à l'ordre du jour.

L'initiant qui aura reçu une décision défavorable peut se positionner de deux manières :

- a) Il accepte la décision du Bureau et intègre les modifications proposées.
- b) Il n'accepte pas la décision du Bureau et demande à ce que le texte soit mis, tel qu'il l'a conçu, à l'ordre du jour.

Dans la situation **b)** décrite ci-dessus, c'est au Conseil qu'il reviendra de trancher. Dans ce cas, le Bureau a planifié la procédure suivante :

- 1) La présidence du Conseil, la Municipalité, l'initiant (ou **l'un des initiants** lorsqu'ils seront plusieurs), puis enfin un membre par groupe s'exprimeront pour donner leur avis sur la recevabilité. A la suite de quoi, la présidence soumettra la recevabilité au vote.
- 2) Si la recevabilité est acceptée, alors la présidence ouvrira la discussion pour le renvoi à la Municipalité ou en commission, comme il en a été le cas jusqu'ici.
- 3) Si la recevabilité n'est pas acceptée, la discussion pour renvoi ne sera conséquemment pas ouverte.

Cette procédure est transitoire et expérimentale. Elle sera appliquée jusqu'à ce que le nouveau règlement du Conseil entre en vigueur. Cette procédure ne contraint pas la commission chargée de réviser le règlement du Conseil communal. Celle-ci reste libre de ses travaux et de ses propositions.

Nous restons à votre disposition pour toute question et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chères et Chers Collègues, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, nos salutations les meilleures.

Bureau du Conseil communal

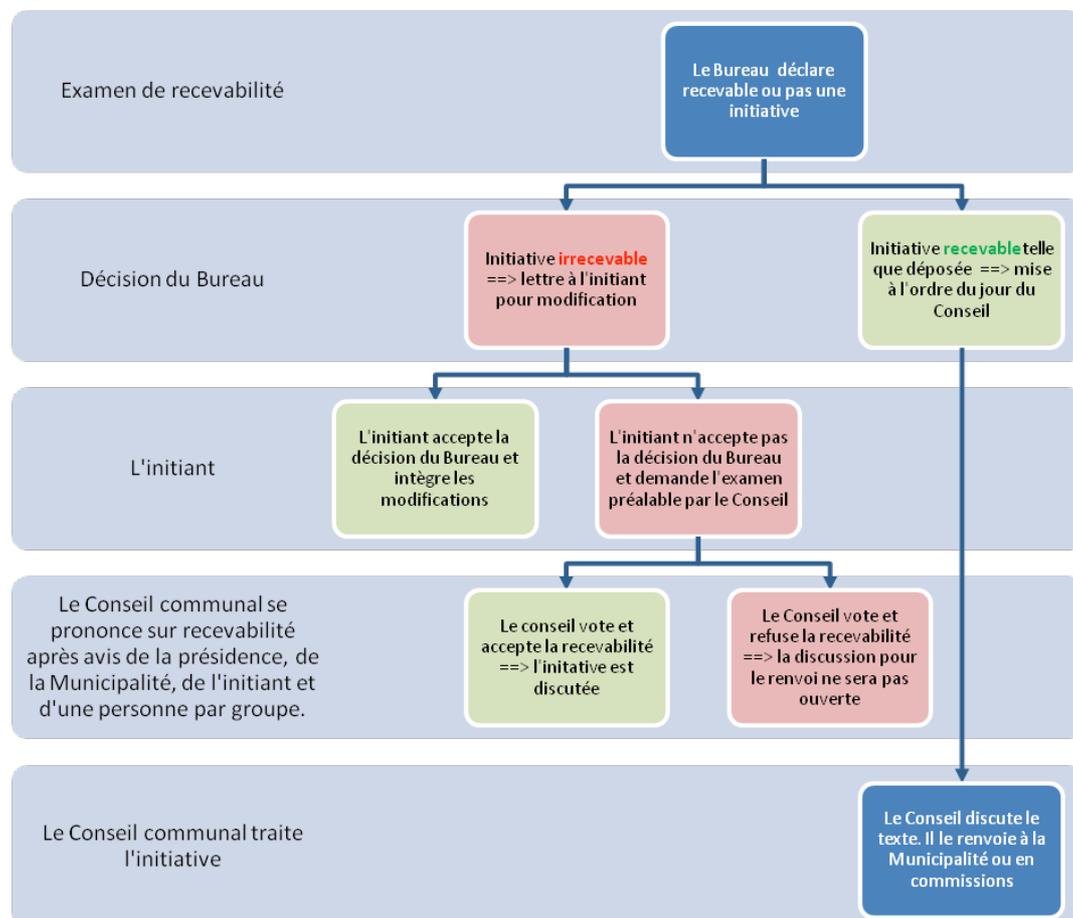
La présidente : *Natacha Litzistorf*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Annexe 1 : Art. 32 Droit d'initiative des membres du conseil

- 1 Lorsqu'un membre veut user de son droit d'initiative, il remet sa proposition par écrit au président.
- 2 La proposition est développée séance tenante ou dans la prochaine séance.
- 3 Le conseil général ou communal examine si la proposition est recevable. Le règlement du conseil général ou communal précise la procédure à suivre.
- 4 La proposition n'est notamment pas recevable lorsque :
 - a. son contenu ne correspond pas à son intitulé, est incomplet ou ne permet pas à la municipalité de se déterminer sur les mesures, l'étude ou le projet requis ;
 - b. elle est rédigée en des termes incompréhensibles, inconvenants, injurieux ou illisibles ;
 - c. elle n'est pas signée ;
 - d. son objet est illicite, impossible ou contraire aux mœurs ;
 - e. elle est contraire au droit supérieur, au principe de l'unité de rang, au principe de l'unité de forme ou au principe de l'unité de la matière ; ou
 - f. elle porte sur une compétence qui n'entre pas dans les attributions de l'autorité communale concernée par l type de proposition ou sur une compétence exhaustivement attribuée par la loi à une autorité cantonale ou fédérale.

Annexe 2 : Procédure transitoire et expérimentale d'examen de recevabilité des initiatives et de leur traitement par le Conseil.



La présidente : – Pour rappel, suite à l’entrée en vigueur de la nouvelle Loi cantonale sur les communes, le 1^{er} juillet 2013, nous sommes tenus de l’appliquer, puisqu’elle prime sur le règlement du Conseil communal de Lausanne.

Aujourd’hui un préavis de la Municipalité propose les modifications les plus urgentes à effectuer. Des réflexions plus profondes sont à l’œuvre également pour des modifications futures de notre Règlement. Ceci prendra un peu de temps – nous espérons le moins possible – et nous devons gérer cette période de transition de la manière la plus efficace.

D’entente avec l’ensemble du Bureau, je vous livre ici trois éléments qui vous aideront à comprendre, nous l’espérons, l’esprit dans lequel nous désirons travailler pendant cette période de transition.

Premier élément. Le Bureau entend prendre ses responsabilités tout en en délimitant les contours. Ainsi, nous pourrions faire appel au principe de responsabilité commune, mais différenciée, qui pourrait s’exprimer trivialement de la manière suivante : nous sommes tous dans le même bateau, mais chacun avec des compétences et des rôles différents – Municipalité, conseillers, conseillers communaux et Bureau. Chacun doit y mettre du sien pour que notre institution fonctionne le mieux possible, dans le meilleur des mondes possibles.

Deuxième élément. Nous ne souhaitons pas développer une usine à gaz, si vous me passez l'expression. Nous voulons agir au plus proche de notre conscience et tester, avec vous, des procédures (puisqu'elles ne sont pas explicitées dans la loi cantonale) pour mettre en œuvre ce qui est demandé, c'est-à-dire l'examen de recevabilité. Ces procédures contribueront ainsi aux réflexions à l'œuvre pour la révision de notre Règlement communal. Nous saurons, en connaissance de cause, ce qui nous convient ou ce qui ne nous convient pas, puisque nous aurons testé ensemble ces procédures « grandeur nature ».

Troisième et dernier point, qui est certainement le plus important. Nous ne voulons pas restreindre les droits des conseillères et des conseillers communaux. Nous voulons juste agir dans la légalité. Toutefois, avec honnêteté intellectuelle et humilité, nous savons que, comme dans tous les domaines, il y a des potentiels d'amélioration. Finalement, appelons un chat un chat : la Loi sur les communes nous ennuie, pour l'instant. Mais nous devons également reconnaître qu'elle nous questionne sur nos culture et pratique politiques, et nous offre ainsi l'opportunité de prendre une distance pour la réflexion, qui n'est pas dénuée d'intérêt. C'est ainsi que nous vous proposons de voir le verre à moitié plein, plutôt qu'à moitié vide, tout en gardant comme objectif de mettre au centre les droits des conseillères et des conseillers communaux.

Communication

Retrait de la motion de M. Gilles Meystre

Lausanne, le 19 novembre 2013

Le soussigné retire sa motion inscrite au point R81, demandant de transformer l'impôt sur les divertissements en une taxe affectée à la sécurité lausannoise.

(Signé) *Gilles Meystre*

Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité pour le Préavis N° 2013/25, le Préavis N° 2013/26 et le Préavis N° 2013/28

Madame la présidente,

La Municipalité vous adresse les demandes d'urgence suivantes pour la séance du Conseil communal du 19 novembre 2013 :

R20 Préavis N° 2013/25 : Réfection, agrandissement et transformations du collège de Villamont. Demande de crédit complémentaire.

Motif : la Municipalité souhaite pouvoir régler les factures liées au chantier.

Objets inscrits dans les « Pour mémoire » de l'ordre du jour du 5 novembre 2013, pour lesquels les commissions respectives ont siégé et dont les rapports sont annoncés comme imminents :

10.9.13 Préavis N° 2013/26 : Plan partiel d'affectation Chalet-de-Praroman concernant la parcelle N° 15754. Radiation partielle du plan d'extension légalisé N° 599 du 28.11.1980 concernant les régions périphériques et foraines de Lausanne. Elargissement du chemin du Chalet-de-Praroman. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à la Fondation internationale pour le développement du tir à l'arc (FIDTA).

Motif : la Fondation internationale pour le développement du tir à l'arc (FIDTA), porteuse du projet de Centre d'entraînement de tir à l'arc, est dans l'attente d'une réponse pour pouvoir développer son projet compte tenu de ses propres contraintes.

24.9.13 Préavis N° 2013/28 : Plan partiel d'affectation « Bérée 2 » concernant la parcelle N° 7309, comprise entre l'autoroute A9, la forêt de Valmont, la limite est des parcelles N° 20'546 et 20'543 et le plan légalisé N° 620. Radiation partielle du plan légalisé N° 620 « Bérée ».

Motif : le concours d'architecture pour le développement de ce quartier étant finalisé, la Municipalité attend la décision de votre Conseil pour pouvoir engager les étapes suivantes du projet.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la question N° 16 de M. Bertrand Picard déposée le 10 septembre 2013

Lausanne, le 4 novembre 2013

Question écrite relative au rapport-préavis 2013/15 « Soutien au monde associatif lausannois et promotion du bénévolat »

J'ai récemment été saisi d'une remarque assez acide sur la réponse au rapport-préavis susmentionné et vous en fais part sous forme de question écrite, à laquelle je vous remercie d'avance de bien vouloir donner suite dans des délais aussi raisonnables que possible.

Pour répondre aux diverses motions et postulats auxquels votre réponse donne suite, diverses associations ont été consultées, ce qui me paraît être une bonne chose. Toutefois, à ma connaissance, l'association faîtière des sociétés de développement des quartiers, notamment son comité ou son président, n'a pas été approchée à cette fin. De ce fait, la réponse de vos services à ce rapport-préavis ne reflète qu'imparfaitement leur point de vue, ce qui est regrettable vu leur rôle déterminant dans la vie des quartiers de notre ville.

Ma question : pourquoi cette association n'a-t-elle pas participé aux consultations préalables sur le sujet précité.

Réponse de la Municipalité

Le 11 mars 2009, la Municipalité a décidé d'attribuer à la Direction de la Sécurité Sociale et de l'Environnement (DSSE), la responsabilité de proposer des réponses à la motion Diane Gilliard et consorts « Pour une étude visant à la création d'une maison des associations », à la motion Gilles Meystre et consorts « Demandant une analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales lausannoises », au postulat Roland Philipoz « Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (art. 70 de la Constitution vaudoise) » et à l'interpellation Rebecca Ruiz « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du Centre culturel chilien ».

En date du 30 novembre 2009, sur proposition de l'ancienne Direction de la Sécurité Sociale et de l'Environnement, la Municipalité a accepté de créer un groupe de travail représentatif des milieux associatifs et bénévoles lausannois. Ce groupe de travail était composé des organisations suivantes : l'Association des services bénévoles vaudois (ASBV), l'Association AVEC - toutes deux mandatées par l'Etat de Vaud pour soutenir les associations vaudoises et l'action bénévole - l'Union des sociétés lausannoises (USL) et le Forum des étrangères et étrangers de Lausanne (FEEL). Le Cercle ouvrier Lausannois (COL) était également représenté car la DSSE estimait que la Maison du Peuple aurait éventuellement pu abriter dans une partie de ses locaux une future maison des associations.

Ne pouvant, pour des raisons pratiques, associer à ce groupe de travail toutes les organisations représentant des associations lausannoises, la Municipalité a été contrainte d'opérer un choix parmi les principales faîtières. Le choix de la Municipalité s'est porté sur les organisations susmentionnées pour les raisons suivantes :

- l'USL est la principale organisation faîtière lausannoise en regroupant près de 400 associations actives dans tous les secteurs de la vie associative. A cet égard, la Municipalité relève que l'USDL et la plupart des sociétés affiliées sont membres de l'USL ;
- AVEC et ASBV ont toutes les deux une vision d'ensemble du monde associatif vaudois et une expertise sans commune mesure de la problématique du bénévolat ;
- le FEEL était la seule organisation faîtière représentant des associations partageant une thématique spécifique. Leur participation à ce groupe résulte du fait qu'en 2007 le FEEL avait présenté à la Ville de Lausanne un rapport et projet de création de maison des associations ;
- finalement, c'est tout naturellement que le COL, propriétaire de la Maison du peuple, a également été associé à ce groupe de travail.

Par ailleurs, la Municipalité relève encore qu'afin de parfaire son évaluation des besoins des associations lausannoises en matière de locaux et de leur intérêt pour la création d'une Maison des associations, un sondage a été réalisé auprès d'associations lausannoises. Plus d'une quarantaine d'entre elles, actives dans les domaines suivants, ont répondu :

- Santé – psychosocial (7)
- Social – solidarité (14)
- Intégration – interculturalité (4)
- Sport (4)
- Famille – éducation – jeunesse (8)
- Environnement (1)
- Culture (6)

Nous tenons également à informer votre Conseil que lorsqu'il a repris la réponse à ces initiatives, M. Oscar Tosato a rencontré le président de l'USDL, M. B. Bressenel. Il a pris note des attentes de l'USDL et ensemble ils ont visité des locaux à la place de la Sallaz pour voir s'ils pouvaient convenir à une activité concertée.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère que le rapport-préavis 2013/15 « Soutien au monde associatif lausannois et promotion du bénévolat » reflète de manière raisonnable et fidèle la situation du monde associatif lausannois.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Lettre de la Municipalité concernant l'ouverture d'un compte d'attente en vue de la construction de nouveaux logements sur les parcelles communales n° 15050, 15612 et 15045, sises route du Jorat

Lausanne, le 4 novembre 2013

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Suite à l'organisation d'un appel d'offres aux investisseurs d'utilité publique, la Municipalité a confirmé en janvier 2013 à la société coopérative immobilière Logacop, la réservation des parcelles communales n° 15612 et 15045 jusqu'au 31 décembre 2014, pour y construire des logements à prix coûtant. A réception de ce courrier, des contacts ont été entrepris entre le Service du logement et des gérances (SLG) et Logacop afin de définir le programme et organiser un concours d'architecture restreint. Depuis, la Commune de Lausanne a eu l'opportunité d'acquérir la parcelle voisine n° 15050 qui sera intégrée audit concours.

Afin d'aller de l'avant dans la réalisation de ce projet, la direction du Logement et de la sécurité publique souhaite ouvrir un compte d'attente de 250'000 francs pour financer le concours et le développement du projet en vue de la demande de permis de construire.

Ce compte d'attente sera régularisé dans le cadre du préavis d'octroi de droit de superficie à la coopérative Logacop qui sera présenté au Conseil communal courant 2015.

En sa séance du 6 juin 2013, la Municipalité a décidé de l'ouverture d'un compte d'attente de 250'000 francs au titre d'avance pour couvrir les frais du concours et d'élaboration d'un projet de construction sur la base du projet lauréat.

Consultée, conformément à l'art. 106 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est, dans sa séance du 6 septembre 2013, prononcée favorablement à ce sujet.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la question N° 18 de M. André Gebhardt, déposée le 24 septembre 2013

Lausanne, le 11 novembre 2013

Forêt de Vernand-Dessous

Au début juin, le Service des parcs et domaines de la Commune de Lausanne a procédé à la coupe d'une sapinière à l'aide d'un engin lourd type Processeur.

Je m'étonne de cette exploitation d'arbres coupés en pleine sève, d'environ 35 à 40 ans, essentiellement Epicéas et quelques Douglas.

Ce bois sera d'une qualité moindre pour son emploi en charpente ou menuiserie car il comporte encore beaucoup de matière nutritive, il sera sujet aux attaques d'insectes et champignons.

Par ailleurs, il est coupé jeune, sa durée de vie étant de 75 à 80 ans. Il en est résulté un volume de 752 billons sur lesquels a été appliqué le logo « Bois suisse ».

Renseignements pris, il s'agissait d'approvisionner une scierie en manque de bois.

Les scieries font pression sur le prix et beaucoup de groupements forestiers ne veulent plus exploiter à perte.

De ce fait, ils n'ont pas cédé aux pressions, ce qui a provoqué, pour certaines scieries, un manque de matière première.

Sur ce même lieu de coupe, une nouvelle manifestation « Un arbre un enfant » est annoncée.

Pour cela aussi je suis étonné car pour certaines de ces manifestations, après une coupe, un défrichage total est opéré alors même que de jeunes arbres, de toutes grandeurs et essences, se dressent encore.

C'est pourquoi je demande à la Municipalité :

- 1. Quelle autorité admet ces exploitations, sachant qu'un particulier désireux d'une coupe de bois doit, lui, attendre en octobre pour la faire ?*
- 2. Quelles autres forêts de la Ville ont accueilli la manifestation « Un arbre un enfant » ? Cinq autres semblables ont déjà eu lieu dans cette forêt.*
- 3. Rajeunir la forêt certes, mais elle est aussi un lieu de délassement avec ses innombrables chemins, ses étangs, ses chênes centenaires, ses ruisselets, son bloc erratique « La Pierre-à-Cambot », et ses tables de pique-nique, sa piste Vita, etc...etc... Et... toutes les couleurs que prennent ses frondaisons au fil des saisons.*

Ces dernières années beaucoup de coupes y ont déjà été réalisées, va-t-on encore, à nouveau, effectuer d'importants travaux ?

Ne pourrait-on pas surseoir la pression sur la forêt de Vernand-Dessous ?

Réponse de la Municipalité

Préambule

La Ville de Lausanne a mis en place, dès 2001, la manifestation annuelle « Un arbre, un enfant », qui permet chaque automne aux parents domiciliés à Lausanne dont l'enfant est né l'année précédente de venir planter un arbre dans un secteur des forêts communales. A cette occasion, qui vise notamment à maintenir un lien entre les Lausannois et leurs forêts, quelques 1'500 arbres sont plantés.

Ces dernières années, les coupes de Vernand-Dessous ont été réalisées pour permettre de reconstituer une chênaie, notamment par le biais de la manifestation « Un arbre, un

enfant ». La plantation de chênes est particulière et fragile car c'est une essence de pleine lumière qui ne supporte pas, dans sa jeunesse, la concurrence d'autres arbres ; les jeunes arbres doivent donc être plantés sur un sol propre qui est entretenu et fauché de manière ciblée une à deux fois par année.

La période d'exploitation anticipée de cette année est exceptionnelle et répond à une situation particulière. En effet, l'industrie du bois suisse, et en particulier les transformateurs de bois brut manque actuellement particulièrement de matière première, en raison d'un déficit d'approvisionnement lors de la saison passée, dû notamment aux conditions climatiques difficiles. Un acteur important de la branche, dernière grosse unité de sciage de Suisse romande est notamment concerné, alors que celui-ci est indispensable au paysage forestier régional. Le besoin annuel en matière première de cette scierie est de 120'000 m³ de petit bois résineux, le diamètre idéal étant de 40 cm. En règle générale, ces bois sont exploités lors d'éclaircies de jeunes forêts qui ont lieu en automne et hiver. Exceptionnellement, des critères fondés sur les conditions sanitaires du peuplement, la gestion forestière, la préservation de la biodiversité, ainsi que sur un besoin particulier d'encouragement et de soutien aux scieurs peuvent permettre, sous condition de la délivrance d'une autorisation expresse par le Canton, une exploitation plus rapide de la forêt. En l'occurrence, l'enjeu économique de soutien à cette scierie dans un contexte de grande pénurie d'approvisionnement a justifié l'autorisation exceptionnelle délivrée par le Canton d'effectuer des coupes additionnelles avant la fin du mois de juillet 2013.

Enfin, les prix sont fixés paritairement entre « la Forestière » (société coopérative qui commercialise plus de la moitié du volume de bois du canton de Vaud) et la scierie concernée ; la pression sur les prix est donc relative et en tout cas admise par les propriétaires forestiers par le biais de leur association faîtière.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

***Question 1 :** Quelle autorité admet ces exploitations, sachant qu'un particulier désireux d'une coupe de bois doit, lui, attendre en octobre pour la faire ?*

L'Inspection cantonale des forêts, en la personne de l'Inspecteur du 18^{ème} arrondissement, a délivré l'autorisation de coupe au Service des parcs et domaines (ci-après SPaDom), dans le contexte particulier décrit en préambule.

***Question 2 :** Quelles autres forêts de la Ville ont accueilli la manifestation « Un arbre un enfant » ? Cinq autres semblables ont déjà eu lieu dans cette forêt.*

Depuis 2001, plusieurs autres forêts du territoire de la Ville de Lausanne ont accueilli cette journée de plantation. La première expérience s'est faite aux « Censières », puis dans les environs du « Chalet Boverat », en 2003 et 2005 dans la forêt des « Vuargnes », en 2004 vers les « Saugealles », en 2006 près des « Buchilles » et, depuis 2007, à Vernand-Dessous. Si la Ville poursuit ses efforts dans cette forêt en particulier, c'est qu'elle se prête idéalement aux peuplements de chênes. Pour l'action « Un arbre, un enfant » la Ville de Lausanne a d'ailleurs reçu en 2011 un prix de l'Association « Proquercus », qui encourage la valorisation du chêne dans notre pays.

D'autre part, le but ici n'est pas de rajeunir la forêt, mais de favoriser le chêne pour ses multiples qualités, qu'elles soient techniques, esthétiques ou biologiques. Son bois, qui est l'un des plus nobles de notre région, a gardé sa valeur marchande, contrairement à l'épicéa qui voit son prix baisser d'année en année. Son écorce, son tronc, sa couronne, sont autant de refuges pour la microfaune. Cet arbre est essentiel à la préservation de la biodiversité. De plus, comme l'a souligné l'auteur de la question, il a une valeur esthétique importante : quoi de plus beau que de se balader à l'ombre de chênes centenaires. L'ensemble de ces raisons poussent la Ville de Lausanne à continuer ces plantations, qui sont par ailleurs les dernières consenties par la Ville, car depuis 2003 il n'est fait recours qu'à des processus entièrement naturels pour assurer la régénération des forêts communales.

Question 3 : *Rajeunir la forêt certes, mais elle est aussi un lieu de délasserment avec ses innombrables chemins, ses étangs, ses chênes centenaires, ses ruisselets, son bloc erratique « La Pierre-à-Cambot », et ses tables de pique-nique, sa piste Vita, etc...etc... Et... toutes les couleurs que prennent ses frondaisons au fil des saisons. Ces dernières années beaucoup de coupes y ont déjà été réalisées, va-t-on encore, à nouveau, effectuer d'importants travaux ?*

Ne pourrait-on pas surseoir la pression sur la forêt de Vernand-Dessous ?

La Ville de Lausanne est propriétaire de 78,5 ha de forêt à Vernand-Dessous, selon le plan de gestion en vigueur. La possibilité de coupe est de 700 m³, alors que le SPaDom y prélève en moyenne 500 m³ annuellement, en dessous des principes de sylviculture durables. Afin de garantir une chênaie de grande valeur pour les générations futures, l'action « Un arbre, un enfant » devrait se dérouler dans les bois de Vernand-Dessous jusqu'en 2018. Après cette date, la manifestation devrait se poursuivre dans les forêts de Vernand-Dessus.

Enfin, la Municipalité remercie l'auteur de la question de l'avoir rendue attentive au déficit d'information concernant ces chantiers à Vernand. A l'avenir, une séance d'information au public sera organisée avant le début de la coupe, comme c'est déjà pratiqué dans les forêts urbaines.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Jean-Daniel Henchoz : « Métamorphose sur les quais d'Ouchy »

Lausanne, le 30 octobre 2013

(Signé) *Jean-Daniel Henchoz*

Communication – Dépôt

Postulat de M^{me} Mirelle Knecht : « Pour que la Ville de Lausanne adopte une stratégie globale d'élimination des inégalités et d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap en tenant compte de la diversité des problématiques et l'intègre à sa politique du personnel »

Lausanne, le 13 novembre 2013

(Signé) *Mirelle Knecht*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Pression fiscale à Lausanne : reste-t-il encore un peu d'air aux contribuables lausannois ? »

Lausanne, le 5 novembre 2013

(Signé) *Mathieu Blanc et 2 cosignataires*

Communication – Dépôt

Postulat de M. David Payot : « Adaptation des loyers au taux hypothécaires : et si Lausanne montrait l'exemple ? »

Lausanne, le 4 novembre 2013

(Signé) *David Payot*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Johan Pain : « La discrimination raciale, ethnique ou religieuse à l'entrée des établissements de nuit à Lausanne est-elle suffisamment combattue par la Ville de Lausanne ? »

Lausanne, le 11 novembre 2013

(Signé) *Johan Pain*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « La Municipalité favorise-t-elle la discrimination ? »

Lausanne, le 19 novembre 2013

(Signé) *Jean-Luc Laurent*

Question orales

Question

M^{me} Nicole Graber (Les Verts) : – J'ai une question à propos de la fermeture par un portail de la servitude de passage à pied situé à l'ouest du Lausanne Palace, donc N° 07-1892. Comme il est possible que cette question concerne plusieurs services – cadastre, police et police du commerce notamment –, j'ai envoyé un courrier électronique aux différents membres de la Municipalité qui sont peut-être concernés.

Voici une brève description de la situation : entre le Lausanne Palace et l'Abbaye de l'Arc, il existe un passage conduisant à un belvédère circulaire, un point de vue magnifique sur le Léman, les Alpes et le sud de la ville. Dans le document que j'ai reçu du Service du cadastre – que je remercie –, on peut voir qu'un peu plus de la moitié de la surface du passage, la partie ouest, bénéficie d'une servitude de passage à pied, à certaines conditions. La parcelle concernée – N° 9149 –, vendue par la Ville il y a quelques années, appartient à présent au Lausanne Palace.

Or depuis cet été 2013, l'entier du passage de servitude est bloqué par un portail fermé à clef. Le portail opaque cache la vue du passage et du belvédère, mais on peut néanmoins entrevoir le passage par des fentes situées à droite des charnières. Il n'y a pour l'heure aucune indication à l'intention du public l'informant des possibilités et des modalités d'accès à ce passage. Du mobilier de terrasse et des décorations se trouvent, ou étaient récemment entreposés, dans le passage, surtout sur la partie non concernée par la servitude. Je suis désolée de décrire ces détails, mais c'est important.

Voici ma question : quels sont les événements qui ont conduit la Municipalité à autoriser, si autorisation il y a eu, la mise en place de ce portail et qu'a fait, ou que compte faire la Municipalité pour que le public puisse tout de même bénéficier de la vue depuis ce

belvédère, et aussi pour que cette servitude ne tombe pas dans l'oubli ? Je remercie le municipal concerné pour sa réponse.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Ce n'est plus une question orale, c'est une interpellation ! J'ai bien entendu qu'il y avait une question sur la servitude du belvédère, mais je découvre maintenant tous ces détails. Je suis incapable de répondre à cette question. J'étais à midi avec le président du conseil d'administration pour lui faire part de mon étonnement. Je ne peux pas en dire plus aujourd'hui, puisque je pensais répondre qu'en 2007, cette parcelle a été vendue, que la servitude a été mise à l'enquête et que le propriétaire a l'obligation d'ouvrir ce passage de 6 h à 22 h. Bien sûr, cela pose des problèmes la nuit ; il y a des problèmes d'ordre et de police – on était d'accord là-dessus. Ils ont charge d'entretien. Maintenant, concernant la fermeture physique, personne n'a pu le contrôler au sein de l'administration. Je prends note de votre question et vous répondrai par écrit.

Question

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – J'ai une question concernant les scènes de hooliganisme qui se sont produites le week-end passé à Lausanne. Selon les informations qu'on a pu avoir par les médias, et qui ont été en partie données par les représentants de l'autorité, il semble que 70 policiers ont été engagés dans cette opération, des policiers de plusieurs corps de police de la région, dont le cantonal. On connaît les auteurs de trouble et on sait aussi qui est l'organisateur de cette activité. Ma question est relativement simple : est-ce qu'on va enfin facturer les interventions aux personnes qui ont causé ces délits sur la voie publique, ou est-ce le contribuable qui passera, une fois de plus, à la caisse ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – A priori, la Municipalité va encore discuter de ce type de cas ; il s'agira d'éclaircir les responsabilités. Cette bagarre a effectivement nécessité l'engagement de 70 policiers, dont environ 40 à 50 étaient lausannois. Cette fois-ci, contrairement à ce qui est régulièrement le cas, cette bagarre a pu déboucher sur des arrestations, ce qui est une très bonne chose. Il faut toujours être prudent, mais, selon toute vraisemblance, il y a d'assez bonnes chances que ces interpellations débouchent sur des condamnations, en tout cas dans deux cas. Donc, on verra. L'affaire est maintenant en mains de la Police judiciaire et du Ministère public. On verra ensuite l'établissement effectif des responsabilités.

S'agissant de l'établissement, il faut savoir qu'il a rempli ce soir-là l'ensemble de ses obligations en matière d'agents de sécurité. Il y avait une vingtaine d'agents mobilisés sur place. Il faut aussi savoir que cet établissement, contrairement aux informations qui circulent parfois, fait partie des établissements très contrôlés par la Ville de Lausanne. Il a été contrôlé à trois reprises depuis le mois de juillet, à savoir depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions réglementaires et, à chaque fois, les contrôles ont montré que les conditions, notamment d'occupation, étaient entièrement respectées. Il n'y a donc pas une responsabilité particulièrement forte de ce club. Il y a peut-être un concours de circonstances.

C'est une situation assez différente de celles qu'on a pu connaître par le passé avec le Loft, où on a eu des bagarres à répétition. Il faut avoir une analyse un peu froide par rapport à cela. Aucun établissement public, et de manière plus générale aucune nuit lausannoise, n'est à l'abri de situations qui puissent dégénérer. Ce qui est, par contre, essentiel, c'est que les responsabilités des uns et des autres soient assumées, notamment celles des établissements publics – c'est le sens du nouveau règlement. Il s'agira aussi, à l'avenir, et nous aurons sans doute l'occasion d'en parler demain aux Etats généraux de la nuit, de mieux coordonner la programmation avec les forces de police, c'est-à-dire qu'il y ait une

meilleure anticipation de soirées problématiques lorsqu'il apparaît effectivement qu'elles peuvent l'être.

Question

M. Guy Gaudard (PLR) : – Le 29 janvier, notre Conseil a voté, à une très grande majorité, la réhabilitation de l'arrache-mitaines du Chalet-à-Gobet, qui avait été démantelé par souci d'économie – qu'on peut qualifier de bout de chandelle. Son installation est en cours, et on s'en réjouit. On remercie la Municipalité de cet acte. Simplement, on aimerait savoir qui va exploiter ce dispositif et quels seront les jours où les utilisateurs pourront se servir de cette installation.

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Effectivement, M. Gaudard a été se promener dernièrement au Chalet-à-Gobet, et bravo à lui de se promener là-bas, ce joyau des forêts lausannoises. Vous me permettez : on annoncera cela le 26 novembre dans un point de presse et vous me laisserez le temps de la surprise aussi à nos partenaires. Mais, effectivement, il y aura tout cela cette année et ce sera ouvert les mercredis après-midi, les samedis et les dimanches, comme c'était le cas avant.

M. Guy Gaudard (PLR) : – C'est clair que je ne suis pas satisfait de la réponse. Le Conseil communal a quand même la primeur des informations par rapport à la presse, me semble-t-il !

Question

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Je ne répondrai pas à la place de M. le municipal Vuilleumier sur ce point alors.

Néanmoins, j'ai aussi une question sur les débordements intervenus samedi soir à Lausanne. Je pose donc une question complémentaire à celle de mon collègue Voiblet, aussi adressée à M. Junod, sur le nombre d'interpellations. Effectivement, si on ne peut pas toujours éviter ce genre de troubles, il me semble important – et pour le PLR il est important – qu'on sanctionne. On lisait dans la presse que plusieurs dizaines de personnes se sont affrontées, et qu'il y avait plus de 70 policiers. Le *24 heures* parle de cinq à sept interpellations. Ma question est la suivante : comment se fait-il qu'on n'ait pas pu interpellé, ou au moins identifier plus de personnes, étant entendu qu'avec les dispositions réglementaires qu'on a adoptées récemment à Lausanne, il y aurait tout lieu de penser qu'on pourrait, sous quelque coup que ce soit, et au minimum au littering, sanctionner toutes les personnes qui ont participé à cette action de samedi soir ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Effectivement, il y a eu cinq interpellations. Vous pouvez me dire que ce n'est pas assez, mais parmi les cinq personnes interpellées, on a en tout cas deux qui ont, semble-t-il, joué un rôle décisif d'incitation à l'émeute, et c'est bien de cela qu'ils sont aujourd'hui accusés. C'est pourquoi cela pourrait déboucher sur des sanctions, qui seraient aussi utiles en termes d'avertissement pour la suite.

Mais il faut savoir que, dans le cadre de ce type d'intervention de police, qui est relativement compliquée et qui nécessite l'engagement de très nombreux policiers, la priorité va évidemment à la sécurisation du secteur, à la sécurisation des gens qui ne sont pas impliqués dans la bagarre, à la protection, parfois, des policiers et à la sécurité publique tout court. C'est vrai aussi d'ailleurs pour les interventions concernant des débordements après les matchs de football, par exemple. La police est tellement mobilisée par ses missions de service d'ordre qu'elle n'a pas toujours les moyens et le temps nécessaires pour procéder à des interpellations. Je pense que c'est ce qui s'est passé dans ce cas et, à mon avis, c'est une bonne chose qu'on ait pu le faire ; mais il faut savoir que la

priorité va à la dispersion des bagarreurs et à la sécurité de l'espace public, avant de mettre des amendes pour littering, par exemple. Encore une fois, j'ai de la peine à vous donner plus d'éléments, mais cela est lié à des priorités opérationnelles de la police. Dans le cas cité, elle a eu vraiment à cœur d'interpeller des personnes qui pourraient bien être les principaux responsables de cette bagarre.

La présidente : – J'ai une demande de parole de M. Pierre-Antoine Hildbrand. La règle veut qu'il y ait deux questions par formation politique, mais je sens qu'il ne s'agit pas d'une question. Pour ne pas perdre le fil de la discussion, je lui passe la parole maintenant, mais très rapidement.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Nous passons nos soirées à nous congratuler sur l'importance du Conseil communal, respectivement des sains rapports qui doivent exister entre l'exécutif et l'organe délibérant. Je ne veux pas ruiner la stratégie de communication du directeur en charge de Sports et intégration, mais il me semble que, par rapport à une résolution votée par le Conseil communal, par rapport à l'utilisation des fonds publics, par rapport à l'installation de ce remonte-pente au Chalet-à-Gobet, il est important qu'on ait une réponse à une question d'un conseiller communal, même si on a prévu de faire un communiqué et une conférence de presse à une autre date ! Cela me semble incroyable qu'on nous explique qu'on parlera plus tard, à un autre moment et que ce n'est pas le moment adéquat. Il n'y a pas un intérêt déterminant à attendre pour donner ces quelques précisions à une question orale.

Question

M. David Payot (La Gauche) : – Le haut de la rue de la Borde, lorsqu'elle devient l'avenue Aloys-Fauquez, sinue. Les piétons ont tendance à vouloir couper et à traverser sur Aloys-Fauquez, à la hauteur de l'arrêt de bus de la Rouvraie. C'est d'autant plus le cas qu'il y a, d'un côté, une école primaire et un APEMS et, de l'autre côté, une ou deux garderies, l'arrêt de bus, puis le chemin descend aux Bégonias et à la Borde. Il me semble avoir vu dans les projets du PALM quelques aménagements, dont un passage piéton dessiné justement à cet endroit problématique, et je m'en réjouissais. Néanmoins, ne voyant rien venir, je m'informe des projets de la Municipalité et sur le calendrier à ce sujet.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – On voit partout des parcours préférentiels qui ne sont pas équipés de passage piéton et on essaie de répondre à la demande. C'est vrai qu'on a fait des propositions dans le PALM 2007 – je pense que vous faites référence à PALM 2007, dans lequel il y a des propositions sur Aloys-Fauquez et sur la Borde. Je n'ai pas exactement le lieu que vous citez, mais différents passages piétons sont proposés. Je rappelle néanmoins que ce n'est pas parce qu'il y a des piétons qui passent qu'il faut automatiquement un passage piéton. Il y a des problèmes de sécurité et il faut aussi respecter quelques règles ; en particulier, le piéton doit emprunter les passages piétons. On observe aussi passablement d'incivilités de gens qui traversent et qui prennent des risques « inconsidérés ».

La présence de l'école en particulier nous a fait étudier ce passage. Ce projet est subventionné, entre autres, par l'Etat et nous sommes dans l'attente de la décision finale de l'Etat, mais après la procédure du Grand Conseil ; c'est le préavis du Grand Conseil et il faut avoir le permis de la mise à l'enquête de l'objet. C'est donc toute une série de procédures.

En ce qui concerne la Ville de Lausanne, nous avons les moyens financiers, puisqu'il y a maintenant plus de deux ans, vous avez voté des moyens relativement conséquents pour le financement de passages piétons. Mais si on veut avoir la garantie du financement, il faut que cette procédure de mise à l'enquête et de financement de l'Etat nous soit garantie pour signer le contrat qu'on a avec la Confédération. Donc, ce projet se fera, je vous rassure. Maintenant, je suis incapable de vous donner la date, mais il y a toute une série de

procédures en cours pour que, en principe, en 2014, de nombreux passages piétons complémentaires soient mis en œuvre.

Question

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – Ma question s’adresse à M. Junod. Ces derniers mois, nous avons entendu des signaux contradictoires, notamment dans la presse, concernant l’avenir de la Police judiciaire municipale, en particulier la question de son transfert au Canton ; c’est dans l’air. Cette question recèle des enjeux importants pour le personnel concerné, mais aussi pour l’autonomie d’une politique communale de sécurité. J’aimerais connaître la position de la Municipalité sur cette question d’un éventuel transfert de la Police judiciaire au Canton.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Comme cela avait été indiqué dans le plan d’action de sécurité publique 2013-2014, la Municipalité a affiché son intention d’ouvrir des négociations avec le Conseil d’Etat concernant l’organisation et le financement des tâches lausannoises. Elles ont été ouvertes. A l’heure actuelle, les Lausannois paient 18 millions par année pour les tâches de police judiciaire et l’ensemble de ces tâches relève, partout ailleurs dans le Canton de Vaud, de la seule responsabilité du Canton. Les Lausannois sont donc les seuls à payer deux fois leurs tâches judiciaires, à la fois en payant l’ensemble de la sûreté au niveau cantonal, qui est l’équivalent de la Police judiciaire, pour faire simple, et en payant leur propre Police judiciaire.

Cette question a fait l’objet de discussions dans le cadre de Police 2000, puis dans le cadre de la mise en place de la police coordonnée, quand bien même elle n’est pas réglée par la Loi sur l’organisation de la police (LOPV), puisque la délégation de compétences dont bénéficie Lausanne sur la Police judiciaire est une délégation de compétences au sens de la Loi sur la police judiciaire, qui date de 1941 ; c’est une délégation à bien plaisir de la part de la Ville de Lausanne. Nous avons maintenant engagé des discussions, et il y a déjà eu deux séances avec une délégation du Conseil d’Etat. Une prochaine aura lieu au début de l’année prochaine.

Nous travaillons sur ce dossier en informant régulièrement l’entier du personnel de la Police judiciaire, notamment sa représentation. Je me suis personnellement engagé à ce que le personnel soit régulièrement informé de l’état de ces discussions, des hypothèses et scénarios qui pourraient se dégager. On travaille aujourd’hui sur deux aspects : l’aspect financier, puisqu’il apparaît qu’on paie beaucoup d’argent et que cet argent pourrait être réinvesti plus utilement dans la sécurité, et puis, évidemment, l’aspect sécuritaire, puisque les deux choses vont de pair.

Je ne peux pas vous en dire beaucoup plus, parce que les négociations sont en cours et on a convenu, aussi bien le Conseil d’Etat que la Municipalité de Lausanne, de ne pas faire de déclaration à ce stade. Les discussions avancent et aucun modèle définitif n’a été encore arrêté ; cela va d’un scénario d’indemnisation à des scénarios de transfert. Mais aucune option n’est arrêtée à ce stade.

Question

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Ma question s’adresse à M. Français. Dans le grand projet de la création d’une place des Bergières, on a vu une étape fulgurante dernièrement : la Migros a mis des barrières pour interdire ou pour filtrer les voitures qui viennent se parquer illégalement dans cet espace. Mais on voit qu’il y a toujours autant de voitures. Je me demande s’ils ne baissent jamais leur barrière ou si on avait manqué une étape de la planification. Est-ce que vous avez une idée d’où en est la planification et l’évolution de cette place ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – On dirait que M^{me} Sophie Michaud Gigon était présente à la séance qu'on a eue juste avant le Conseil communal, puisque j'étais avec la direction de la Migros et on a fait le point de la situation sur toutes leurs activités. Je les ai remerciés, je n'étais pas au courant qu'il restait des voitures sur cet espace. Je prends note de cela ; ce n'est en tout cas pas la volonté de la Migros de laisser des voitures sur cet espace, bien au contraire. Manifestement, il y a un problème sur la propriété privée. Je pourrai leur poser la question à nouveau tout prochainement.

La Migros a fait une demande d'utiliser son droit à bâtir sur le plan de quartier en vigueur, puisque trois bâtiments sur cet objet pourraient se développer, mais il y a un petit problème réglementaire : on n'a pas le droit d'y construire de l'habitation. La Migros ne peut qu'avoir des surfaces d'activités commerciales ou des activités bureaux dans ces bâtiments. Il a donc été décidé qu'ils allaient faire une demande formelle auprès de la Municipalité pour qu'on révisé le plan, mais de manière très simple, soit de rajouter une virgule au chapitre 4 ; on ajoute ainsi la possibilité de mettre des logements et de développer des droits à bâtir sur cette parcelle, sous réserve, bien sûr, de l'accord de l'autre propriétaire, qui a aussi des droits à bâtir.

Vous pourriez donc être soumis assez rapidement à une modification de ce plan de quartier pour améliorer la situation sur le site et privilégier la possibilité d'habitation dans ce quartier en développant ce projet. C'est vrai, ils ne peuvent pas faire des investissements tant qu'ils n'ont pas la garantie du développement des activités. Mais leur volonté est de mettre des compléments de logements sur ce site et de développer l'espace public.

Question

M. Philipp Stauber (UDC) : – Ma question s'adresse à M. Junod. Je n'ai pas très bien compris ses explications. Je fais doublon avec ma question, mais, dans votre réponse au sujet de la Police judiciaire, quelle valeur attribuez-vous aux résultats de la votation sur la police unique ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Je vous redis ce que je vous ai dit tout à l'heure. La police unique a été votée par la population – c'est la question de la Loi sur la police cantonale et de la police coordonnée. La Police judiciaire n'est pas réglementée par ces dispositions légales, mais par la Loi sur la police judiciaire, qui n'a fait l'objet d'aucun vote populaire. Des discussions parallèles ont certes eu lieu dans le cadre de la préparation de la nouvelle loi, mais qui, en tant que telles, n'ont pas fait l'objet de la votation populaire. J'espère que c'est clair sur ce point. Ces questions sont donc indépendantes.

Encore une fois, des discussions sont aujourd'hui en cours. Il n'y a aucun modèle final établi entre la Municipalité et le Conseil d'Etat ; ce sont des discussions qui prendront sans doute un certain temps, mais qui sont évidemment importantes à la fois sur le plan sécuritaire et sur le plan financier.

Réfection, agrandissement et transformations du collège de Villamont

Demande de crédit complémentaire

Préavis N° 2013/25 du 13 juin 2013

Enfance, jeunesse et cohésion sociale, Travaux

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit complémentaire de CHF 5'450'000.– destiné à régulariser le dépassement du crédit d'ouvrage octroyé pour la réalisation des travaux de réfection, d'agrandissement et de transformations du collège de Villamont.

2. Table des matières

[Supprimée.]

3. Préambule

Le 20 novembre 2007, le Conseil communal adoptait le rapport-préavis n° 2007/33 du 14 juin 2007¹ et octroyait ainsi un crédit de CHF 38'850'000.–,² destiné aux travaux de réfection, d'agrandissement et de transformations du collège de Villamont.

Suite à un point de situation effectué au terme de la première phase des travaux de rénovation et d'agrandissement, la Municipalité informait votre Conseil, par voie de communication datée du 17 décembre 2010³, d'une demande probable de crédit complémentaire pour assurer le financement de cet important chantier, qui a démarré au printemps 2008. L'estimation du dépassement à ce moment-là laissait entrevoir un montant de CHF 3'700'000.– TTC, hausses non comprises.

Toutefois, ce montant ne pouvait constituer qu'un premier ordre de grandeur, en raison des incertitudes liées à la durée et à la complexité du chantier. C'est pourquoi, afin d'éviter de solliciter un crédit complémentaire dont il était impossible de déterminer le montant avec exactitude, la Municipalité a décidé d'attendre le décompte définitif des travaux pour finaliser le présent préavis.

La Municipalité, consciente que les difficultés et la complexité d'un chantier se déroulant simultanément à l'exploitation d'un bâtiment utilisé quotidiennement par près de 400 élèves et une septantaine d'enseignants pouvait encore réserver des surprises, et soucieuse de tenir le Conseil communal au courant de la situation, a informé ses membres de l'évolution du chantier au travers d'une visite qui a eu lieu le 9 février 2012. La visite s'est déroulée à un moment où la dernière aile rénovée était en plein travaux. Elle a donc permis aux conseillers communaux présents de comprendre les défis à relever dans la rénovation d'un bâtiment ancien, véritable fleuron du patrimoine scolaire lausannois, pour lequel il fallait par ailleurs respecter les standards Minergie. Les conseillers ont alors pu se rendre compte de l'état d'un bâtiment dont la réalité n'est souvent apparue que durant les travaux de démolition : fissures, humidité ou détérioration des planchers, par exemple.

4. Causes du dépassement

4.1 Situation de départ

Lors des travaux de la commission chargée d'examiner le préavis susmentionné, le risque d'un dépassement avait déjà été indirectement évoqué à propos du poste "*Divers et imprévu*" de la demande de crédit. Ce poste a été en effet volontairement évalué au plus juste, soit 5% du crédit, à titre de réserve pour les bâtiments neufs et 7% pour la rénovation du bâtiment existant, alors que la norme habituelle dans ce genre de travaux est généralement d'au moins 10%. Ce faisant, la Municipalité était alors consciente qu'elle

¹ BCC 2007-2008, t.I No 5/II, p 403-423

² Plus précisément CHF 36'300'000.- pour les travaux liés au bâtiment et CHF 2'550'000.- pour le mobilier et l'équipement.

³ BCC 2010-2011, t.II, No9/I, p.19-20

prenait un risque, notamment en raison de la complexité du chantier, de sa durée et de la part importante d'incertitude liée à toute rénovation d'un bâtiment historique de cette taille. Mais elle souhaitait ainsi inciter le maître d'œuvre à veiller à limiter au maximum les coûts de cette importante opération. Un choix d'un 10% de divers et imprévus sur la totalité du chantier aurait impliqué à ce moment-là un crédit de CHF 1'285'000.-- supérieur au crédit demandé.

4.2 Eléments principaux nécessitant la présente demande de crédit complémentaire et situation à l'issue du décompte final

Afin de mieux comprendre les circonstances qui conduisent aujourd'hui la Municipalité à solliciter un crédit complémentaire, le présent chapitre fait une récapitulation systématique des travaux supplémentaires non compris dans le devis initial ainsi que des montants qui en résultent. Ont été distingués dans la présentation :

- les éléments non connus au moment de l'élaboration du devis en 2006 et 2007 ;
- les éléments non inclus dans le devis mais ayant entraîné des travaux qui se sont révélés indispensables ou hautement souhaitables ;
- les éléments consécutifs à la vétusté d'un bâtiment dont l'état réel ne pouvait être perçu avant les travaux de démolition, notamment en relation avec les éléments structurels existants et leur performance statique ;
- la complexité d'un triple chantier géré simultanément dans un lieu confiné et en exploitation.

Ce dernier élément a eu notamment pour conséquence l'allongement de la durée d'un chantier dont le démarrage, prévu en 2007, n'a eu lieu qu'en 2008 et qui s'est déroulé sur 4 ans alors qu'il devait se terminer en août 2011, un tel allongement ayant en lui-même des conséquences inévitables sur les coûts des travaux.

4.2.1 Aspects liés à la sécurité et à la cohabitation collège/chantier

La coexistence simultanée de plusieurs ouvrages en chantier dans un contexte de forte densité urbaine et dans un lieu exigu, ainsi que les contraintes résultant du maintien de l'exploitation du collège se sont révélées beaucoup plus complexes que prévu : constantes adaptations du chantier, synchronisation difficile entre les horaires scolaires et les horaires de chantier, notamment en raison du bruit et des nuisances, mesures de sécurité par la pose de parois de séparations supplémentaires, dont la plupart devaient être résistantes au feu, etc.

Lors des travaux, la présence d'amiante dans la colle des revêtements de sol PVC de l'annexe 1962 s'est avérée plus importante que prévue et son élimination a suscité des travaux plus conséquents, liés au confinement des locaux à traiter, au renouvellement de l'air durant les travaux et aux mesures de protection nécessaires durant ces travaux spécifiques.

Coûts relatifs aux éléments évoqués ci-dessus. CHF 270'000.--

Les divers travaux de serrurerie non prévus au départ pour répondre aux aspects de sécurité tels que largeurs de portes, barrières de protection, contremarches escaliers, main-courantes, s'élèvent à CHF 80'000.--

4.2.2 Préservation du patrimoine

La qualité architecturale du bâtiment et en particulier de ses façades ainsi que les éléments décoratifs connus ou découverts en cours de chantier ont conduit le maître d'ouvrage, en collaboration avec la

section des monuments et des sites du SIPAL (canton), à mettre en valeur des éléments de patrimoine propres à un bâtiment classé en note 2. C'est ainsi que :

- les faces extérieures des contrecœurs des fenêtres du bâtiment ancien ont été crépies au cours du temps. Lors des travaux, l'aspect initial de ces éléments a pu être découvert. La décision a alors été prise d'effectuer une recherche approfondie du point de vue historique et une recherche de couleurs ainsi que de mettre en valeur les décors en briques de terre cuite, selon l'aspect initial; CHF 220'000.--
- lors des travaux de ravalement, la façade ouest en molasse du bâtiment ancien s'est avérée bien plus altérée que prévu. De nombreux éléments en molasse et en grès ont dû être remplacés afin d'effectuer un assainissement dans les règles de l'art; CHF 150'000.--
- l'état de dégradation de certains éléments de façade constaté lors de l'établissement du devis en 2006 s'est encore amplifié jusqu'au moment de l'intervention 5 ans plus tard, provoquant un champ d'action plus vaste que prévu. Cela a été le cas notamment pour la rénovation de l'enveloppe du réfectoire. CHF 180'000.--

4.2.3 Aspects énergétiques

Le choix de respecter les dispositions légales en matière d'énergie en appliquant pour la première fois les normes Minergie-Eco dans la réfection d'un bâtiment ancien a entraîné des surcoûts, en raison de travaux complémentaires exigés pendant les démolitions.

Les compléments liés au choix de vitrages performants en relation avec Minergie-Eco, la mise en place d'une ventilation mécanique dans l'appartement du concierge, les compléments d'isolation thermique, les travaux complémentaires de chauffage et ventilation, notamment dans les locaux du Forum d'architecture, s'élèvent à

CHF 330'000.--

Après analyse plus détaillée de l'état des façades, il a été décidé d'appliquer également la norme Minergie à l'annexe du collègue construite en 1960, dont la très mauvaise isolation de l'enveloppe entraine en contradiction avec l'objectif fixé pour tout le reste du complexe scolaire. Cette réfection n'avait pas été prévue à l'origine du projet.

CHF 290'000.--

4.2.4 Aspects réglementaires

Depuis l'établissement du devis, les normes de sécurité en matière de protection incendie (ECA) ont évolué et entraîné des augmentations importantes non prévues pour la mise en conformité du bâtiment, notamment :

- mise en conformité des armoires techniques du bâtiment existant; CHF 210'000.--
- mise en conformité de la ventilation et l'exutoire de fumée suite à la fermeture de la courette du Forum d'architecture et mise en conformité ECA de la charpente métallique de la nouvelle construction et des armoires dans le bâtiment 1962 et nouvelle construction. CHF 410'000.--

De plus, certaines directives, notamment celles des services d'assainissement et de protection et de sauvetage, n'étaient pas connues lors de l'établissement du devis, comme par exemple la mise

CHF 140'000.--

en conformité des canalisations d'eaux usées et d'eaux claires dans les locaux du Forum d'architecture et dans les locaux des archives de la danse (annexe 1962).

Les compléments liés à la création d'un nouveau local technique pour le service des routes et de la mobilité ainsi que pour la mise en conformité de la sous-station électrique située dans le rez inférieur du bâtiment ancien s'élèvent à

CHF 90'000.--

4.2.5 *Aspects statiques et complexités constructives*

Les coûts de certains travaux spéciaux, tel que terrassements, fondations et béton armé se sont avérés plus importants que prévu, en raison de la qualité médiocre des terrains et la présence d'une source souterraine. D'autre part, lors de la construction du nouvel ouvrage incluant le porte-à-faux, la stabilisation des sols permettant à la fois les reprises en sous-œuvre nécessaires au maintien de la stabilité du bâtiment existant et une bonne assise de la structure en béton soutenant le bâtiment C ont nécessité d'avoir des travaux beaucoup plus importants que prévu et le recours à des techniques constructives particulières (*jetting*).

D'autre part, il faut relever les coûts supplémentaires engendrés essentiellement par la complexité des installations de chantier liée à l'espace confiné et la modification de la reprise structurelle de l'agrandissement nord en cours de chantier, suite à la difficulté de reprise des charges par le bâtiment existant.

CHF 910'000.--

Un des éléments importants des surcoûts concerne les éléments non visibles au départ, tel que l'état très dégradé des supports des faces intérieures du bâtiment existant. En effet, la présence d'humidité révélée en cours de chantier a détérioré de grandes surfaces de crépis intérieurs. Ceux-ci ont dû être assainis et les fissures colmatées, afin de garantir la pose de l'isolation et une pose des doublages intérieurs dans les règles de l'art. Les travaux plus conséquents que prévus concernent également les percements pour passages des installations techniques, les rhabillages, les surfaces de crépissages importantes, le dallage dans le réfectoire, dû à la mauvaise

du support et les nettoyages périodiques en cours de chantier.

CHF 1'070'000.--

Les difficultés rencontrées lors de la fixation à l'existant et le calage des structures de doublages en menuiserie et en panneaux de plâtre sur des murs en pierre dans les classes du bâtiment ancien, ont entraîné un surcoût de

CHF 210'000.--

4.2.6 *Equipement*

Depuis plusieurs années, la préparation des repas est assurée par la société DSR, pour divers réfectoires scolaires et parascolaires de la ville de Lausanne, principalement Béthusy, Entre-Bois, Signal et Boissonnet. Suite au vote populaire relatif à l'école à journée continue, le maître de l'ouvrage a adapté le fonctionnement du réfectoire du collège de Villamont à cette nouvelle donne, afin d'en augmenter la capacité de fabrication de repas. Les équipements ont alors été redimensionnés, afin de répondre à cette demande.

CHF 110'000.--

4.2.7 Aspects administratifs

Des frais administratifs plus conséquents, consécutifs aux publications (FAO) liées au marchés publics, plus importantes que prévues, les photocopies des dossiers d'appels d'offres publics complémentaires et les documents de contrat transmis aux entreprises, la quantité plus importante de plans des mandataires, s'élèvent à

CHF 130'000.--

4.2.8 Hausses légales et augmentation de la TVA en 2011

Dans la majorité des cas, les rapports-préavis mentionnent l'indice de référence du coût de construction, au moment de leur rédaction, ce qui permet d'avoir une vision de l'évolution des coûts de l'ouvrage concerné.

Dans le rapport-préavis 2007, le devis détaillé validé le 15 mai 2007 fait référence à l'indice zurichois du coût de la construction. A ce moment-là, l'indice au 01.04.2006 atteignait 111.9 points. Cet indice zurichois, qui tient compte de l'évolution des prix du marché, est remis à jour annuellement dans la base de gestion des coûts de construction. A titre indicatif et sur la base de l'indice de référence au moment du vote du crédit, le même devis, réactualisé en 2013, devrait être augmenté d'un montant de 5 millions.

Dans le cadre du chantier de Villamont, les hausses facturées par les entreprises sont liées à l'augmentation des coûts des salaires, matériaux et transports. Ces montants sont calculés selon la méthode paramétrique de la KBOB (Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrages publics) qui tient compte de la date de la soumission, de la période d'exécution, des matériaux utilisés sur le chantier et du montant des travaux effectués.

Les hausses facturées concernent essentiellement les travaux de génie-civil, de maçonnerie, d'installations sanitaires, d'étanchéité de toiture, de peinture, d'installations électriques, de menuiserie et de construction métallique.

CHF 600'000.--

Montant complémentaire lié à l'augmentation de la TVA en 2011. La TVA est passée de 7.6% à 8%.

CHF 50'000.--

Montant des coûts supplémentaires, y compris les hausses

CHF 5'450'000.--

5. Economies et recettes

5.1 Mobilier et équipement

Dans le choix du mobilier et de l'équipement une économie sur le montant prévu a pu être réalisée, d'une part en déterminant de façon plus précise les besoins des classes standards et spéciales en lien avec les utilisateurs et d'autre part les appels d'offres effectués qui ont permis de dégager des économies

CHF 200'000.--

5.2 Subventions

Des recettes supplémentaires, non prévues, d'un montant de 131'800 francs ont été encaissées dans le cadre de la certification Minergie.

6. Conséquences financières

Selon les éléments évoqués ci-dessus, la récapitulation des coûts et le montant global du crédit complémentaire demandé sont les suivants :

6.1 Conséquences sur le budget d'investissement

Le montant du présent crédit figure au plan des investissements pour les années 2013 à 2016 pour un montant de 4'400'000 francs. La différence par rapport au crédit complémentaire demandé sera régularisé lors des prochains travaux d'adaptation du plan des investissements. Cette somme sera dépensée en 2013.

6.1.1 Conséquences sur les coûts de fonctionnement

Charges d'intérêt : calculées sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à 82'400 francs par année, à compter de l'année 2014.

Charges d'amortissement : en fonction de la durée d'amortissement retenue (20 ans pour le bâtiment) et du nombre d'années restant à amortir (18 ans), les charges d'amortissement s'élèvent à 302'800 francs pour le bâtiment. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2014.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0	0	0	0	0	0	0
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel	0	0	0	0	0	0	0
Charge d'intérêts	82,4	82,4	82,4	82,4	82,4	82,4	494,4
Amortissement	302.8	302.8	302.8	302.8	302.8	302.8	1'816.8
Total charges suppl.	385.2	385.2	385.2	385.2	385.2	385.2	2'311.2
Diminution de charges	-	-	-	-	-	-	-
Revenus	-	-	-	-	-	-	-
Total net	385.2	385.2	385.2	385.2	385.2	385.2	2'311.2

7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 2013/25 de la Municipalité, du 13 juin 2013;

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner ce préavis;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de 5'450'000 francs pour couvrir le dépassement du montant du crédit d'ouvrage de 38'850'000 francs voté par le Conseil le 20 juin 2007, pour les travaux de réfection, d'agrandissement et de transformation du collège de Villamont;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 1 à raison de 302'800 francs par la rubrique 5800.331 du budget du Service des écoles primaires et secondaires;

- de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ci-dessus.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Denis Corboz (Soc.), rapporteur, Claude Bonnard (Les Verts), Jean-François Cachin (PLR), Jean-Luc Chollet (UDC), Julien Eggenberger (Soc.), Nicole Graber (Les Verts), Roland Rapaz (Soc.).

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale.

Rapport polycopié de M. Denis Corboz (Soc.), rapporteur

Présidence : Denis Corboz

Membres présent-e-s : M^{me} Graber Nicole, MM. Bonnard Claude, Cachin Jean-François, Chollet Jean-Luc, Rapaz Roland, Eggenberger Julien.

Membres excusé-e-s : M^{mes} Aubert Liliane, Bovet Laurianne, M. Carrel Mathieu.

Représentants de la Municipalité : M. Tosato Oscar, directeur des service de l'enfance, jeunesse et cohésion sociale, accompagné de MM. Dyens Gérard, chef du service des écoles (SEP+S) et Vionnet Franco, adjoint responsable du secteur bâtiment (SEP+S).

Représentant-e-s de la direction des travaux, M^{me} Christe Nicole, cheffe du service d'architecture, M. Zanghi Carmelo, chef de projet, service architecture.

Invités : MM. Matthey Bernard et Goy Richard, architectes du bureau ARCHITRAM.

Lieu : Cafétéria du collège de Villamont.

Date : le 5 septembre 2013

Début et fin de la séance 14 h 07-16 h

Deux options s'offrent à la commission soit visionner un film sur le déroulement des travaux, soit visiter le bâtiment avec les architectes maîtres d'œuvre du projet, soit les deux options. La commission décide d'effectuer uniquement une visite guidée.

Lors de cette visite, la commission a pu apprécier la qualité de l'ouvrage rénové et a découvert les difficultés liées à un tel chantier. Notamment les contraintes qu'il a fallu respecter (label Minergie, exigence en terme de sécurité, souhaits des services des bâtiments et sites).

À 15h, la commission rejoint la cafétéria et invite les architectes d'ARCHITRAM à participer à la séance.

Discussion générale

Les commissaires questionnent les représentants sur les raisons qui ont amené à un dépassement de 14% du devis initial.

Un commissaire demande sur quelle base a été établi le devis. Mme Christe répond que celui-ci a été fait sur la base des soumissions rentrées pour le gros œuvre référencé à l'année 2007, et sur estimation sur le second œuvre.

Les quatre projets retenus après le concours n'ont pas été sélectionnés uniquement sur un critère de prix, mais aussi sur la capacité des candidats à s'inscrire dans les difficultés liées à ce genre de bâtiment, notamment concernant les contraintes structurelles qui sont fortes : intégration au rythme de l'école, capacité à gérer l'ensemble des travaux, respect du patrimoine (car le bâtiment est historique), impossibilité à construire sur l'annexe sud

(porte-à-faux), paramètre d'exigüité, parcelle urbaine dense. C'est donc le meilleur projet qui répondait à ces différents points qui a été choisi.

L'ouverture des marchés publics n'a ni retardé le chantier ni augmenté ses coûts, car il n'y a eu aucune opposition ou recours

Avant concours, le plan d'investissement prévoyait 20 millions de francs, mais une analyse plus complète a révélé que l'obsolescence du site, l'ampleur des travaux de rénovations de l'ancien bâtiment, l'importance des extensions nécessaires et la réfection de l'annexe de 1960 nécessitaient plus de moyens financiers.

Au cours du chantier, différentes surprises liées à la dimension patrimoniale du bâtiment sont apparues, elles ont été discutées en cours de chantier. Malgré tout, ces coûts sont restés marginaux. Différentes options ont été discutées avec les représentants des monuments historiques (mise au jour des fresques d'allège, réfection des fresques, etc.). Malgré un moratoire qui bloque toute subvention aux collectivités publiques, les Monuments historiques ont financé une partie des prestations des historiens de l'art.

Concernant le label Minergie, le canton exige ces mesures pour toutes ses nouvelles constructions, il en est de même pour les constructions de la Ville de Lausanne. Dans le cas de Villamont, le label Minergie a été décidé politiquement au nom de l'exemplarité. Le surcoût est de l'ordre de 7 à 10%. Ce label permet au collègue d'éviter de trop grands écarts de température et pérennisera la structure d'origine ainsi qu'un meilleur recyclage écologique qui déploie ses effets jusqu'à la déconstruction.

Certains commissaires s'étonnent des surcoûts liés à l'adaptation en cours de chantier des normes sécuritaires ECA, directives connues avant travaux et mise à l'enquête.

Il est répondu que les contrôles effectués par les inspecteurs de sécurité en cours de chantier ont nécessité le renforcement de la protection incendie (cloisons de chantier et création de chemins distincts entre les ouvriers et les élèves). La cohabitation pour un chantier de cette importance a été sous-estimée. De plus de nouvelles normes incendies apparues pendant l'exécution des travaux ont dû être appliquées. Leur non-respect aurait pu entraîner un refus du permis d'utilisation du bâtiment.

Examen du préavis

Points 1 à 3

Pas de commentaire

Points 4

La commission s'interroge sur le fait que les montants sous « divers imprévus » n'ont pas été suffisants. Il est répondu que les pourcentages de 5% et de 7% de réserve attribués pour les nouvelles constructions et rénovations étaient sciemment en dessous de la norme. D'une part pour éviter qu'un montant plus élevé ne menace le soutien à un projet essentiel pour les écoles lausannoises et d'autre part pour maintenir une pression sur les coûts. Le dépassement a été annoncé en 2010 au Conseil communal et il a été décidé d'attendre le décompte final pour solliciter un crédit supplémentaire, afin d'éviter toute nouvelle surprise.

Point 5

Pas de commentaire.

Point 6

Il est constaté une incohérence entre le montant total des amortissements mentionnés sous le chiffre 6.1.1 et le tableau de synthèse des conséquences sur les coûts de fonctionnement. Le montant total inscrit dans le texte porte sur 20 ans alors que le chiffre total du tableau est celui du montant des amortissements de 2014 à 2019.

Les conclusions 1 à 3 relatives au crédit supplémentaire sont votées en bloc, elles sont adoptées avec 6 voix pour et une abstention.

La séance est levée à 16 h.

Lausanne, le 21 septembre 2013

Discussion

M. Denis Corboz (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Pour ce crédit complémentaire, on est dans le même cas de figure que pour l'annonce de l'installation d'un dispositif remonte-pente au Chalet-à-Gobet par conférence de presse. On fait en douce et on avertit le Conseil communal après la presse, une fois que tout est terminé. C'est une curieuse façon d'exercer une fonction politique du fait accompli.

Revenons au préavis qui nous intéresse. Il y a plusieurs aspects à retenir de cette opération de rénovation, transformations et extension du collège de Villamont ; certains sont positifs, d'autres ne le sont pas. On peut être très satisfait qu'aucun accident d'élèves ou d'ouvriers affairés sur le site n'ait eu lieu. On peut se réjouir qu'aucune heure d'enseignement n'ait été perdue pendant toute la durée des travaux, malgré le bruit, la poussière et les inconvénients journaliers auxquels ont été soumis les élèves et les enseignants. On peut aussi être satisfait d'avoir pu rénover un tel bâtiment historique et monumental. Toutefois, de telles rénovations ne doivent plus être entreprises à l'avenir, car il est inconcevable d'investir à nouveau plus de 40 millions pour de tels projets.

Dans le cas de Villamont, c'est d'autant plus hors de prix que ce collège aurait pu avoir six classes supplémentaires, comme le permettait le permis de construire, mais que, pour des raisons soi-disant politiques, seules cinq ont été créées. J'avais déposé, en 2008, un amendement pour bâtir cette fameuse sixième classe, mais des motifs pseudo économiques proches du million avaient balayé ma proposition. Il est sûr qu'aujourd'hui, elle serait fort utile au vu de l'évolution démographique, moyennement sous-évaluée à l'époque. Pour résumer, on a construit moins pour un coût bien plus élevé.

Il est certain cependant que les prochains collèges à rénover, et ils sont nombreux, devront faire l'objet d'une réflexion tout autre que celle qui a concerné Villamont. La Ville n'a, en effet, plus les capacités économiques pour financer ces restructurations. Il faudra peut-être, par exemple, songer à vendre ces vieux collèges et à bâtir des nouveaux avec le produit des ventes. Ce serait probablement plus économique que d'entreprendre de lourdes rénovations.

Concernant les aspects financiers du préavis 2013/25, il est difficilement acceptable de se trouver devant le fait accompli et de devoir voter sur un crédit rétribuant des travaux déjà réalisés. A ma connaissance, c'est une première. Comment peut-on annoncer à ce Conseil, en 2010, une estimation de dépassement de crédit initial de 3,7 millions et nous présenter, trois ans plus tard, une demande de crédit complémentaire – excusez du peu – de 5 450 000 francs. Le PLR est très critique face à la désinvolture des services concernés, car cela portera le coût total de l'opération à près de 45 millions. A part la hausse de la TVA, évidemment admise, les autres explications fournies sont curieuses et balancées à la dizaine de milliers de francs près, comme si chaque facture finale avait été arrondie à la louche. On est tout de même en droit d'attendre plus de rigueur et de précision dans la justification de plus-values représentant environ 15 % du crédit initial. D'autre part, il est très discutable d'utiliser des normes Minergie Eco pour ce type de construction. Elles sont parfaitement inadaptées dans le cas présent et il ne sera pas possible d'amortir ces mesures, malgré une diminution des charges d'exploitation des installations de chauffage. Elles ne font qu'alourdir inutilement la facture finale.

Cette rénovation de Villamont est un laboratoire expérimental et la leçon à retenir à l'avenir est qu'il faut explorer d'autres pistes, telles que des partenariats public-privé. On pourrait en effet imaginer que des privés rénovent à leurs frais les prochains établissements scolaires, voire en démolissent certains pour reconstruction et les louent à la Ville. La jouissance du terrain pouvant être déterminée par la création d'un DDP, la surface pourrait, par exemple, être mise à la disposition des investisseurs pour une somme symbolique. En conclusion, et au vu de la méthode utilisée pour nous présenter ce préavis, le PLR ne le cautionnera pas.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – J'étais membre de la commission, et je partage quelques-unes des appréciations de notre collègue Gaudard, en particulier ce qui concerne ce perfectionnisme lausanno-lausannois qui veut du Minergie Eco, extraordinairement coûteux sur un vieux bâtiment – il a fallu faire des ventilations forcées dans le bâtiment. Je me demande, pas uniquement pour ce bâtiment, mais de manière générale, si le 2 % ou 3 % de gain est raisonné par rapport à une somme qui nous apparaît excessive. On est dans le domaine du symbole, mais les symboles coûtent cher.

Je suis un peu plus réservé à l'endroit de la démonstration de mon collègue lorsqu'il dit qu'on aurait pu vendre ce bâtiment et reconstruire. Certes, mais où ? A part le parc Mon-Repos, je ne vois pas tellement de surfaces vierges dans la région, et un collègue en ville doit être un collège de quartier. Pour le reste, il est évident que la Municipalité a péché par excès de confiance ou de transparence – nous ne lui ferons pas de procès d'intention. Elle aurait pu, comme elle aurait été en droit de le faire, mettre environ 10 % de réserves pour les divers et imprévus ; elle ne l'a pas fait.

Je rappellerai qu'il y a une vingtaine d'années, la rénovation du tunnel de la Barre – le tunnel – avait débouché sur une demande de crédit supplémentaire qui avait quasiment doublé le prix des travaux, parce que, sur un vieil édifice, on a des surprises qu'on peut appréhender intellectuellement, mais qu'on ne découvre qu'en cours de travaux. Rebelote pour l'église Saint-François – je crois qu'on avait passé de 10 ou de 12 millions à 16 ou 18 millions. Là aussi, il était très difficile d'appréhender l'état réel de la situation avant la démolition partielle de certains passages. Idem pour l'église Saint-Jean de Cour, avec les fresques et l'orgue. Donc, dès qu'on s'attaque à un bâtiment ancien, de deux choses l'une : on met 10 % ou 12 % de réserves pour les imprévus et, à ce moment, on court le risque de faire capoter le projet, parce qu'il ne passera pas, ou alors on choisit l'optimisme, mais en sachant qu'on n'arrivera pas à le tenir – c'est le cas avec ce préavis –, et il faut ensuite procéder par crédit supplémentaire. Au moins une consolation : à la suite de ces réserves, le résultat final est bluffant ; il est absolument splendide et l'utilisation de ce porte-à-faux dans un endroit confiné, ce mélange et ce mariage, genre pyramide du Louvre – toutes proportions gardées –, entre de l'ancien et du très moderne m'a convaincu.

M^{me} Nicole Graber (Les Verts) : – Même si le groupe des Verts est soucieux et espère ne pas voir des dépassements de cette importance lors de préavis suivants de réfections de collèges prévus au plan des investissements, il salue les qualités de cette rénovation. Et je peux dire que les élèves, contrairement peut-être à ce que pense M. Gaudard, ont la chance d'être dans un tel collège. J'espère qu'il y aura des élèves encore pendant longtemps. Les Verts vous proposent donc, à l'unanimité, d'adopter ce préavis.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je déclare mes intérêts : je suis membre de la commission d'établissement de Villamont.

Lors d'une récente séance avec les parents, qui a eu lieu à l'aula de Villamont, nous avons pu constater, des enseignants et moi-même, que les sièges de l'aula étaient déjà, pour certains, dans un piteux état. Je rappelle que, lors de constructions ou de rénovations d'autres bâtiments scolaires – je fais mention de Boissonnet –, nous avons constaté des malfaçons quelques années après. Ma question est la suivante : est-ce que, pour un tel ouvrage, la Municipalité fait des réserves au cas où, malheureusement, ces entreprises

devaient disparaître d'ici quelques années, et qu'on constatait des malfaçons, comme on a pu en constater ?

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Je vous remercie premièrement d'avoir fait état de la qualité des transformations de ce bâtiment, ainsi que de la satisfaction des usagers qui le fréquentent aujourd'hui. Je crois que tout le monde est content de pouvoir fréquenter un établissement comme celui de Villamont.

M. Chollet a fait l'historique. J'aimerais vous confirmer que, dès le départ, lorsque nous avons vu qu'il pouvait y avoir des dépassements, nous vous avons informés, nous avons indiqué par communication les montants possibles de dépassement, mais on ne voulait pas revenir avec certain nombre d'informations différentes et on a dit qu'on donnerait le montant exact final une fois que nous aurions tous les décomptes. Nous sommes même allés plus loin. Pour que vous puissiez voir vous-mêmes les inconvénients qu'il y avait dans ce bâtiment, nous avons organisé des visites pour les membres du Conseil communal pendant le chantier.

Comme c'est indiqué dans le préavis, il y a plusieurs raisons de dépassement dans un objet de ce type. Il y a des dépassements dus à des éléments non connus au moment de l'élaboration du devis – en 2006-2007, je le rappelle. Il y a des éléments non inclus dans le devis, mais ayant entraîné des travaux qui se sont révélés indispensables et hautement souhaitables. Et puis, il y a eu des éléments consécutifs à la vétusté du bâtiment – c'est ce que vous avez pu observer –, dont l'état réel ne pouvait être perçu avant les travaux de démolition. Cela arrive souvent, notamment en relation avec les éléments structurels existants et leurs performances statiques. Il y a eu aussi la complexité de ce chantier, liée à la gestion simultanée de l'école et des travaux, ceci dans un lieu confiné.

M. Gaudard a fait une analyse, ainsi qu'un certain nombre de propositions prémonitoires, je dirais. Monsieur Gaudard, j'aimerais vous confirmer que, suite à l'expérience de Villamont, nous avons analysé la manière dont nous allions rénover le collège de Saint-Roch, qui est un bâtiment de même grandeur, qui pourrait générer exactement les mêmes surprises. Le Service d'architecture et le Service des écoles primaires et secondaires ont examiné la manière dont on pouvait travailler, par trois étapes successives, pour rénover ce bâtiment et, bien sûr, les propositions vous seront faites au moment voulu ; elles devraient aller dans ce sens. C'est un très grand déficit : lorsque vous avez 300 ou 400 élèves dans un établissement, vous ne pouvez pas louer une autre salle libre dans le quartier pour les y scolariser pendant que vous rénovez le bâtiment. Mais, oui, monsieur Gaudard, pour une prochaine rénovation de ce type, notamment pour Saint-Roch, nous réfléchissons dans le sens que vous indiquez.

L'autre élément que vous avez amené concerne Minergie Eco. Nous l'avons proposé en fonction d'une demande du Conseil communal. C'est le Conseil communal qui nous demande de réfléchir à la réfection des bâtiments en adoptant cette norme, et nous vous la proposons. Le jour où le Conseil communal nous dit qu'il n'y a pas besoin de faire du Minergie Eco et qu'il ne faut pas le faire, peut-être qu'on vous proposera l'alternative et vous pourrez choisir. Mais, jusqu'à présent, il me semble que c'est quelque chose que nous avons décidé de faire ensemble.

Votre combat, monsieur Gaudard, est celui de la classe supplémentaire sur le porte-à-faux. Effectivement, il y a eu des options ; dans les plans, nous avons prévu une classe supplémentaire. Mais, après discussion avec tous les partenaires, nous avons décidé de ne plus la faire. Ce n'était pas votre avis, monsieur Gaudard ; votre avis est respectable et vous continuez ce combat. Pendant longtemps, vous pourrez affirmer qu'avec une classe de plus, on aurait pu loger 24 élèves de plus à Villamont et vous aurez toujours raison.

Concernant votre vision prospective, celle de vendre des bâtiments scolaires pour en construire de plus grands et neufs ailleurs. Vous savez certainement ce qui se passe dans ma direction. C'est vrai que nous réfléchissons aussi à cette option. Aujourd'hui, il y a un bâtiment qui pourrait faire l'objet d'une vente, mais on devra discuter en Municipalité et

avec la Commission des finances pour savoir si le produit d'une vente de bâtiment scolaire peut être réaffecté pour en construire un autre. Il y a encore d'autres éléments en termes de gestion des finances d'une ville qu'on doit gérer pour savoir si c'est possible. Mais c'est vrai qu'on réfléchit aussi à ce genre de possibilité et on pourrait être amené à vous la proposer.

Quant à la possibilité de travailler en partenariat public-privé pour la construction de bâtiments scolaires, c'est aussi une question qui a été réfléchié aussi bien au niveau cantonal, à la Direction générale de l'enseignement obligatoire, qu'au niveau municipal, notamment lorsque nous avons réfléchi à la manière dont on pourrait utiliser les différents fonds des Caisses de pensions. Bien sûr que les partenaires privés étaient en nombre restreint dans cette discussion. Dans l'engagement et dans l'utilisation des fonds des Caisses de pensions (au lieu de les placer auprès d'actionnaires, certes forts intéressants, mais dont le résultat est très volatil dans quelques cas), on s'est demandé si on n'avait pas meilleur temps de construire dans des infrastructures qui, elles, sont durables et absolument nécessaires à la collectivité. Mais ce n'est pas une piste sur laquelle nous travaillons actuellement. Il y a, à Lausanne, des objets d'investissement importants au Service des sports, au Service du logement et à la Direction des travaux, qui peuvent faire l'objet d'un partenariat privé-public.

Madame Longchamp, je ne maîtrise pas toutes les questions liées aux défauts cachés, aux malfaçons et aux réserves qu'on pourrait émettre. Il y a celles qui sont contractuelles dans toutes les constructions publiques et qui nous permettent, effectivement, de revoir avec les entreprises de construction, dans un certain délai, la réparation des malfaçons. Mais il y a, bien entendu, une date limite. Peut-être que mon collègue, Olivier Français, qui connaît bien cet élément professionnellement, peut vous le dire. Mais, aujourd'hui, je ne peux pas vous répondre sur la durée pendant laquelle on peut faire valoir des malfaçons ou des défauts cachés concernant le bâtiment, notamment toute la statique et l'infrastructure.

Concernant les sièges de l'aula, je ne savais pas que certains sièges ne sont plus en ordre, et je ne sais pas si c'est dû à une malfaçon ou à une mauvaise utilisation de la part des élèves. Nous devons toujours regarder ces choses, mais je vérifierai et je vous répondrai volontiers à cette question.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je remercie le directeur pour ses réponses. J'ai des remarques par rapport à ces dernières. C'est vrai que, si on entend rénover d'autres collèges dans le futur, ce serait utile qu'ils soient libres d'élèves ; on irait déjà bien plus vite qu'avec des élèves dans le bâtiment.

Concernant les mesures Minergie Eco, il faut savoir raison garder : quand on s'aperçoit qu'un immeuble est suffisamment complexe et qu'on n'arrive pas à amortir l'installation d'un tel dispositif, la sagesse voudrait qu'on ne l'installe pas, malgré les vœux ou les exigences du Conseil communal.

La discussion est close.

M. Denis Corboz (Soc.), rapporteur : – Les conclusions 1 à 3, relatives aux crédits supplémentaires, ont été votées en bloc. Elles ont été adoptées par la commission par 6 voix et 1 abstention.

Le préavis est adopté avec beaucoup d'abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2013/25 de la Municipalité, du 13 juin 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de 5'450'000 francs pour couvrir le dépassement du montant du crédit d'ouvrage de 38'850'000 francs voté par le Conseil le 20 juin 2007, pour les travaux de réfection, d'agrandissement et de transformation du collège de Villamont ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 1 à raison de 302'800 francs par la rubrique 5800.331 du budget du Service des écoles primaires et secondaires ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ci-dessus.

Bilan du contrat de quartier de Montelly

Préavis N° 2012/35 du 12 juillet 2012

Culture et logement, Travaux

1. Objet du préavis

En réponse au postulat de Mme Andrea Eggli Quartier de Montelly : environnement et qualité de vie, le Conseil communal adoptait le 9 décembre 2009 le préavis 2009/36. Ce préavis prévoyait le lancement à Montelly d'un contrat de quartier pour une durée de deux ans. Le préavis 2009/36 demandait également qu'à l'échéance de l'expérience, un bilan soit effectué afin d'évaluer la pertinence, le redimensionnement et la pérennisation du projet.

Conformément au préavis, l'expérience du contrat de quartier a démarré en janvier 2010. En juin 2011, la Municipalité a pris acte de la feuille de route⁴ discutée avec les services concernés. Enfin, en septembre 2011, constatant que le délai de deux ans ne serait pas suffisant pour clore l'expérience du contrat de quartier de Montelly et mener l'évaluation prévue, la Municipalité décidait de prolonger de 6 mois l'expérience par un prélèvement sur le fonds du développement durable de 95'000 francs.

Conformément aux engagements pris, le présent préavis présente un résumé des actions conduites dans le cadre du contrat de quartier de Montelly ainsi qu'une évaluation de la démarche conduite. Le bilan très positif de l'opération, en termes de qualité de vie et de cohésion sociale notamment, a convaincu la Municipalité de la nécessité de pérenniser les contrats de quartier dans d'autres secteurs de la Ville de Lausanne. Cet aspect n'est cependant pas traité dans le présent préavis. La pérennisation des contrats de quartier, avec la volonté de développer dans les années à venir des projets dans les quartiers directement concernés par le quartier Métamorphose est traitée dans le préavis 2012/3 « Politique communale en matière de développement durable Bilan et Perspectives ».

2. Le contrat de quartier de Montelly

2.1 Origine

A l'origine, une élue, habitante, dépose un postulat, demandant des aménagements dans le quartier avec la participation des habitants. Plutôt qu'une prise de position formelle au sujet de ces aménagements, la réponse de la Municipalité prend la forme du **contrat de quartier**, confié au pilotage du Service du logement et des gérances (SLG), puisque le quartier de Montelly comporte de nombreux immeubles subventionnés ou en main des gérances communales. Le projet démarre en janvier 2010 et s'inspire des contrats de quartier mis en place à Genève et à Vernier.

⁴ Feuille de route, débattue avec les habitants puis transmise à la Municipalité qui en a pris acte en juin 2011

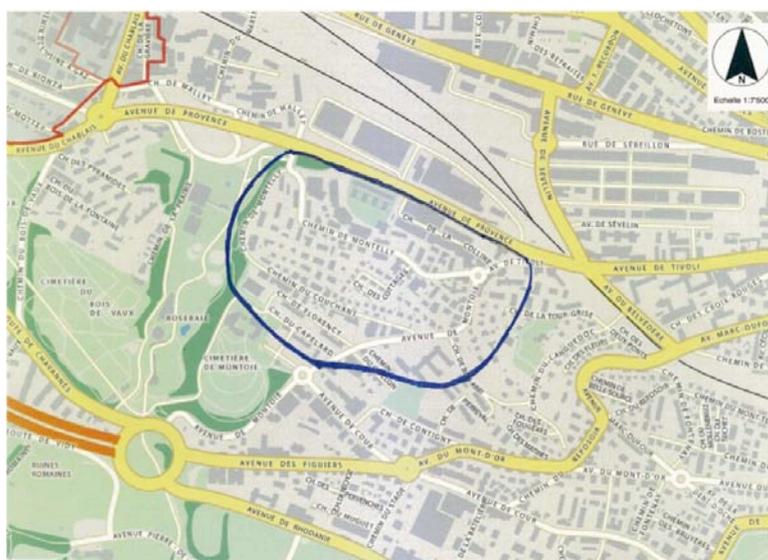
2.2 Description

Définition : Le **contrat de quartier de Montelly** est une forme de démarche participative visant à améliorer la qualité de la vie. Le contrat de quartier a été défini comme « *un engagement de confiance entre l'administration et les personnes qui habitent et/ou travaillent dans le quartier pour réfléchir et participer ensemble à l'amélioration de la qualité et du cadre de vie du quartier* »⁵. La notion de contrat est ici prise au sens symbolique.

Objectif : Pour concrétiser le volet social du développement durable, la qualité et le cadre de vie du quartier sont favorisés ainsi que la participation de toutes celles et ceux qui habitent ou travaillent dans le quartier. La structure et la façon de travailler entre l'administration et les habitants est organisée afin de mettre en adéquation les besoins des habitants et les ressources de l'administration.

La définition du **périmètre** de Montelly (y compris sa discussion) s'est révélée « simple » puisqu'il existait déjà des frontières géographiques claires. La taille du quartier, assez petite⁶ mais précise s'est révélée adéquate pour délimiter le champ des actions. Le périmètre défini a permis de découper un ensemble de 3'200 habitants environ. L'échelle du quartier est idéale pour les habitants afin de travailler sur leur cadre de vie car elle fait sens pour eux dans leur quotidien.

Périmètre du contrat de quartier :



Déroulement

Des démarches préalables ont été menées pour constituer un premier diagnostic de la qualité de vie à Montelly par le biais des rencontres des partenaires institutionnels ou associatifs et par une enquête de proximité. Ensuite, une commission de quartier a été élue (12 habitants) lors de la première conférence de quartier.

Cette commission a fonctionné comme interlocutrice principale de l'équipe du SLG, à la fois pour construire les étapes du contrat de quartier, pour mettre en œuvre les différents groupes de travail, pour prioriser les différentes propositions qui ont émergé, pour suivre le processus, faire le relais avec les autres habitants et accompagner la réalisation des propositions. La commission a fonctionné de manière souple, sans fonction précise parmi les membres, qui ont souhaité déléguer les aspects administratifs et organisationnels à l'équipe du SLG, pour se consacrer au débat et au suivi des idées.

⁵ Brochure de présentation du contrat de quartier

⁶ Ce périmètre correspond à l'une des 6 parties du quartier **Montoie/Bourdonnette**, à savoir la zone Montoie (401), que les habitants perçoivent comme Montelly.

La **participation** des habitants à travers la commission de quartier a été importante et décisive, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif, par leur engagement et leur travail bénévole. En moyenne, plus de deux soirées par mois ont été consacrées par les membres de la commission, pendant plus de deux ans, pour mener à bien la démarche. Certaines actions ciblées ont permis de faire participer d'autres acteurs, avec des profils différents. Passant de 12 à 13 membres, la commission a fait la preuve de sa longévité sur ces années.

Trois conférences de quartier ont permis à la population de Montelly de s'informer, de suivre et de valider le processus mis en œuvre par les membres de la commission. Les habitants ont pu s'associer aux groupes de travail et aux différentes rencontres publiques organisées selon les questions à traiter. Le renforcement des liens sociaux s'est établi à travers ce travail, ainsi qu'autour de plusieurs événements festifs. Différentes opportunités ont été saisies pour valoriser des actions communales (Pousses urbaines, ateliers d'arts urbains, caravane des quartiers, plan lumière de la Ville...).

Processus : Pour les mesures proposées par les habitants, la collaboration interne a été systématiquement favorisée. Les services concernés ont été sollicités, tant comme ressources à disposition que pour favoriser la transversalité et valoriser l'expérience et l'expertise des citoyens. A plusieurs reprises les projets des habitants allaient dans le sens poursuivi par les services (ex : le plantage Florency) ou alors ont fait appel à des offres existantes (Service jeunesse et loisirs). D'autres projets ont cherché à s'inscrire dans les agendas des services et ont fait l'objet de discussions plus complexes (ex : étude des déplacements piétonniers verticaux, P. Corajoud SRM). Parfois, des opportunités ont été saisies, (ex : chantier Couchant, ou plan lumière de la Ville). Un partenariat essentiel a été tissé avec la garderie de Montelly, située au cœur du quartier. Le SLG a aussi utilisé ses propres ressources pour les liens avec les concierges, l'établissement de conventions (liaison piétonne et plantage) ou propriété de certaines gérances (celle de l'escalier Montelly 46).

De façon analogue, hors administration, les partenaires associatifs répertoriés ont été sollicités à chaque nouvelle étape : Droit de Cité, les commerçants du quartier, le centre de quartier Malley-Montelly (FASL), la Société de développement du Sud Ouest. De belles collaborations ont ainsi vu le jour, avec Choros⁷ et Tribu Architecture, avec le panier bio à deux roues, etc., riches d'apprentissage pour les habitants et pour l'administration.

Elément essentiel pour les habitants, le rôle de **facilitation** et de médiation interne a été assuré par le SLG pour effectuer le travail administratif et renforcer les compétences des habitants, en leur suggérant des ressources ou des partenaires selon les thèmes. L'équipe a aussi cherché les personnes à l'interne et à l'externe, assuré l'essentiel de la communication, à travers des affiches, des invitations, un site Internet⁸. Les habitants ont fait le bouche à oreille et une partie du travail de terrain. Des liens ont été établis également plus largement avec d'autres expériences semblables et dans des lieux de formations.

La philosophie du contrat de quartier s'appuie sur une collaboration de **proximité**, tant dans le choix des acteurs (y compris les commerçants ou les maîtres d'état) que dans l'utilisation des compétences directes des habitants, liens associatifs ou culturels.

Durée : La période de deux ans, prévue au départ, a été un moteur pour définir le rythme des différentes étapes. Une pression forte a été exercée sur les habitants du quartier pour soutenir les actions concrètes, tout en facilitant leur engagement (délimité dans le temps). La différence de temporalité entre celle des habitants et celle de l'administration a produit des résultats contrastés : hiatus entre le souhait des uns d'aboutir rapidement et le rythme

⁷ Choros EPFL Dominique von der Mühl, architecte urbaniste, spécialiste de la mobilité douce

⁸ Voir les pages : www.lausanne.ch/montelly.

des décisions des services, plus lent. On peut aussi soulever l'effet moteur pour la visibilité du processus et l'engagement des citoyens.

Une clôture officielle aura lieu en automne et il est prévu qu'une partie des habitants se constitue en association pour la poursuite et le suivi des réalisations à plus long terme dans le quartier.

2.3. Les étapes principales

2010	
Janvier-mars	Prise de contact avec les habitants, les partenaires associatifs et publics, commerçants du quartier : centre de vie infantine, écoles, EVAM, APEMS, CMS, animateurs, etc.
Mars-mai	Un groupe de personnes motivées réalise une enquête de proximité et prépare la conférence publique. Une permanence hebdomadaire a lieu dans le quartier.
5-8 juin	Balade safari publique avec Droit de Cité (35 personnes). Première conférence de quartier (55 personnes) : élection des 12 membres de la commission de quartier, en présence de la conseillère municipale Mme Zamora. Mise en ligne des pages sur Internet.
Juillet-septembre	La commission de quartier se met en place et organise les groupes de travail selon quatre thèmes : 1. Mobilité 2. Solidarités 3. Espaces publics 4. Services de proximité (+ de 100 personnes impliquées en tout).
Août-décembre	Ces groupes de travail (formés de membres de la commission et d'habitants) travaillent, voient des experts et élaborent des propositions. Plusieurs soirées publiques selon les thèmes : mobilité, jardins, escalier qui pue, sécurité enfants,... sont proposées. La commission de quartier suit et coordonne le travail.
2011	
Janvier-mars	La commission de quartier trie, débat et priorise les propositions pour élaborer une feuille de route, prépare la deuxième conférence de quartier. Des propositions sont en route : liaison piétonne (garderie -école Montoie), plantage Florency.
22 mars	Deuxième conférence de quartier (54 personnes) : les propositions sont détaillées aux habitants, qui les valident en vue de la transmission à la Municipalité.
14 mai	« <i>Montelly en fête ! Une année de contrat de quartier</i> ». Inauguration de la liaison piétonne et du futur plantage de Florency. Pousses urbaines.
Août	Des ateliers d'art urbain graffiti sont proposés par la Délégation Jeunesse aux jeunes du quartier dans l'escalier de Montelly, poursuivis en automne. Début de la livraison hebdomadaire de paniers bio à 2 roues dans le quartier.
Juin-septembre	Suivi par la commission de quartier des premières réalisations. Lancée en mai, une étude d'urbanisme (Tribu Architecture) portera sur les propositions des habitants sur Colline – Montelly, puis sur d'autres points du quartier.
Septembre-décembre	Suivi de l'étude d'urbanisme et des projets. Une journée de comptage des piétons à l'Av. Montoie, comme sensibilisation aux dangers du trafic.

2012	
Février	L'étude d'urbanisme est présentée au bureau des espaces publics. La 3 ^{ème} conférence de quartier prend forme de « portes ouvertes » et dresse un bilan des réalisations et discussions en cours. Discussions dans la commission sur l'avenir du contrat de quartier.
11-13 mai	Le contrat de quartier reçoit la caravane interculturelle des quartiers à Montelly, trois jours de spectacles et animations. Le plantage de Florency est inauguré.

2.4. *Thèmes traités*

Contrairement à une crainte exprimée au début de la démarche, les idées des habitants ou leurs propositions sont restées, dans l'ensemble, réalistes et cohérentes. Pour la plupart, les problèmes et les questions étaient déjà connues au sein des différents services mais des actions innovantes ont pu se développer grâce à une collaboration souple. L'amélioration de la qualité et du cadre de vie repose sur des actions concrètes, à réaliser rapidement. Les cinq sites inventoriés en 1996 ont ressurgi ; les idées ont menés vers des pistes plus actuelles. Tous les points chauds ou difficiles du quartier sont remontés en surface, avec des solutions examinées qui peuvent s'insérer dans les projets en cours, chantiers ou transformations.

Un diagnostic initial sur le quartier a été établi rapidement grâce à l'enquête de proximité, le regard porté par Droit de Cité lors du safari urbain et les premières discussions lors de la conférence de quartier. Un sentiment d'appartenance positive à son lieu de vie (tranquillité et mixité du quartier, espaces verts) a mené la réflexion vers les améliorations à apporter face aux nuisances ressenties. De bonnes capacités diagnostiques se heurtent au manque de ressources spécifiques dans les services. Quatre thèmes ont structuré la réflexion et les mesures à prendre.

Mobilité : A été le thème le plus porteur, de la mobilité douce (piétons, vélos) aux nuisances du trafic routier à travers le quartier. Beaucoup de propositions émanant des habitants ont fait l'objet de séances publiques : carrefour Sévelin-Tivoli, liaison piétonnes à travers le quartier, Ch. de la Colline, sécurité Montoie, comptage piétons, pistes et parcs à vélos. Le service RM fut très sollicité. Les tl ont été approchés pour une prolongation de la ligne 13 et une augmentation de la fréquence.

Solidarités – liens sociaux : Difficulté à formuler des actions concrètes, mais elles sont au cœur même du processus. Les liens ont été renforcés à travers chaque étape et chaque action concrète (comptage piétons, plantage, fêtes).

Espace public : La question de l'« escalier qui pue »⁹ a été discutée, plusieurs étapes étudiées, ces étapes ont été élargies à la liaison verticale Colline, au nettoyage, puis aux ateliers d'arts urbains et la signalétique. L'étude d'urbanisme a finalement repris l'essentiel des thèmes d'aménagement. Les espaces verts ont été inventoriés, par une balade en collaboration avec SPADOM, pour chercher tout le potentiel en matière de jardins.

Services de proximité : Liens avec les commerçants et les services. Trois actions inventoriées, dont l'idée du marché bio hebdomadaire qui s'est concrétisée rapidement à travers les paniers bio à deux roues.

Ces quatre thèmes fondent la feuille de route validée par les habitants en mars 2011 et transmise ensuite à la Municipalité qui en a pris acte. Le SLG a été chargé du suivi des

⁹ Appellation donnée à l'escalier Montelly 46 au départ. Aujourd'hui, l'escalier est nettoyé et fait l'objet de propositions.

18 mesures, en collaboration avec le bureau des espaces publics qui s'est prononcé sur toutes les propositions liées à l'espace public. La feuille de route, munie des déterminations de ce même bureau, ainsi que des actions déjà réalisées figure en annexe.

Dans les mesures figure l'idée de disposer d'une étude qui fasse le point sur les deux thèmes complexes que sont la liaison verticale Colline Montelly, ainsi que sur la cohabitation dans le chemin privé Colline. Pour affiner les idées exprimées, une étude d'urbanisme a été réalisée afin de trouver des solutions élargies. Après un appel d'offre (et une demande financière au fonds développement durable), le mandat a été donné à Choros¹⁰ et Tribu. Un groupe de suivi (comportant des habitants et un membre du bureau des espaces publics) a nourri la réflexion, explorant les idées et les discussions précédentes. L'étude a pris de l'ampleur pour intégrer aussi les perceptions des habitants sur le reste du quartier : six fiches ont été livrées comprenant tant les problèmes que des pistes de solutions et un calendrier, un cahier des tâches entre les services communaux et les habitants. Ces six fiches résument l'état d'esprit du contrat de quartier et le travail fourni; l'étude a été présentée et transmise au bureau des espaces publics afin de connaître ses déterminations.

Dans les réalisations, il vaut la peine d'évoquer le plantage de Florency. Identifiée depuis longtemps par le SPADOM et des habitants du quartier, la parcelle privée de Florency représente aujourd'hui le neuvième plantage communal. Une série de discussions et d'étapes ont permis la signature d'une convention entre la SI Logement simple, Colosa, le contrat de quartier et le SPADOM. Un prêt de 10 ans reconductible, les frais d'aménagement et de suivi, tout cela fut mis en œuvre avec de multiples collaborations¹¹ et la participation active et enthousiaste des futurs planteurs. Un savoir faire s'est dégagé lors de ces étapes à la fois avec les habitants et entre les services. Une belle démonstration de vivre ensemble et de durabilité : hôtels à insectes, cours de jardinage bio, etc..

Pour les autres mesures, les instances du contrat de quartier ont pu traiter directement avec les propriétaires, ou avec les parties concernées (tl, p2r, gérances liées au SLG ou commerçants...). Voir à ce propos la feuille de route.

Enfin les discussions ont montré l'intérêt de la commission pour une gestion urbaine élargie et une citoyenneté engagée au-delà de leur périmètre : liaison de Montelly vers centre ville, le SDOL voisin, l'agglomération et les projets d'urbanisme lausannois, la question des frontières et de la périphérie.

On peut constater que l'équipe du SLG a pu réaliser des actions à partir des liens en matière de logement sur des coopératives privées ou gérances pour passer à l'opérationnel (établissement de conventions) alors même qu'aucune mesure particulière n'avait été évoquée sur la question du logement. Dans plusieurs domaines, l'expertise reconnue des habitants a permis de mieux adapter des projets et surtout d'arriver à les réaliser à court terme.

2.5 Ressources

Au niveau des ressources, le contrat de quartier Montelly a été financé par le fonds communal pour le développement durable, les deux années d'exercice. Une somme annuelle de 194'000 francs fut prévue, qui comprend principalement les ressources humaines (une cheffe de projet à 80 %, et une assistante à 30 %), ainsi que des frais de communication et de matériel. Il faut y ajouter le travail (20-30 % inclus dans le budget ordinaire) de la responsable du projet, adjointe administrative au sein du SLG. Notons qu'aucun budget n'est prévu pour la mise en œuvre ou la réalisation des projets, ni pour indemniser les habitants du quartier, quel que soit leur rôle.

¹⁰ Laboratoire Choros EPFL, Dominique von der Mühl architecte urbaniste, qui fut personne ressource pour le groupe de travail.

¹¹ Y compris un financement de l'ARE, à titre d'encouragement.

Ajouté à cela, en février 2011, une somme de 40'000 francs a été obtenue du même fonds pour donner l'impulsion au financement de quelques modestes réalisations issues de la feuille de route : une fête de quartier, l'étude d'urbanisme et des aménagements modestes. Cette somme a permis des réalisations immédiates, importantes pour matérialiser les avancées du projet aux yeux des habitants. Cependant, on ne peut pas parler de budget participatif, car les habitants n'ont pas décidé de ces montants, l'administration en a assuré la gestion.

3. Evaluations et bilan

3.1 Evaluations externes

Mandatée en début de démarche, l'association *equiterre* a évalué les intentions, le processus et les résultats du contrat de quartier Montelly pendant une année. Un rapport final¹² a été rendu, ainsi qu'un argumentaire¹³. Le rapport voit le contrat de quartier comme un *outil de gouvernance durable* et cherche à *mesurer l'avancée du développement durable*, à travers le *vivre ensemble* observé. « *La réussite d'un contrat de quartier repose aussi sur le nombre de mesures qui seront effectivement réalisées* »¹⁴. Globalement positif, *le contrat de quartier Montelly offre un canal efficace pour faire remonter les besoins sociaux du quartier vers la sphère de la gestion politique et administrative, dans un cadre souple de dialogue et de négociation entre la Ville et les habitants*¹⁵.

Ce rapport dresse des pistes d'amélioration en vue d'un autre contrat de quartier: clarification des règles au départ tant dans les relations interservices que face aux habitants, représentativité de la population, engagement anticipé des services et transversalité. Il relève les attentes multiples des acteurs au début du processus, et le défi de les concilier en encourageant le vivre ensemble et l'échange de savoirs sur plusieurs niveaux. Il soulève le travail conséquent de médiation interne, effectué par l'équipe du projet mais aussi l'ancrage de la proximité dans le fonctionnement public.

Plus récemment, l'Observatoire Universitaire de la Ville et du Développement durable, UNIL (OUVDD) a été sollicité pour un bilan final, destiné à mettre en évidence les éléments reproductibles pour une nouvelle expérience de quartier. Une partie conclusive figure en annexe¹⁶. Basée sur huit entretiens approfondis avec des acteurs concernés du projet, l'étude met l'accent sur les forces et limites du projet, en termes d'opportunité, de pertinence, d'efficience et d'efficacité. Des pistes d'amélioration sont évoquées (clarification des règles du jeu au départ) pour conclure : *La démarche entreprise à Montelly a ouvert la voie à la mise en place de contrats de quartier à Lausanne. Il s'agit globalement d'un projet réussi qui a montré, compte tenu du contexte particulier caractérisé par l'existence d'une demande d'habitants, qu'il est possible de mettre en place une gouvernance urbaine basée sur la participation des habitants et la valorisation de leur expertise d'usagers du quartier. Le succès de la participation, les bonnes solutions trouvées, la promotion de méthodes de travail au sein de l'administration et le renforcement de la cohésion sociale au sein du quartier, de même que les compétences spécifiques de l'équipe en charge du projet constituent des éléments à capitaliser dans le cadre d'une politique de développement des quartiers existants. Les contrats de quartier sont structurants et donnent un sens à l'action publique.*

3.2 Bilan

D'un projet pilote imaginé d'en haut par l'administration, à une expérience construite avec les habitants dans un processus de bas en haut, il faut noter que le dispositif mis en place a pris corps par étape avec les habitants concernés. Une grande souplesse a été de mise et le

¹² Equiterre Burnand A *Contrat de quartier Montelly Evaluation*, août 2011, non publié, disponible au SLG.

¹³ En annexe au présent préavis.

¹⁴ Id p. 24

¹⁵ Argumentaire p. 2

¹⁶ OUVDD, Da Cunha A., Dind JP., Klaus J., avril 2012, *Contrat de quartier de Montelly, évaluation finale*, non publié.

contexte a permis de construire la démarche d'aménagement concerté en fonction du cadre donné. Le **contrat de quartier** a été **l'outil essentiel** mis en œuvre, alors que le préavis initial esquissait deux autres outils. Le portail administratif et la plateforme transversale¹⁷ n'ont pas vu le jour formellement, mais à travers l'équipe du SLG, ces deux idées ont été portées tant à Montelly, que parmi les services. La plateforme transversale destinée au seul contrat de quartier de Montelly a été jugée trop lourde mais la transversalité a été cherchée au gré des contacts internes. Les habitants à travers la commission ont compris le côté « pilote » et ont contribué à inventer et à structurer les différentes instances du contrat de quartier, avec l'équipe du SLG. L'accent a d'emblée été mis sur la réalisation de projets concrets et sur la transparence dans la communication. Un nouvel état d'esprit et une philosophie du partenariat ont vu le jour.

Il y a lieu de préciser que le contrat de quartier de Montelly a pu se créer par une démarche participative et déboucher sur une série d'aménagements concrets. Le côté opérationnel et les actions concrètes furent un moteur important de réussite.

Parmi les aspects les plus importants et positifs du projet, la Municipalité relève les points suivants :

- Renforcement de la proximité et des relations de confiance entre l'administration et les habitants.
- Collaborations souples et échanges internes, en mutualisant les expertises et les compétences des différents services pour les mettre à disposition des habitants permettant de confirmer, d'orienter et même implémenter des projets.
- Reconnaissance de l'expertise du quotidien détenue par les habitants en les valorisant et tentant de les intégrer, autant que possible à tous les stades du projet.
- Création et renforcement des liens sociaux entre les habitants.
- Naissance au sein des habitants d'un engagement concret vis-à-vis de leur cadre de vie, permettant aussi de passer du stade de l'information à la participation, voire à une vraie délégation (ex. gestion de la liaison piétonne garderie-école) par les habitants eux-mêmes.
- Appropriation véritable du quartier par ses habitants, leur permettant d'élaborer ensemble par la discussion, l'opposition, le débat, la critique, une vision commune de la qualité de leur cadre de vie.

3.3 Pérennisation des contrats de quartier

En raison du bilan très positif du contrat de quartier de Montelly, la Municipalité est convaincue de l'utilité de pérenniser des démarches de contrats de quartier. L'expérience conduite à Montelly devrait donc permettre d'initier des processus similaires dans d'autres quartiers de la Ville. Dans le préavis 2012/3 relatif à la politique du développement durable, la Municipalité propose ainsi le financement pérenne d'une enveloppe de 200'000 francs pour permettre au Service du logement et des gérances de poursuivre des expériences de démarche participative et d'animation de quartier. C'est dans ce cadre que les contrats de quartier, à l'instar de l'expérience conduite à Montelly, pourraient être pérennisés. D'un point de vue formel, c'est donc le préavis 2012/3 sur la politique du développement durable et sa conclusion 5 qui permettent, par le biais d'un financement par le fonds du développement durable, de pérenniser les démarches de contrat de quartier.

4. Conséquences financières et développement durable

4.1 Conséquences financières

Néant.

¹⁷ Préavis 2009/36 p. 5

4.2 Développement durable

La démarche du contrat de quartier s'inscrit naturellement dans la politique de développement durable souhaitée par la Ville de Lausanne. Le financement de l'opération a d'ailleurs été assuré par le fonds du développement durable en vertu de son article article 1A, lettre m (« financer les processus participatifs de la population, en particulier dans les quartiers lausannois »).

5. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2012/35 de la Municipalité, du 12 juillet 2012;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre acte du présent préavis et de ses annexes sur le contrat de quartier de Montelly et les mesures mises en œuvre ou initiées dans ce cadre.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz

Le secrétaire : Christian Zutter

- Annexes :
1. Réalisation feuille de route (juillet 2012)
 2. Le contrat de quartier à Lausanne : un dialogue entre ville et les habitants. Argumentaire 2011 *Equiterre*
 3. Le contrat de quartier de Montelly : évaluation et recommandations. Mai 2012 *OUVDD*

Annexe 1 :



CONTRAT DE QUARTIER MONTELLY REALISATION FEUILLE DE ROUTE (JUN 2012)

MESURES	ACTIONS	SERVICE	ETAT DES REALISATIONS	REMARQUES
MOBILITE				
Liaisons piétonnes	Garderie CVE - collège de Montoie Chemin Montelly 47- Couchant 38	SLG	Réalisé Impossible	Portails posés, convention signée Refus des propriétaires
Chemin de la Colline	Sécuriser trottoir Colline-Tivoli Liaison piétons derrière l'Eglise Sévelin Cohabitation trafic-piétons Trajet pédibus Etude sur ch. de la Colline	RM SLG/RM	Impossible Abandonné Réalisé en partie Réalisé Réalisée	Autre amélioration en vue Pas assez de demande Un « tourner » à gauche prévu Colline -Prov. Changement Pédibus Etude rendue et transmise (6 fiches)
Avenue de Montoie	Déclasser l'avenue Montoie Signalisation clignotante devant collège de Montoie Feux au passage piéton hauteur du rond-point Montelly Feux au passage piéton face au portail du collège Elargissement trottoir (Av. de Montoie 20 bis) Trottoir continu ch. Couchant-Montoie	RM	Impossible Impossible Impossible Impossible Transmis Sera réalisé 2012	Non conforme PDCom. Etude et fiches de propositions transmises Sortie d'un rond point Refusé par les partenaires Réflexions en cours RM Réflexions en cours
Bus TL	Prolonger ligne 13 (halte de Malley) et fréquence accrue Ligne nord-sud sur l'Av. de Montoie Automate Copernic	tl	Est admis Impossible Abandonné	tl rencontré et courrier envoyé Ligne supprimée avec m1 Pas rentable
Montelly- Poste Sévelin	Pose bancs publics pour personnes à mobilité réduite PMR Améliorations carrefour Provence-Tivoli	RM	En suspens Travaux planifiés	Préavis positif Prévu en 2013-14. Propositions étude transmises
Pistes cyclables	Pistes cyclables sécurisées Av. Provence	RM	Transmis	Balisage des bandes cyclables prévu
Tour-Grise	Zone à 20 km/h et actions mobilité douce	SLG/RM	En suspens	Besoin de concertation avec plusieurs habitants
Passerelle Provence	Elargissement trottoir passerelle Provence	RM	Impossible	Réfection structurelle passerelle déjà réalisée

MESURES	ACTIONS	SERVICE	ETAT DES REALISATIONS	REMARQUES
ESPACES PUBLICS				
Escalier qui pue (Montelly 46-Colline)	Nettoyer, éclairer, signaler Penser à un accès meilleur (étude, projet d'ascenseur)	SLG/RM	Réalisé En suspens Transmis	Etude transmise (fiche spécifique) Ascenseur inscrit PALM A 2012
Ch. Montelly	Etudier les aménagements : place du village, jardin de poche, trottoirs continus. Peinture 30 km/h sur la chaussée Sensibiliser habitants tri des déchets, et crottes de chien	SLG/RM RM SLG	Transmis Réalisé 2011 En suspens	Etude transmise, proposition faite (fiche spécifique) Pas entrepris. SLG prendra contact avec GPO
Plantages	Plantage au chemin de Florency Plantage Montelly 59 (immeuble Colosa)	SLG/SPADM	Réalisé Abandonné	Inauguré en mai 2012 Pas de demande des habitants
Vélos	Cadres pour vélos devant Migros Sévelin Cadres pour vélos au chemin de Montelly	SLG/RM	En suspens Transmis	Discussion avec Migros à faire (domaine privé) Sont prévus par le service
SOLIDARITES				
Voisins solidaires	Panneaux « échanges de services » dans les immeubles	SLG	En suspens	Préavis positif d'une gérance.
Activités socioculturelles	Lieu communautaire, et cuisine Liens avec les migrants et les aînés	SLG	Réalisé en partie (fêtes) Réalisé dans le plantage	Liens renforcés avec les associations locales
Enfants et jeunes	Intégrer mieux jeunes et écoliers	SLG	Réalisé à travers certaines activités	Pousses Urbaines, Arts urbains, fêtes garderie
SERVICES DE PROXIMITE				
Postomat	Distributeur d'argent Poste de Sévelin	SLG	Abandonné	Après plusieurs courriers, pas assez rentable
Info quartier	Signalétique du quartier et panneaux d'information	SLG	Abandonné	Pas de besoins des commerçants
Marché ou paniers bio	Marché hebdo ou système de panier bio à Montelly	SLG	Réalisé	Dès sept. 2011 par p2r

SLG/juillet 2012/ préavis bilan CQM

Annexe 2 :

Le Contrat de quartier à Lausanne : un dialogue entre la Ville et les habitants

Argumentaire

1 Introduction : qu'est-ce qu'un Contrat de quartier ?

1.1 Un partenariat pour une ville viable et conviviale

Le Contrat de quartier est une forme de démarche participative parmi les plus récentes et les plus abouties. Sur la base d'une confiance réciproque, il vise une **collaboration étroite des instances communales avec un groupe d'habitants d'un quartier** (ou d'un périmètre urbain prédéfini). Il fournit une plateforme à la population pour que celle-ci exprime son vécu, désigne les problèmes qu'elle perçoit et esquisse des souhaits de mesures à court ou plus long terme pour améliorer son cadre de vie ; ce qui renforce leurs compétences et favorise l'intégration sociale.

Au centre de la démarche « Contrat de quartier » repose l'idée d'un partenariat constructif entre les représentants de la Ville et ses administrés, dans le cadre d'une gestion urbaine de proximité. Les principes qui motivent le lancement d'un tel projet sont en effet **la proximité des autorités et des services publics ainsi que l'établissement d'un dialogue avec ses usagers**, autant sur le plan des infrastructures (espace public et mobilité) que sur celui de la vie sociale et économique (renforcement de la solidarité, des services de proximité et de l'économie locale).

Le Contrat de quartier en bref

Principe : le contrat de quartier est un mode de gestion publique basé sur la proximité et le partenariat, consistant à faire travailler ensemble les instances communales et les habitants sur l'aménagement et la vie sociale et économique d'un quartier.

But : le but d'un tel contrat est de venir compléter les politiques de la Ville contribuant au développement durable, à la qualité de vie urbaine et à la cohésion sociale, en intégrant dans la planification et les aménagements le vécu et les aspirations des Lausannois au développement harmonieux de leur quartier.

Thématiques potentielles : accessibilité à l'espace public et aux services - trafic, bruit et sécurité des piétons - développement de la mobilité douce - aménagements écologiques et

conviviaux - dynamisation du lien social - cohésion multiculturelle et intergénérationnelle - services de proximité, solidarité et échange local de biens et services.

1.2 Identifier les problèmes vécus et proposer des pistes

Ce principe collaboratif prend tout son sens lorsqu'un collectif d'habitants, comme représentants du quartier, souhaite s'engager activement, avec enthousiasme et responsabilité, dans le processus décisionnel du Contrat de quartier. L'expertise d'usage, ainsi appelée, est ici sollicitée à double titre : elle doit conduire à **l'identification des problèmes perçus** par les résidents, d'une part, et à **l'élaboration de propositions concrètes**, d'autre part. Le but général de l'opération est **l'amélioration de la qualité de vie urbaine pour tous**.

Ce genre de processus donne aussi les moyens aux politiques ou responsables d'informer les citoyens sur la politique et les intentions urbaines de la Ville, d'écouter leurs réactions et leurs attentes et d'en discuter avec eux. Cette prise de contact contribue ainsi à favoriser l'acceptabilité sociale des projets municipaux et éventuellement d'anticiper des pétitions, dans la mesure où **les citoyens ont le sentiment que leurs préoccupations ont été prises en compte de manière optimale**. Le processus participatif développe également la conscience citoyenne, le respect des lieux et la tolérance vis-à-vis d'autrui.

1.3 Répondre plus efficacement à la durabilité urbaine et sociale

La mise en place d'un Contrat de quartier permet de **répondre plus proactivement et plus efficacement aux objectifs de développement urbain durable et de qualité de vie** de la Ville de Lausanne. Il s'agit en effet d'améliorer le cadre de vie écologique et social des habitants, grâce à plusieurs étapes :

1. en identifiant et en abordant les problèmes de l'espace public perçus comme aigus et prioritaires par les usagers ;
2. en prévenant de nouveaux problèmes causés par les projets publics en cours qui risqueraient de dégrader la qualité de vie de certains habitants (à travers des mesures correctrices ou d'accompagnement) ;
3. en imaginant de nouvelles mesures et des projets innovants.

Par conséquent :

*Le Contrat de quartier offre un canal efficace pour faire remonter les besoins sociaux du quartier vers la sphère de gestion politique et administrative, dans **un cadre souple de dialogue et de négociation entre la Ville et les habitants**.*

Cette prise en compte de la réalité du vécu de la population permet de se mettre d'accord sur les espaces problématiques du quartier et de leur trouver des solutions particulières (ex : réduction d'un risque lié au trafic) ou des projets à généraliser (ex : bancs publics, itinéraires piétonniers, espaces de rencontres et de détente, etc.).

1.4 Construction du vivre ensemble par le faire ensemble

Le processus du Contrat de quartier amène à dessiner petit à petit une bonne image de l'intérêt général du quartier. En amont, les habitants sont libres d'exprimer leur vision très personnelle et de soulever des problèmes très spécifiques, voire trop extrémistes, et cantonnés à une échelle micro-locale pouvant représenter peu d'intérêt pour la population et le quartier dans son ensemble. Cependant, le dialogue entre les représentants de la Ville et les habitants ainsi qu'entre les habitants eux-mêmes fait émerger la diversité des opinions. Par la suite, **les débats et la délibération collective sur le quartier permettent de travailler sur des questions plus larges, en passant du « pour moi » au « pour nous tous »**.

C'est ici que les représentants de la Ville et les animateurs des organes du Contrat de quartier ont un rôle méthodologique important à jouer, en donnant un cadre ni trop rigide,

ni trop souple, à la démarche afin que les propositions soient guidées et travaillées par l'intelligence collective et approuvées par le consentement du groupe. La démarche tend à orienter le quartier vers le bien commun, tout au moins à réduire les impacts négatifs, pour les ayants-droits, des situations les plus critiques de l'espace public.

2 Adéquation à la politique urbaine municipale

2.1 Complémentarité de la planification publique et de la participation

La requête de mettre en œuvre un Contrat de quartier peut émaner des habitants ou du secteur associatif. Il pourrait aussi être suggéré par les représentants de l'exécutif ou du législatif ou par des employés de la Ville, lorsqu'ils estiment que les préoccupations sociales et urbaines sont suffisamment aiguës dans un certain périmètre urbain ou qu'une « réanimation » de la vie du quartier est nécessaire. En effet, la sollicitation de l'instrument participatif ne devrait pas être perçue comme une concurrence, ni une contrainte sur l'évolution de la politique municipale et sa mise en place par les services, mais bien comme **une politique complémentaire aux agendas sectoriels, aussi légitime et importante que ceux-ci.**

Vu la complexité des enjeux contemporains, il est aujourd'hui temps de laisser de côté les approches strictement descendantes (top down), selon la seule vision politique et technique, et les démarches uniquement ascendantes (bottom up), selon la seule logique d'usage des habitants. Il y a une voie hybride à suivre, si l'on garde à l'esprit qu'elle s'oriente vers **le but noble du service public, c'est-à-dire la garantie, de manière optimale et qualitative, du bien commun** et la réponse aux besoins de la population.

2.2 Vision d'une ville conviviale

La méthode du Contrat de quartier est visionnaire, car elle va aussi puiser chez les habitants leurs projections idéales sur la « ville de demain » : une ville de partage et de mixité où piétons, personnes à mobilité réduite, cyclistes, skaters, véhicules motorisés et transports publics cohabitent harmonieusement; où jeunes, personnes âgées, suisses, étrangers, handicapés, riches et pauvres se côtoient dans un cadre urbain animé et convivial pour tous, où le développement d'espaces verts ou de détente se combine aux constructions respectant les enjeux écologiques et énergétiques globaux ; où urbanité et ruralité ne sont plus deux mondes séparés grâce aux initiatives d'agriculture ou de vente localisée d'aliments de proximité.

Les discussions font ainsi émerger les nouvelles thématiques qui relèvent d'**une ville à la fois prospère, conviviale, solidaire et écologique**, autrement dit d'une ville durable... Cette vision, parfois à fort accent idéaliste, est néanmoins importante à valoriser et à soutenir, car elle représente l'horizon de travail de ce qui pourra advenir à plus long terme.

2.3 Rapprochement fertile de la stratégie politique, de l'expertise technique et de l'expertise d'usage

Les experts et techniciens de la ville représentent des ressources inestimables en matière d'information du public et de pédagogie sur les politiques municipales et l'évolution du tissu urbain. Le Contrat de quartier leur offre un moyen d'informer les habitants sur les projets en cours et les enjeux à l'échelle de la Ville, afin que ceux-ci puissent faire des propositions pour leur quartier en connaissance de cause.

Au mieux, ce dialogue entre experts et habitants pourrait immédiatement conduire à intégrer des mesures complémentaires dans la planification urbaine, afin de prévenir les effets non souhaités des projets publics sur le bien-être de la population ou de certaines catégories sociales (ex : les personnes à mobilité réduite).

Néanmoins, lorsque les intérêts particuliers du quartier ou d'un groupe social sont contraires à la politique municipale, le politique et le technicien ont l'opportunité et la responsabilité d'expliquer les motifs stratégiques, techniques et financiers qui ont conduit à opter pour tel ou tel choix plutôt que pour un autre. En revanche, ils se doivent d'écouter

les critiques et de voir si des modifications et des améliorations ne seraient pas envisageables...

Pour l'élu(e), la question est de savoir si les démarches participatives sont une manière de céder un peu de son pouvoir aux citoyens ou si, plus positivement, elles représentent un mode démocratique et social de faire de la politique.

2.4 Renforcer la gouvernance urbaine et la cohésion politique

Le Contrat de quartier est un instrument de gestion urbaine de proximité qui recèle un potentiel important de pilotage efficace, cohérent et coordonné en faveur des biens publics et du « Vivre ensemble ». **Le Contrat de quartier ne doit pas être considéré comme une démarche participative « de plus »** mais, grâce à la mutualisation entre Ville et habitants, comme un outil pouvant contribuer à **échafauder une nouvelle gouvernance urbaine**. Celle-ci aurait pour but d'améliorer le travail commun des élus, techniciens, experts externes, associations, structures socioculturelles, commerçants et habitants, afin d'aboutir à des solutions collectives adaptées et acceptables pour tous.

3 Les conditions de succès du Contrat de quartier

3.1 Politique collégiale et engagement intersectoriel des services

De par sa nature spatiale, le Contrat de quartier privilégie une approche globale, c'est-à-dire que les problématiques identifiées et les mesures proposées dans ce cadre peuvent toucher tous les domaines publics, des infrastructures à la vie socioculturelle, en passant par la sécurité et la solidarité.

De ce fait, il est nécessaire que l'engagement d'un Contrat de quartier soit porté par toutes les directions de l'administration et que les services soient mobilisables en amont comme partenaires à part entière de la démarche. Leur rôle concernera l'information et l'expertise technique, la co-conception de solutions, l'accompagnement de projets ou la mise en œuvre de certaines mesures.

Pour garantir cette collaboration interne entre les directions, **un groupe interservices, mandaté par la Municipalité et géré par le service en charge du Contrat**, devrait être mis en place. On y déciderait notamment de la manière dont les experts et responsables techniques devraient intervenir dans la démarche : information, expertise ou mise en œuvre. Ce comité de pilotage intersectoriel aurait ainsi la responsabilité d'examiner techniquement les propositions, les scénarios et les projets imaginés par les habitants, de leur donner un cadre de faisabilité et de travailler constructivement à des pistes plausibles de solutions.

3.2 Cadrage de la Ville et initiative des habitants

Un équilibre doit être trouvé entre, d'un côté, la planification nécessaire du processus participatif, et, de l'autre, la souplesse et la spontanéité des habitants, au niveau du déroulement (réunion, étapes de travail), des thèmes et des projets proposés. C'est dans ce compromis entre l'exigence d'obtenir des résultats, portée par les responsables du Contrat, et le caractère inclusif du *faire ensemble* que les habitants s'approprièrent le mieux la démarche et s'engageront ultérieurement pour la mise en œuvre et le suivi des actions choisies.

De par les particularités sociales, économiques, culturelles et urbanistiques du quartier, on doit aussi laisser un espace à la représentation des acteurs privés, associatifs et parapublics locaux qui s'inviteront ou seront invités à participer à la démarche du Contrat. Cette richesse de l'investissement local peut renforcer la pertinence des actions proposées *in fine* à la Municipalité.

3.3 Information, concertation ou délégation ?

L'instrument de Contrat de quartier, pris globalement, est de nature partenariale et vise la répartition du pouvoir selon le principe de la concertation. Le groupe d'habitants engagé et

les représentants de la Ville deviennent à proprement dit des partenaires, dans l'esprit de confiance réciproque et de collaboration inscrit dans le Contrat de quartier.

Cependant, la force potentielle du Contrat réside dans le fait de faire varier le degré de pouvoir attribué aux participants selon la phase du processus participatif à laquelle on se trouve : l'identification des problèmes, l'élaboration et la priorisation des propositions ou leur mise en œuvre. L'information sur le cadre politico-administratif, ses stratégies et ses projets urbains est utile tout au long du processus participatif mais les citoyens n'ont pas ou très peu de pouvoir d'influence dans ce cadre. Par contre, leur pouvoir devrait augmenter dans les phases d'identification des problèmes et des solutions, à plus forte raison lorsqu'ils touchent le vécu des habitants (mobilité douce, services de proximité, etc.). On arrive ainsi au constat général suivant :

*Plus la marge d'influence des habitants est grande, en optimisant leurs choix avec les limites stratégiques et financières de la Ville, plus on augmente les chances de mettre en place des projets novateurs et des mesures adaptées, visant **une synergie entre le développement global de la ville et l'augmentation de la qualité de vie, selon le principe de l'équité spatiale et sociale.***

3.4 Les habitants, acteurs de la politique urbaine et de sa mise en œuvre !

L'investissement en capital humain est très important durant toute la démarche participative, par l'engagement des habitants dans la commission de quartier ou les groupes de travail thématiques. La force humaine que représentent les habitants engagés n'est pas à sous-estimer non plus pour la mise en œuvre et le suivi des projets. Par ailleurs, on peut imaginer le cas où la Ville délègue à un habitant (ex : concierge) ou à une nouvelle association l'entretien et l'animation d'une nouvelle infrastructure (ex : les potagers urbains).

A terme, il vaudra également la peine de réfléchir et de développer les structures appropriées qui pérennisent la proximité de la Ville avec les habitants et la collaboration fructueuse issue du Contrat de quartier, par exemple au moyen de secrétariats de quartier, qui seraient en contact régulier avec les habitants ou un comité citoyen.

equiterre, Alexandre Burnand, en collaboration avec les cheffes de projet du Service du logement et des gérances, juin 2011

Annexe 3 :



**« Le contrat de quartier de Montelly :
évaluation et recommandations »**

Rapport de synthèse

Le mandant:

Service du logement et des gérances, Ville de Lausanne

Les mandataires:

Observatoire Universitaire de la Ville et du Développement Durable, UNIL (OUVDD)

Directeur scientifique : Prof. Antonio Da Cunha
Chargé de l'étude: Jean-Philippe Dind
Assistant de recherche: Jacopo Klaus

OUVDD
Institut de géographie
Université de Lausanne
Bâtiment Anthropole, bureau 4067
CH-1015 Lausanne
tél 021.692.36.09

Lausanne, le 9 mai 2012

1. Contexte et buts de la recherche

L'unité *Habitants solidaires* du Service du logement et des gérances (SLG) de la Ville de Lausanne a mis en place un *contrat de quartier* à Montelly, donnant suite au préavis N°2009/36, dit « Quartier de Montelly : environnement et qualité de vie » qui répond au postulat Andréa Eggli. Ce projet pilote parvient à son terme en juin 2012. Les responsables du SLG, Mmes A. Faucherre et G. Ziegler, ont souhaité réaliser une évaluation finale. Un mandat a été confié à l'Observatoire Universitaire de la Ville et du Développement Durable (OUVDD) répondant à plusieurs objectifs complémentaires :

1. Réaliser une description du projet à trois niveaux principaux :
 - Les **ressources** mobilisées pour sa réalisation.
 - Les démarches du projet : L' « ingénierie du projet » mise en place pour atteindre les objectifs.
 - Les résultats en particulier sous l'angle de l'amélioration du cadre de vie et des montages institutionnels mis en œuvre.
2. Évaluer les **forces** ainsi que les **limites** du projet et cela à quatre niveaux :
 - La pertinence. dans quelle mesure les ressources mobilisées pour la réalisation du contrat de quartier furent-elles adaptées et suffisantes pour atteindre les objectifs visés ?
 - L'efficacité: les démarches mise en œuvre furent-elles adaptées et efficaces pour atteindre les objectifs souhaités ?
 - L'efficacité: est-ce que les résultats obtenus furent à la hauteur des attentes initiales ? Est-ce que les démarches entreprises ont permis d'atteindre des résultats significatifs en comparaison d'une gestion « régulière » du quartier, en termes de propositions pour améliorer la qualité de vie du quartier de Montelly et de fonctionnement institutionnel ?
 - L'opportunité : le « contrat de quartier » est-il un outil de transformation urbaine adéquat ?
3. Élaborer des **propositions** au niveau des ressources et de « l'ingénierie de projet » en vue de reconduire, le cas échéant, une telle démarche dans d'autres quartiers lausannois.

L'étude s'appuie sur une analyse documentaire et des entretiens approfondis avec plusieurs acteurs directement concernés par le projet, notamment : le Conseiller municipal en charge de la Direction de la culture et du logement de la Ville de Lausanne (M. Grégoire Junod), les responsables du projet au sein du SLG (Mme Geneviève Ziegler, Mme Andréa Faucherre), des collaborateurs de l'administration impliqués dans le projet (Mme Frédérique Roth, déléguée piétons, et M. Yves Lachavanne, architecte-paysagiste), le Directeur de la Fondation pour l'animation socioculturelle de Lausanne (M. Pierre-Alain Verheyen), ainsi que deux membres de la Commission de quartier (Mme Andréa Eggli, Mme Josianne Maury). Nous les remercions vivement pour leurs contributions.

2. Le contrat de quartier de Montelly en bref : objectifs, acteurs, processus

Le projet de quartier de Montelly se situe clairement dans le cadre d'action en matière de développement urbain durable ouvert par l'Agenda 21 et Quartiers 21. Il s'agit d'explorer comment négocier la ville, impliquer les acteurs (habitants, usagers) dans le processus de production de celle-ci et « densifier le rapport de proximité entre les citoyens et les autorités » (Ville de Lausanne 2009 : 6, cf. aussi rapport-préavis 2007/22 « Vivre ensemble – politique des quartiers et de proximité – Conclusions de l'Agenda 21 »). Nous présentons ici brièvement les objectifs du projet, les structures institutionnelles mises en place ainsi que quelques résultats sur le plan des activités mises en œuvre.

2.1 Objectifs

Les objectifs concernent à la fois le fonctionnement démocratique et institutionnel ainsi que la qualité du cadre de vie.

Objectifs concernant le fonctionnement démocratique et institutionnel

L'idée de base est de créer un cadre dans lequel on peut traiter de manière systématique et coordonnée les demandes des habitants, avec un regard élargi à l'ensemble du quartier. Il s'agit de :

- “favoriser les relations de confiance et de proximité entre la population et l'administration”;
- “promouvoir des méthodes de travail plus simples et plus efficaces”;
- “favoriser les initiatives participatives”;
- “hiérarchiser les priorités en faisant des choix démocratiquement débattus”.

Objectifs concernant la qualité du cadre de vie

Les objectifs concernant la qualité du cadre de vie mettent l'accent sur les dimensions environnementales. Il s'agit de chercher les “nouvelles voies du mieux vivre ensemble”, mais aussi de :

- “favoriser des comportements éco-responsables”;
- “revaloriser les espaces verts actuellement sous-utilisés, ainsi que le végétal en tant que vecteur social”;
- “permettre aux familles de s'approprier des espaces naturels, de les aménager, de les cultiver, de les entretenir, tout en favorisant le jeu et les activités créatrices en plein air”;
- “mettre à disposition des enfants un lieu d'observation, de découverte et d'expérimentation de leur environnement”;
- “offrir un encadrement et des informations sur la manière de cultiver sainement et préserver l'environnement”;
- “créer des conditions structurelles qui favorisent la rencontre et les échanges” ;
- “compléter les politiques de la Ville contribuant au développement durable, à la qualité de vie urbaine et à la cohésion sociale, en intégrant dans la planification et les aménagements le vécu et les aspirations des lausannois au développement harmonieux de leur quartier”.

2.2 Acteurs, structures institutionnelles et ressources : déroulement du projet

Plusieurs acteurs ont été directement impliqués dans la démarche : l'administration communale; des experts externes à l'administration; des élus; des acteurs du quartier: associations, habitants, travailleurs, usagers, etc. ; des propriétaires fonciers. Ces acteurs ont œuvré et ont été mis en relation dans différentes structures institutionnelles et interfaces participatives.

Structures institutionnelles

De fait, nous avons identifié deux catégories de structures institutionnelles: celles qui font partie de l'administration communale et les structures participatives, formées d'acteurs du quartier et constituées afin de donner un cadre à la parole des habitants de Montelly.

Structures administratives

- Portail administratifs (initialement prévu)
- Plateforme transversale (initialement prévue)
- Équipe de pilotage

Structures participatives

- Commission de quartier provisoire
- Commission de quartier
- Groupes de travail

La création d'un portail administratif et d'une plateforme transversale était initialement prévue par le rapport-préavis 2009/36. Le premier aurait dû être une “porte d'entrée” pour les acteurs du quartier vers l'administration (Municipalité de la Ville de Lausanne,

2009 : 8), censé recueillir les demandes des habitants et les faire suivre au sein de l'administration. Comme interface, il devait permettre de rapprocher l'administration des citoyens. La plateforme transversale, constituée par des membres de différents services, aurait eu pour rôle d'accompagner le processus du contrat de quartier, notamment d'évaluer les propositions des habitants et de coordonner les réalisations. Celle-ci n'a finalement pas été créée par manque de temps et de ressources. Les acteurs concernés au sein de l'administration ont convenu la constitution d'une équipe de pilotage interne au SLG (Ziegler 2011 : 20). Dans l'ensemble le projet a mobilisé des ressources multiples mises à contribution de manière différenciée par les différents acteurs : ressources humaines ; ressources financières ; compétences spécifiques de l'équipe de projet ; expertise ; temps consacré.

Déroulement

Le projet s'est déroulé selon une série d'étapes initialement prévues (Ziegler, 2011: 12 et Ville de Lausanne, 2010a : 3) :

- diagnostic du quartier sur la base des problèmes et des besoins identifiés ;
- élaboration de propositions par les acteurs concernés ;
- réalisation, en partenariat, de la feuille de route et validation par les autorités ;
- projet de mise en œuvre des aménagements sur deux ans ou plus le cas échéant.

Pour une chronologie détaillée des différentes démarches et événements on renvoie au Tableau 1 (« les démarches du CQM ») du rapport complet (p. 8).

2.3. Actions

Trois conférences de quartier ont été organisées. Elles répondaient au besoin de définir un espace d'information et de débat.

L'activité des groupes de travail a permis aux habitants d'élaborer des propositions concrètes pour l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier. Vingt séances au total ont eu lieu au cours de l'automne 2010. Les groupes ont été formés autour de 4 thématiques fortes: mobilité, espaces publics, solidarités et services de proximité.

La feuille de route est le résultat de l'activité des groupes de travail. Elle contient leurs propositions retravaillées par la commission de quartier et elle a été validée par les habitants du quartier lors de la deuxième conférence. La Municipalité a pris acte de ce document. Les réalisations sont prévues avec un délai variable en fonction de leur importance et de l'agenda des différents services de l'administration concernés. Pour plus de détails sur les différentes propositions, ainsi que sur l'état de leur réalisation, on renvoie à la feuille de route elle-même. Rappelons cependant qu'à ce jour les résultats sont les suivants:

- création de la nouvelle liaison (plus sûre) garderie-école (groupe Mobilité) ;
- réalisation d'un plantage au chemin de Florency (Espaces publics) ;
- peinture et nettoyage de l'escalier (Espaces publics) ;
- déroulement de la fête de quartier (Solidarités) ;
- création d'un point de vente de paniers bio de la part de la coopérative Paniers à Deux Roues (Services de proximité) ;
- amélioration de la signalisation de la zone 30 au Chemin de Montelly.

3. Evaluation et propositions

L'étude visait essentiellement à évaluer les succès et limites du projet à travers les regards croisés des différents acteurs concernés. L'expérience offre de nombreux éléments à capitaliser en matière de politique de la ville et à déployer à l'échelle des quartiers

lausannois. Ce sont aussi ces regards croisés qui nous ont conduits à quelques propositions élaborées sous la forme d'une grille analytique répondant à trois questions essentielles : le contrat de quartier est-il pertinent ? Est-il efficient ? Est-il efficace ?

Tout d'abord, il est ressorti des entretiens que le succès du contrat de quartier de Montelly tient initialement à l'existence d'une demande formulée par les habitants, et formalisée en l'occurrence par le postulat de Mme Eggli. L'existence d'une demande clairement identifiée dans le quartier paraît une condition propice au succès d'une telle démarche. Le contrat de quartier paraît un outil opportun dans le cadre du démarrage de projets de développement urbain particuliers: aménagement des espaces publics, nouveau plan de quartier, etc. Les habitants se mobilisent alors autour d'enjeux clairement identifiés, et les réponses apportées par le processus participatif permettent d'alimenter les réflexions du maître d'ouvrage dans le cadre d'un projet pour lequel un calendrier et des ressources sont prévus.

3.1. Pertinence

Éléments à capitaliser

- Les compétences spécifiques de l'équipe de projet constituent un acquis majeur. Il est démontré que le Service du logement peut mobiliser à la fois des compétences sociales et techniques appropriées.
- Les ressources financières allouées au projet ont permis d'atteindre les objectifs de manière conséquente et de réaliser un nombre important d'activités au sein du quartier.
- Un volume de travail (temps) important de la part de l'équipe de pilotage fut nécessaire pour guider, « motiver » et soutenir les activités de la commission de quartier et des groupes de travail. L'engagement a davantage « capabilisé » les acteurs impliqués.
- Dans le cadre d'une extension de la démarche, on pourrait imaginer que les compétences acquises soient mises à profit dans le cadre du conseil et soutien à d'autres démarches participatives. Dans le cadre d'une extension soit-elle sélective de la démarche, les compétences acquises constituent un gage d'efficacité.
- La mobilisation des réseaux par l'équipe de pilotage est riche d'enseignements. Le rôle de chef de projet doit être considéré avant tout comme un rôle de liaison, de mise en relation des différents acteurs. On a parfaitement répondu à cette attente, et il est clair qu'un tel rôle ne peut être tenu que par un acteur appartenant à l'administration communale.
- Les compétences amenées par les experts externes dans l'élaboration des propositions, mais aussi dans le maintien de la dynamique tout au long de la démarche est un élément à prendre en considération. Savoir-expert (interne et externe) et savoir-ordinaire peuvent faire bon ménage.
- Les structures participatives créées se sont révélées pertinentes en matière de création d'interfaces d'échange appropriées entre les différents acteurs.

Propositions

- Envisager la mise en place soit d'un budget participatif, soit d'un budget pour les projets participatifs géré au niveau de l'administration communale, par exemple par un délégué à la participation dans le cadre d'une démarche projectuelle.
- Flexibiliser les cadres temporels de mise en œuvre des projets. Projeter en mode « programmation ouverte ». Deux ans constituent un cadre temporel pertinent mais à adapter à chaque contexte particulier et en fonction des ressources des différents acteurs impliqués dont les temporalités sont elles-mêmes multiples.
- Envisager la mise en place d'un portail administratif assurant le lien entre les quartiers et l'administration à une échelle plus large.

3.2. *Efficiences*

Éléments à capitaliser

- La prise de contact préalable entre l'administration et les acteurs principaux du quartier est fondamentale pour aboutir à la première conférence de quartier et à la constitution de la commission dans de bonnes conditions de réussite.
- Les démarches et événements mis en place ont permis de créer une dynamique commune, de renforcer la cohésion et de faire avancer le contrat de quartier.
- La réalisation d'actions à portées temporelles différentes (court, moyen et long terme) permet une gestion efficiente du projet.
- La bonne collaboration entre experts externes et habitants et le bon fonctionnement de la commission de quartier ont été des facteurs de succès.
- L'élaboration de la feuille de route, document qui contient des propositions réalistes et pertinentes en termes d'amélioration de la qualité de vie dans le quartier constitue un outil de mise en œuvre à retenir.
- Les collaborations avec d'autres services de la ville ont été concluantes. Les précieuses compétences acquises par l'équipe de pilotage en termes de gestion de la proximité et des contacts avec les habitants aussi.

Propositions

- Clarifier au départ les règles du jeu, les marges de manœuvre et les limites de la participation des habitants.
- Améliorer la communication avec les autres services.
- Clarifier davantage les modalités de suivi et de réalisation des projets de plus grande envergure, ainsi que les modalités d'information aux habitants une fois la démarche terminée.
- Mettre en place une collaboration plus systématique avec le Centre de quartier existant.
- Moduler les rythmes d'activités des groupes de travail en fonction des contraintes des participants.

3.3. *Efficacité*

- Le projet a permis de renforcer les relations de confiance et de proximité entre l'administration et la population. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les rapports entre le quartier et l'équipe de pilotage, ainsi qu'avec les services qui ont contribué à mettre en œuvre les propositions. Cependant, un risque pèse sur cette relation de confiance, dans la mesure où les modalités de suivi des propositions sont peu formalisées. Il paraît essentiel d'assurer un suivi de l'information, pour éviter le piège classique des démarches participatives qui consiste à solliciter les contributions des habitants sans assurer un suivi politique et administratif des propositions.
- Le projet a contribué dans une certaine mesure à promouvoir des méthodes de travail plus efficaces au sein de l'administration. Les propositions suivantes peuvent toutefois être formulées :
 - les liens entre les habitants et l'administration ainsi que les relations interservices pourraient être renforcés par la création d'un portail administratif;
 - une institutionnalisation de l'outil « contrat de quartier », et plus généralement des démarches participatives à l'échelle de la commune permettrait de mieux définir et encadrer leur fonctionnement.
- Un des bénéfices les plus évidents de la démarche concerne le renforcement de la cohésion sociale au sein du quartier. Cela se vérifie en particulier au travers du

fonctionnement de la commission de quartier, qui en plus de relayer les demandes des habitants constitue désormais une force de mobilisation et de proposition pour la vie du quartier.

- La participation des habitants peut être considérée comme un succès, même si on peut relever la représentativité insuffisante liée classiquement à ce type de démarche: les jeunes et les étrangers ont été moins présents. Il importe que la démarche de contrat de quartier soit aussi l'occasion de renforcer la vie du quartier pour tous les habitants, au travers d'événements ponctuels destinés à différents publics (fête de quartier, etc.)
- On peut estimer que le contrat de quartier a amené de bonnes solutions sous l'angle de la qualité du cadre de vie. Les propositions de la feuille de route répondent à des intérêts collectifs pour l'ensemble du quartier.

4. Conclusion

La démarche entreprise à Montelly ouvre la voie à la mise en place de contrats de quartier dans la Ville de Lausanne. Il s'agit globalement d'un projet réussi qui a montré qu'il est possible de mettre en place une gouvernance urbaine basée sur la participation des habitants et la valorisation de leur expertise d'usagers.

Le CQM était un projet pilote. Certaines des limites observées (p.ex. : règles du jeu trop peu définies, répartition des rôles pas toujours claires) découlent directement de cette situation expérimentale, et pourraient être corrigées en cas de reconduction de l'expérience. Il paraît ainsi souhaitable de capitaliser les compétences acquises en termes de gouvernance de proximité et de contact avec les habitants. De plus le fonctionnement général de l'administration bénéficierait d'économies d'échelle et de réseau dans un contexte de modernisation de l'action publique requise par le double impératif de la participation et d'une plus forte transversalité des modalités de travail des services communaux.

Il paraît aussi opportun d'institutionnaliser davantage ce type de démarche en exploitant la méthode développée à Montelly comme outil dans le cadre d'une politique de développement des quartiers existants. Cela passerait par exemple par la création d'un portail administratif, ou par la nomination d'un délégué à la participation, qui pourraient agir dans le contexte de contrats de quartier ou pour toute autre forme de démarche participative menée en mode projet. Les contrats de quartier sont structurants. Ils permettent de renforcer les compétences de l'administration et sa légitimité en matière de gestion de proximité, de « capabiliser » les associations et les habitants, de qualifier les quartiers, de moderniser et de donner du sens à l'action publique.

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Gianfranco Gazzola (Soc.), rapporteur, Valéry Beaud (Les Verts), Maurice Calame (PLR), Magali Crausaz Mottier (La Gauche), Nicolas Gillard (PLR), Albert Graf (UDC), Claude Nicole Grin (Les Verts), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Olivier Faller (Soc.), Anna Zürcher (Soc.).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population.

Rapport photocopié de M. Gianfranco Gazzola (Soc.), rapporteur

La commission a siégé le vendredi 2 novembre 2012, dans la salle 157 du bâtiment administratif de Flon-Ville.

Elle était composée de : Mme Magali Crausaz Mottier, Mme Claude Nicole Grin, Mme Anna Zürcher, M. Valéry Beaud, M. Maurice Calame, M. Olivier Faller, M. Nicolas Gillard, M. Albert Graf, M. Jean-Daniel Henchoz (remplaçant Mme E. Aubert) et M. Gianfranco Gazzola, rapporteur.

La Municipalité était représentée par M. Marc Vuilleumier, directeur SIPP, accompagné par : Mme Andrea Faucherre, adjointe administrative, service du logement et des gérances, Mme Frédérique Roth, déléguée piétons, service des routes et de la mobilité, Mme Geneviève Ziegler, adjointe administrative, service administratif et de l'intégration qui a rédigé les notes de la séance. Nous la remercions chaleureusement pour son travail précis et précieux.

Au début de la séance a participé aussi, invitée par le président, Mme Karine Roch, de la commission de quartier de Montelly.

Après les présentations d'usage des membres de l'administration par M. Vuilleumier et de l'invitée par le président, la parole est donnée à Mme Roch pour exprimer le point de vue des habitants qui ont participé au contrat de quartier.

Mme Roch informe que la commission de quartier a trouvé l'expérience très intéressante et va globalement dans le sens des deux évaluations du projet, relevant l'intérêt de bénéficier d'une porte d'accès à l'administration communale et la possibilité d'être acteur de son quartier. Un travail intense a été accompli par la commission de quartier pendant l'expérience: 25 réunions ordinaires, quatre groupes de travail thématiques avec des dizaines de réunions, trois conférences de quartier publiques et deux fêtes de quartier.

On a ainsi donné vie à des ateliers de dessin « Pousses Urbaines », à trois balades safari dans le quartier, dont une nocturne liée au plan lumière de la Ville, une étude d'urbanisme, des tournées auprès des commerçants pour récolter des fonds, une journée de sensibilisation et de comptage des piétons et vélos à l'av. de Montoie. Cela reflète l'engagement intense des membres de la commission et leur travail bénévole pour le contrat de quartier.

Parmi les réalisations on peut citer: le plantage de Florency (9^e plantage à Lausanne qui regroupe 35 planteurs), la livraison hebdomadaire à vélo de paniers bio, l'amélioration de l'escalier de Montelly par le nettoyage et les ateliers graphiques ainsi que l'ouverture de la liaison piétonne pour les enfants de la garderie, leur permettant de gagner env. 30 min. par jour et enfin la concrétisation de supports à vélos sur le ch. de Montelly. À l'avenir, et au-delà de l'encadrement de la Ville, la commission de Montelly compte poursuivre une dizaine de projets d'amélioration et de convivialité.

Au sujet de la feuille de route annexée au préavis, Mme Roch s'étonne de la formulation en rouge ou vert de certains projets et de la mention « impossible », en particulier pour ceux qui concernent la mobilité. Les habitants sont de tout autre avis que les services concernés. Elle se demande si on a vraiment pris en compte leurs propositions, ainsi que l'étude d'urbanisme effectuée par des professionnels, de même que l'expertise d'usage des habitants et les flux de mobilité douce comptabilisés. Pour la commission de Montelly l'impossibilité d'une zone 30 km/h sur l'av. de Montoie n'est pas une impossibilité technique, mais politique. La demande serait d'ouvrir une discussion avec les services concernés, modifiant en partie les « impossibilités » mises en rouge sur le document. Enfin, pour l'avenir, la commission de quartier souhaite soutenir le portail administratif et la plate-forme transversale, projets qui figuraient dans le préavis initial. Ces outils seraient très utiles pour la suite du travail dans les quartiers.

Mme Ziegler précise qu'il y a probablement eu erreur dans le titre du document. La Municipalité avait pris note en 2011 de la feuille de route comportant 18 mesures ou actions. Ici, le document annexé au préavis est davantage un état de la discussion entre les services, un état des réalisations accomplies ou non au niveau de l'administration.

Le président fait relever que, manifestement, la feuille de route illustre l'état de la question et que la discussion doit maintenant porter sur le bilan à ce jour du contrat de quartier. Il remercie Mme Roch d'avoir apporté le point de vue du comité de quartier et la salue pour débiter la discussion du préavis avec les commissaires.

M. Vuilleumier annonce que la Municipalité est heureuse de présenter ce projet pilote, qui a fait l'objet de deux évaluations positives, l'une en cours de route et l'autre, plus récente, présentant les réalisations faites et les demandes qui ont été transmises (TL ou administration). Souvent on assiste à un effritement rapide de la participation. À Montelly elle a été constante et riche pour les gens qui ont pris part au contrat de quartier. C'est une manière de faire de la politique en favorisant la proximité de l'administration auprès des habitants, mais aussi des habitants auprès de l'administration. C'est un complément à la vie politique traditionnelle dans les quartiers. Il est opportun que les habitants reprennent du pouvoir sur certains sujets. Ce doit être, bien sûr, des sujets de la vie de tous les jours et non des grands projets. Une telle démarche est bonne pour les habitants, ils ont ainsi le sentiment d'être écoutés et découvrent le fonctionnement des rouages de l'administration. C'est aussi bon pour l'administration de redescendre dans l'arène, auprès des habitants, et de se remettre parfois en question.

Le contrat de quartier est une réussite parce qu'un certain nombre de critères ont été respectés. Une demande des habitants a été formulée et un travail préalable auprès des gens et des associations a été mené pour créer la dynamique nécessaire et pour que les projets des habitants soient réalistes et sans bouleversements. L'administration, pour sa part, a facilité la démarche avec son soutien technique, logistique et administratif, déchargeant ainsi les habitants de ces questions. Les réalisations portent sur la mobilité, les liens sociaux et le rayonnement du quartier. À l'avenir, certaines étapes seront corrigées, comme la présentation de la feuille de route, mais l'apprentissage a été important pour les habitants.

Au cours de la discussion générale, plusieurs questions et observations sont avancées.

Il est souligné que la perception et les attentes de la commission de quartier et des habitants ne prennent souvent pas en compte le cadre législatif et administratif et les contraintes d'ordre financier. C'est le cas de la zone à 30 km/h qui doit être étudiée de façon plus générale, en tenant compte de la suppression des passages piétons qu'elle impliquerait. La feuille de route fait état d'actions dont près de la moitié sont soit de difficile réalisation soit trop coûteuses. Par ailleurs, le rôle de l'administration a été central et déterminant pour le bon déroulement du projet. De la part des habitants on a eu une bonne participation et beaucoup d'engagement bénévole.

Une évaluation positive, voire enthousiaste, du projet est exprimée dans les différentes interventions. Celui-ci a permis de faire participer les habitants et améliorer la qualité de vie du quartier, en se fondant sur l'expertise d'usage des gens pour identifier les problèmes et ainsi proposer des mesures concrètes et passibles de réalisation. La transversalité entre services est jugée indispensable et on avance la nécessité de réfléchir à une structure au sein de l'administration pour porter et accompagner les contrats de quartier. Selon l'avis de quelques commissaires, compte tenu du bilan très satisfaisant et des évaluations externes certainement positives, il faut rendre possible la poursuite des contrats de quartier et l'éventuelle pérennisation de l'expérience.

Le point des ressources et des coûts, directs et indirects, de la démarche est pris en considération par plusieurs intervenants dans la discussion. Le préavis ne présente pas un bilan financier transversal, indiquant ce que ce type de démarche a occasionné comme travail, et donc coûts, dans toute l'administration au delà des investissements directs des différents services. Plusieurs commissaires estiment nécessaire de connaître l'ensemble des coûts avant de poursuivre l'expérience dans d'autres quartiers et que le consensus trouvé ne doit pas être contourné par le dépôt d'une interpellation, par exemple, concernant les points encore en discussion ou en attente de trouver une solution satisfaisante. Soit on accepte les résultats de la démarche participative (même si tout le monde n'est pas d'accord), soit on y renonce.

Le président tient à souligner pour sa part la notion de « contrat ». Celui-ci comporte des obligations et des prestations des deux côtés. Du côté de l'administration ainsi que du côté

des habitants, cela suppose droits et devoirs. Le contrat doit institutionnaliser une démarche participative. Le contrat de quartier est né d'une demande d'une élue, Mme Egli; il y avait à l'époque d'autres propositions allant dans le même sens : une motion Vuilleumier et un postulat Rapaz – Philippoz. A travers l'intervention de Mme Roch, il relève que les rythmes de l'administration et des habitants sont nécessairement différents, sur le 30 km/h et autres sujets, mais l'adhésion du quartier ne suffit pas, à elle seule, à les concrétiser.

Sur la question du 30 km/h, M. Vuilleumier affirme qu'il n'y avait pas unité de vue entre les habitants de Montoie. Le rôle de Mmes Faucherre et Ziegler a été d'accompagner le processus, en le facilitant de manière déterminante. La remarque faite par Mme Roch au nom des habitants sur la feuille de route doit être entendue. Même si on mettra officiellement un terme au contrat de quartier en janvier, les habitants pourront continuer leur démarche et une réponse sur les questions soulevées leur sera donc apportée. Répondant à la question précise d'un commissaire, il précise que « prendre acte » signifie qu'on valide ce bilan. La décision a été prise par le Conseil communal, dans le cadre du préavis sur le développement durable, de poursuivre la démarche dans un autre quartier. A propos de la transversalité, le portail administratif doit garder une structure souple et adaptable. Avoir un groupe de l'administration soutenant le prochain contrat de quartier est juste mais il ne faut pas en faire une grosse structure, pour garder vivant le projet, avec les habitants et leur connaissance du quartier comme impulsion principale.

La démarche a été financée à travers le fonds du développement durable, pour les salaires et divers frais de communication et d'expertises. La réalisation des projets a ensuite été faite par les services, et non par crédit supplémentaires. Mme Ziegler précise que pour le plantage de Floreny le budget a été de l'ordre de 80'000 francs. Sur ces 80'000 francs, une subvention de 15'000 francs a été obtenue de la Confédération, alors que les coopératives immobilières ont mis 12'000 francs pour l'aménagement. Les autres réalisations n'ont « rien » ou peu coûté, sauf la part concernant le service des routes et de la mobilité. En termes de crédit supplémentaire, le fonds de développement durable a alloué une somme de 30'000 francs au final pour initier des petits projets (une fête de quartier ou un portail pour donner l'impulsion à des actions que personne ne pouvait financer). Pour le service des routes et de la mobilité de Mme Roth, le contrat de quartier de Montelly a représenté l'occasion d'améliorer les liens avec la population. L'impact financier n'est certes pas négligeable. Le service a participé directement ou indirectement aux différentes initiatives ainsi qu'au suivi des projets. Une pérennisation est intéressante, mais il faut aussi se soucier des conséquences financières et humaines non négligeables engendrées. Les éléments financiers, annexés au présent rapport, nous ont été fournis avec les notes de séance. Mme Ziegler précise que dans le cas du plantage, la collaboration est gagnante des deux côtés, car c'est dans la mission du SPADOM d'aménager des plantages et c'était le bon moment. La collaboration est donc exemplaire. Un autre cas de figure se pose pour la mobilité car les habitants proposent des petites et grandes mesures qui, même si elles sont déjà connues, posent des questions financières importantes. Il faut ajouter que le projet d'ascenseur Montelly Colline a pu être intégré dans les mesures PALM B. Il y a eu, certes, plusieurs séances où les collaborateurs de la Ville ont été sollicités, en particulier au début de la démarche. Des réponses précises ont été données aux habitants, ce qui s'est révélé utile, grâce à la disponibilité du service.

Mme Faucherre souligne les retombées inestimables d'une autre façon de travailler, tant avec les habitants que dans la collaboration avec d'autres services. Pour soigner la communication avec les habitants, de multiples outils ont été créés, des panneaux, un site Internet, etc. Les habitants vont reprendre point par point ce qu'ils entendent faire par la suite même si entendre que la Ville ne peut pas s'engager financièrement sur tout n'est pas agréable pour eux.

Au vote final, la conclusion « prendre acte du présent préavis et de ses annexes sur le contrat de quartier de Montelly et les mesures mises en oeuvre ou initiées dans ce cadre »

est adoptée par 6 voix pour, 4 absentions, aucune opposition.

Annexes aux notes de la commission n° 92 sur le préavis 2012/35 « Bilan du contrat de quartier de Montelly »

Synthèse des éléments financiers 2011-2012

Le préavis initial CQM prévoyait une somme annuelle de 190'000 frs pour :

Les salaires de la cheffe de projet (80%), de l'assistante secrétaire à 20 % environ (engagement d'auxiliaires variable selon les étapes du projet), les frais de communication, logistique et les mandats externes (en particulier évaluations).

Il y a lieu de souligner que le travail important des membres de la commission de quartier a été **entièrement bénévole**, tout au long du processus. Pour les 2 premières années, **43 séances de travail** (soirées) ont été comptées. Aucune indemnité n'a été prévue et il serait utile, à l'avenir, d'envisager des frais de logistique et intendance.

Voici une estimation des autres coûts impliquant les services de la *Ville*.

- 1 L'apport du **SLG** a été d'environ **0.3 EPT** pendant la durée du CQM, pour la responsable du projet Mme Faucherre (pris sur le budget ordinaire du service).
- 2 Le plantage de Florency (voir aussi les documents en annexe) avait été devisé à **93'000** francs par le **SPADOM** (aménagement et suivi de l'exécution des travaux). Il a été financé à raison de 64'000 francs (dans un ancien préavis SPADOM et budget ordinaire) et par les coopératives immobilières, la Confédération et le contrat de quartier (2'000 francs voir point 5) pour 29'000 francs.
- 3 **Direction des travaux** : Estimation des impacts directement liés à la démarche Contrat de quartier. La somme des heures de l'ensemble des intervenants TRX représente ainsi : En 2010 : environ 60 heures (visite in situ, récolte de données, analyse, préparation et séances publiques. En 2011 : environ 50 heures (préparation et séances de coordination, séances avec mandataires, analyse, prise de position BEP). En 2012 : environ 40 heures (préparation et séance de commission, analyse, prise de position BEP). **Soit un total de 150 heures de travail sur trois ans affectées à la démarche Contrat de quartier de Montelly par la Direction des travaux.**
- 4 Collaborations avec divers autres services, selon les opportunités. Exemples : « Pousses Urbaines » atelier d'enfants mis en place par la déléguée à l'enfance lors de la fête de quartier, ateliers de graffitis mis en place par la délégation jeunesse à trois reprises dans l'escalier de Montelly, Caravane des quartiers en mai 2012, balade lumière organisée à Montelly pour le service d'urbanisme ou encore divers RV de coordination avec la FASL et d'autres partenaires. On ne peut pas estimer financièrement ces manifestations, mais elles entrent toutes dans la mission (et le budget) des services, sans crédit supplémentaire.
- 5 Enfin, une somme de 40'000 francs a été obtenue **du fonds du développement durable**, en vue de faire démarrer des actions. Seul un total de **24'000** francs a été dépensés (fête, étude d'urbanisme, portails et plantage).

Avec l'aide de Mme Roth, GZ/SIPP/26.11.12

LE PLANTAGE DE FLORENCY**Coûts estimés**

Frs 77'000.00 pour les travaux d'aménagements comprenant:

- La préparation des terres
- Un réseau de cheminements en copeaux délimités par des bordures en bois
- Trois petites placettes pour le compostage des déchets et l'installation de coffres à outils
- Une clôture de protection avec deux portails d'accès au jardin
- Un réseau d'arrosage avec 3 points d'eau
- La plantation d'une haie et de 3 arbres fruitiers

Frs 15'000.00 pour les honoraires d'études et suivi de l'exécution

Frs 5'000.00 pour les frais d'entretien annuel

LE PLANTAGE DE FLORENCY**Coûts estimés**

Travaux d'aménagements:	Frs	77'000.00
Honoraires d'études et suivi de l'exécution	Frs	15'000.00
Total	Frs	93'000.00

Financement

SPADOM	Frs	64'000.00
Logement simple	Frs	10'000.00
Colosa	Frs	2000.00
Contrat de quartier	Frs	2000.00
Subvention Confédération	Frs	15'000.00
Total	Frs	93'000.00

Frais d'entretien annuel

SPADOM	Frs	5'000.00
--------	-----	----------

Discussion

M. Gianfranco Gazzola (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La présidente : – Nous allons faire une discussion générale que j'animerai, mais, pour voter les conclusions, je passerai le micro et la main à M. Jacques Pernet, puisque mon association a contribué à une partie de l'évaluation dans ce préavis.

La discussion est ouverte.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Le présent préavis nous demande de prendre acte du bilan du contrat de quartier Montelly ; il est l'occasion de s'arrêter quelques instants sur cet outil de contrat de quartier. C'est une forme de démarche participative très pertinente, car elle se déroule à l'échelle du quartier, échelle idéale, et elle touche directement les habitants et usagers au quotidien. Elle permet de bénéficier de l'expertise d'usage des habitants pour identifier les enjeux, émettre des souhaits et faire ainsi remonter les besoins des quartiers. Elle permet également de mettre en œuvre des propositions concrètes, réalistes et réalisables dans des délais relativement courts pour améliorer la qualité de vie et la cohésion sociale dans les quartiers. C'est important, car aujourd'hui on a de grands projets, tels que Métamorphose ; il ne faut pas oublier qu'il y a aussi des quartiers qui nécessitent quelques mesures, parfois simples, pour améliorer le quotidien des habitants et usagers.

Dans le cadre du préavis 2012/3 sur la politique communale de développement durable, les Verts se sont battus avec succès pour pérenniser cet outil de contrats de quartier et les développer dans d'autres secteurs de la ville. Ce n'est donc pas la question du jour, puisque, par ailleurs, un deuxième contrat de quartier a débuté en juin de cette année dans le quartier des Boveresses.

Pour en revenir à Montelly, j'ai eu la chance de suivre plusieurs événements liés à ce contrat de quartier et je crois pouvoir dire que la démarche était un succès. Le bilan et les évaluations réalisés sont très positifs dans l'ensemble. Bien sûr, tout est toujours perfectible, et je ne doute pas que le deuxième contrat de quartier qui est en cours tirera quelques enseignements de cette première expérience. C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que les Verts vous encouragent à soutenir ce préavis 2012/35 et cette démarche qu'ils ont largement contribué à pérenniser. J'espère par ailleurs que le bilan financier fourni avec les notes de séance permettra aux abstentionnistes de la commission d'approuver également ce préavis.

M. Olivier Faller (Soc.) : – Nous avons affaire à un bilan et nous devons nous déterminer sur le bilan global de l'expérience du contrat de quartier de Montelly. Lors de la séance de commission, nous avons entendu une représentante de la commission de quartier qui a pu exprimer son avis sur les nombreuses réussites, mais qui a aussi pu dire ses regrets et ses frustrations à propos de désirs non réalisés. C'est bien compréhensible de vouloir que cela continue et que cela ne se termine qu'après réalisation de tous les désirs exprimés par le quartier.

Je ne vais pas insister sur la liste des réussites et des échecs de l'expérience, car le bilan exprime beaucoup plus que cela. Il relate l'expérience positive acquise pour la réalisation d'autres contrats de quartier, il dit l'amélioration de la communication des habitants entre eux, mais aussi avec l'Administration communale, et démontre une réappropriation des habitants pour une vie de quartier agréable et conviviale. En un mot, le bilan est très encourageant pour se lancer dans d'autres contrats de quartier ; dans ce sens, il est globalement très positif. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste acceptera ce préavis et vous encourage à en faire de même.

M. Bertrand Picard (PLR) : – Suite aux remarques du président de l'Union des sociétés de développement de Lausanne, M. Bressenel, je tiens à insister sur le fait qu'il est indispensable d'associer beaucoup plus étroitement les sociétés locales de développement

à ces projets. Il semble qu'en effet, à Montelly, ce n'ait pas été le cas et cela a été fortement regretté.

M. Albert Graf (UDC) : – Le groupe UDC est partagé pour prendre acte du préavis et de ses mises en œuvre ; surtout que c'est seulement le projet pilote que la Municipalité veut étendre dans les différents quartiers. D'un côté, nous trouvons bien d'encourager ces quartiers pour une meilleure fonction, d'un autre côté, nous nous demandons si c'est à la Ville de Lausanne d'investir de l'argent prélevé des différents comptes : comme M. Vuilleumier l'a confirmé, la démarche a été financée à travers le Fonds du développement durable pour des salaires et différents frais de communication et expertises. Un décompte effectif ne nous est pas donné. Nous avons reçu des coûts estimés pour le plantage de Florençy. Avec cette approche de s'investir dans différents quartiers, l'UDC trouve qu'il faut élaborer un budget, et le tenir, pour ces futurs engagements dans ces quartiers. On s'abstiendra sur ce préavis.

M. David Payot (La Gauche) : – Le pouvoir au peuple ! Ce slogan ne me paraît pas révolutionnaire ; il s'agit d'étymologie de la démocratie et il me paraît normal, pour qui se revendique de la démocratie, de chercher à donner le maximum de compétences aux citoyens. C'est la démarche de la démocratie participative au sens large. La démocratie participative n'est pas un exercice facile, parce qu'elle ne peut pas être proclamée. Elle n'est pas instaurée par décret, par votation ou par acclamation ; il s'agit d'une démarche qui n'est légitime que parce que les citoyens la jugent légitime et s'y investissent.

Le contrat de quartier de Montelly paraît, de ce point de vue, une réussite. Nous pouvons saluer en premier lieu l'engagement des habitants, qui sont à l'origine de cette démarche, qui ne s'est pas démenti au long des deux ans du projet. Si l'ensemble de leurs demandes n'a pas pu se réaliser – loin de là –, nous pouvons saluer une série d'aboutissements qui amélioreront le quotidien du quartier. Nous pouvons aussi saluer le travail de l'Administration, qui a su remettre en cause une partie de ses procédures pour mettre en avant l'expertise des citoyens.

Comparé à l'idée du pouvoir au peuple, le contrat de quartier peut paraître un projet modeste. Son périmètre et son budget sont restés limités et la voix des habitants avait une valeur uniquement consultative. Cette consultation, néanmoins, a été faite avec un soin et un succès rarement atteints à Lausanne. Nous nous réjouissons qu'une telle démarche puisse être reconduite dans un nouveau quartier et bénéficie de l'expérience de la même responsable. Et puisque nous parlons des suites de cette démarche, peut-être pouvons-nous espérer qu'elle inspire les prochaines étapes de la démarche participative de Métamorphose. Le groupe La Gauche appelle donc à approuver les conclusions de ce préavis et se réjouit des prochaines démarches qu'il annonce.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Sans doute, un bon travail a été fait au sein du contrat de quartier, première édition, mais ceci grâce à deux locomotives issues de l'Administration qui, par leur engagement et leur motivation, ont pu conduire le train des demandes de la population ; il leur a fallu beaucoup d'énergie pour expliquer les impossibilités de réaliser près du 50 % de la feuille de route concoctée à cet effet.

S'agissant de tirer un bilan de l'opération, y compris sur le plan financier, il n'y aurait qu'à en prendre acte. Mais, sans aucun doute, ce serait un raccourci, et cela n'implique pas tous les enseignements nécessaires à la poursuite de l'action. Dans ce sens, on peut se demander quel retour sur investissement il sied d'attendre au moment où prend fin cette première expérience. La Municipalité va-t-elle suppléer à l'absence, voire aux carences des relayeurs ? A ce sujet, pour l'avoir vécu, il y a eu un sérieux problème lorsque la caravane de quartier s'est présentée dans le quartier de Montelly. La Municipalité va-t-elle s'ingérer dans les questions de gestion et dans le financement, en apportant son soutien à un nouveau groupement, et sous quelle forme ?

Dès lors qu'a démarré la nouvelle opération dans le quartier des Boveresses par la présentation du 12 juin, la Municipalité ne voudrait-elle pas édicter des lignes directrices

visant la pérennité et/ou l'intégration des groupements constitués à la faveur du contrat de quartier au sein d'associations existantes, notamment des sociétés de développement ? A ce sujet, et tout en déclarant mes intérêts, en tant que membre de la Société de développement du Sud-Ouest et en tant que vice-président de l'Union des sociétés de développement de Lausanne, je me fais, comme il a été dit, l'interprète de son président, M. Bernard Bressenel, des sociétés Boveresses, Eterpeys, Grangette, Praz-Séchaud et de la Sallaz, au sein de laquelle siège un préopinant, M. Picard. La Municipalité entend-elle, par ses actions parallèles, mettre en péril l'existence des sociétés de développement ? Au vu de toutes ces interrogations, vous comprendrez que le groupe PLR s'abstiendra.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – En préambule, merci à ceux qui ont participé à ces débats en commission et fait diverses remarques positives, ou plus mitigées, sur le contrat de quartier de Montelly. Ceux qui ont participé à l'assemblée finale avec une cinquantaine d'habitants, mais aussi ceux et celles qui ont pris le temps de lire les évaluations, considèrent cette démarche comme positive. Ces contrats de quartier commencent un jour, et c'est très important qu'ils aient une fin. Aujourd'hui, ceux qui ont conduit pendant des mois les mêmes personnes dans les associations de quartier se sont constitués en association pour continuer, le plus possible, à avoir un dialogue entre eux au niveau du quartier, mais aussi avec la population.

Par rapport aux sociétés de développement, c'est effectivement une remarque que j'ai entendue pour Montelly, et que j'entends aussi pour les Boveresses. Dans un contrat de quartier, il est absolument indispensable que tous les acteurs du quartier soient concernés, notamment en démarche préalable, c'est-à-dire les commerçants, les habitants, les garderies, mais aussi les sociétés de développement. En ce qui concerne les Boveresses, la société de développement est partie prenante du processus. Elle n'a pas le sentiment qu'on la spolie de ses buts ; c'est même un des moteurs, je dirais, de ce contrat de quartier, parce qu'effectivement, le but est de mettre les gens ensemble pour un dialogue entre la population et les divers acteurs d'un quartier et, ensuite, dans la discussion qu'on doit avoir avec les services de l'Administration et la Municipalité.

Outre les réussites, les projets réalisés, comme l'a dit M. Beaud, doivent être raisonnables et de petite taille ; c'est le but de ces contrats de quartier. Le type de dialogue qui s'établit entre l'Administration et les habitants est salubre, car l'Administration en général, et la Municipalité en particulier, réapprend de manière active à écouter les habitants, à dire ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, et la population émet un certain nombre de vœux et apprend aussi que ce n'est pas tout, tout de suite, ou toujours, mais que c'est plus compliqué. Je ne sais plus qui disait qu'il faudrait que tous les désirs soient réalisés. Je crois que, si une personne ou une association voulait que tous ses désirs soient réalisés, on serait une société utopique. Dans le contrat de quartier de Montelly, en l'occurrence, un certain nombre de choses ont effectivement été réalisées ; des choses seront réalisées dans un délai plus ou moins proche, et d'autres ne seront probablement jamais réalisées, simplement pour des questions techniques, politiques, financières et autres. Je vous remercie de porter de l'intérêt à ce contrat de quartier et je vous remercie de voter la conclusion de ce préavis.

La discussion est close.

M. Gianfranco Gazzola (Soc.), rapporteur : – La conclusion a été adoptée en commission par 6 voix, 4 abstentions et aucune opposition.

Le rapport-préavis est adopté à une grande majorité, avec quelques abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2012/35 de la Municipalité, du 12 juillet 2012 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre acte du présent préavis et de ses annexes sur le contrat de quartier de Montelly et les mesures mises en œuvre ou initiées dans ce cadre.

Postulat de M. Valéry Beaud : « pour une desserte en métro m3 adaptée au futur écoquartier des Plaines-du-Loup »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur, Eddy Ansermet (PLR), Valéry Beaud (Les Verts), Denis Corboz (Soc.), Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Philippe Ducommun (UDC), Sarah Frund (La Gauche), Jacques Pernet (PLR), Vincent Rossi (Les Verts).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

Développement polycopié de M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur

Lieu : rue du Port-Franc 18, salle 368

Date : 30.1.2013, 10 h-11 h 30

Président : M. Roland PHILIPPOZ, Socialiste

Membres : Mme Anne DECOLLOGNY Socialiste – remplace Mme Wermelinger, M. Denis CORBOZ, Socialiste, M. Eddy ANSERMET, Libéral-Radical – remplace Mme de Meuron, M. Jacques PERNET, Libéral-Radical, M. Valéry BEAUD, Les Verts, M. Vincent ROSSI, Les Verts, M. Philippe DUCOMMUN, UDC, Mme Sarah FRUND, La Gauche.

Excusé : M. Alain JEANMONOD, Libéral-Radical

Représentants de l'administration : M. Olivier FRANÇAIS, directeur des travaux, M. Patrick ETOURNAUD, chef du Service des routes et de la mobilité, M. Pierre IMHOF, chef du projet « Métamorphose », Mme Céline REYMOND, secrétaire – Service des routes et de la mobilité (notes de séance).

En introduction, M. le postulant présente l'objet de son initiative visant à doter la ligne du m3 d'une station supplémentaire entre celle des *Casernes* et celle de la *Blécherette*, fin de la ligne projetée. Le projet ne propose qu'une seule station intermédiaire *Marronniers*, s'éloignant ainsi des options choisies par les vainqueurs du projet urbanistique de l'écoquartier qui en prévoyait deux pour desservir ce nouveau quartier à forte densité. De plus, le projet engendrerait une péjoration de la desserte en transport public pour de nombreux habitants actuels.

M. le directeur et les collaborateurs de l'administration expliquent les raisons de ces choix en indiquant que toutes les études menées l'ont été avec les TL. Ils présentent des cartes et les périmètres de dessertes retenus pour les différents moyens de transport en commun, métro et bus, mais en se référant également au projet initial de tram qui était prévu pour cet axe. La ligne de bus 21 sera conservée et contribuera également à l'offre pour les habitants de l'écoquartier ; la ligne 1 sera supprimée. Avec l'abandon du projet de tram et du bus, de nouveaux critères, propres à un métro (vitesse commerciale et coût des stations) ont été retenus. Ainsi, les commissaires sont informés que l'ajout d'une seule station augmenterait le coût du projet d'une vingtaine de millions de frs, soit 10 pour la station et 10 pour l'achat d'une rame supplémentaire. L'ajout d'une station supplémentaire diminuerait l'attractivité du m3 car sa vitesse commerciale passerait de 21 à 19 km/h. Avec le projet tel que proposé, la distance maximale pour rejoindre une station est de 350 m (à vol d'oiseau, ce qui ne tient pas compte des obstacles qui rallongent).

Plusieurs commissaires s'inquiètent des difficultés que vont rencontrer les personnes à mobilité réduites et les mères de famille avec des landaus pour se déplacer sur la première partie - pentue - des Plaines-du-Loup. De manière générale, la question des coûts/bénéfices d'une station supplémentaire reste très discutée, les avantages et les inconvénients formulés ne parvenant pas à emporter l'adhésion souhaitée par les uns et les autres. Un commissaire demande qu'une étude comparative entre les variantes comprenant une et deux stations soit réalisée afin que le Conseil communal puisse faire un choix en toute connaissance de cause. M. le Municipal indiquant que ces études ont été réalisées, l'administration transmettra les documents aux commissaires avec les notes de séance.

Concernant la localisation de la station *Blécherette*, elle constituera une importante interface avec plusieurs lignes de bus et devra desservir le stade projeté à la Tuilière. Pour ces raisons, la station ne peut pas être rapprochée vers le sud pour diminuer la distance entre les deux stations de fin de ligne. Le financement de 20 millions supplémentaires à investir pour une station supplémentaire seraient entièrement à la charge de la Ville, la Confédération et le Canton ayant engagé leur soutien sur la base des montants soumis dans les avant-projets.

Parvenue au terme de la discussion, la commission passe au vote pour le renvoi du postulat à la Municipalité : 4 voix pour, 4 voix contre et une abstention.

Annexes

Urbanisme / JS
01.09.2012

VILLE DE LAUSANNE
Intégration du métro m3 dans l'écoquartier des Plaines-du-Loup
Détermination du nombre de stations sur le tronçon entre la caserne de la Pontaise et le carrefour de la Blécherette
Etude de base pour COPROJ du 06.09.12

Thème	Critères	variante 1 : 3 stations		variante 2 (2a et 2b) : 4 stations	
		évaluation	remarques	évaluation	remarques
Urbanisme et mobilité (contexte)	Cohérence générale avec le projet de PDL	+	conforme au parti urbanistique	+	conforme au parti urbanistique
	Cohérence avec les centralités	+	deux centralités dans le quartier	-	difficile d'animer le site avec une centralité supplémentaire liée à la station
	Desserte des densités (localisation proche des bassins de population)	+		+	
	Cohérence avec la topographie du site	+		+	
	Coordination avec le réseau de MD (accessibilité aux stations)	+		+	
	Conformité aux objectifs du PDL (favoriser les rencontres, inciter à la MD, etc.)	+	favorise les déplacements à pied et vélos intimes au quartier	-	
Système de transport (m3)	Qualité de desserte TP (proximité des stations)	-		+	facilité d'accès accrue avec une station supplémentaire
	Vitesse commerciale	+	vitesse moyenne sur tout le parcours : env. 21 km/h	-	vitesse moyenne abaissée de 1,5 km/h
	Temps de parcours	+	temps de parcours optimal Blécherette - gare	+	temps de parcours allongé de 1 min. environ
	Cadences	+	cadence optimale	-	pour assurer la cadence, une rame supplémentaire nécessaire
	Insertion dans le réseau TP du nord lausannois (rattachement des lignes nord)	+	desserte rapide à destination de la gare attractive pour les lignes à destination du nord	-	péjoration du temps de parcours
	Coûts de construction	+	conforme aux coûts annoncés au stade d'avant-projet	-	renchérissement de env. 10 mos pour une station supplémentaire
Risques	Coûts liés aux besoins en matériel roulant	+		-	nécessaire 1 rame supplémentaire (+ env. 10 mos)
	Coûts d'exploitation	+		-	renchérissement : entretien d'une rame supplémentaire et exploitation de la station
	Population	-	diminution du nombre d'arrêts par rapport à la ligne 1 actuelle	+	
	Partenaires (cantons, Confédération, aggl.)	+		-	renchérissements allant à l'encontre des coûts annoncés aux partenaires et candidats à un cofinancement. Le maintien des coûts annoncés est déterminant pour l'acceptation du projet, et son éventuel cofinancement par la Confédération.
PROPOSITIONS		retenir cette variante.		écarter cette variante.	



Ville de Lausanne, Métamorphose, 2012

PDL DES PLAINES-DU-LOUP

CARTES DES DENSITES

- DENSITES FUTURES PAR ILOTS DANS LE SECTEUR DU PDL
- DENSITES EXISTANTES HORS PERIMETRE DU PDL







Discussion

M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Dans cette première intervention, je ne compte naturellement pas refaire le débat qui a eu lieu en commission, mais, au contraire, vous apporter quelques nouveaux éléments issus des documents que nous avons reçus avec les notes de séance, ainsi que des débats qu'il y a eu récemment dans cette même salle à

propos de la ligne de bus N° 6, et en lien avec le plan directeur localisé des Plaines-du-Loup, qui a été mis en consultation entre-temps, soit cet été.

Tout d'abord, je rappelle que l'objet de mon postulat est de demander d'étudier l'ajout d'une station de métro m3 à l'intérieur de l'écoquartier des Plaines-du-Loup. L'objectif est ainsi de s'assurer que nous n'allons pas réaliser une nouvelle petite économie fâcheuse, telle que nous l'avons déjà vécue avec les tronçons à voie unique des métros m1 et m2, économies qui ont été regrettées très peu de temps après leur mise en service.

Dans le cas du m3, il n'est heureusement pas question d'un tronçon de voie unique, mais d'une station manquante dans l'écoquartier des Plaines-du-Loup. En effet, aujourd'hui, une seule et unique station est prévue à l'intérieur du futur écoquartier, les stations Casernes et Blécherette étant situées aux deux extrémités du quartier. Pourtant, le projet ZIP, lauréat du concours d'urbanisme pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup, prévoyait deux stations au cœur du quartier, qui devrait accueillir à terme quelque 6500 habitants et 3500 emplois. Aujourd'hui, cinq arrêts de bus de la ligne N° 1 sont situés sur ce même tracé – les stations Casernes, Stade Olympique, Parc Vélodrome, Bois-Gentil et Blécherette. Comment allons-nous expliquer à la population et aux usagers des quartiers existants le long de ce tracé que le métro m3 et ses 400 millions d'investissements engendreront une perte de deux arrêts, alors même que ces personnes se sont vu promettre une amélioration de leur desserte en transports publics dans le cadre du projet Métamorphose, particulièrement lors de la votation populaire ?

Souvenez-vous également du débat que nous avons eu il y a peu à propos de la ligne de bus N° 6. Pour les quartiers concernés, certains d'entre vous parlaient alors de péjoration avec l'arrivée du métro m2, de difficultés pour les personnes à mobilité réduite, etc. Vous pourriez répéter ce soir exactement les mêmes propos. En effet, si ce postulat est rejeté, on risque bien de se retrouver dans quelques années pour discuter de remettre la ligne de bus N° 1 sur la route des Plaines-du-Loup tant la desserte du m3 ne sera pas satisfaisante. Mais ce sera probablement trop tard, car la route des Plaines-du-Loup n'aura pas été dimensionnée en conséquence et ne sera plus adaptée pour y faire passer des bus en site propre.

Vous pensez peut-être que l'étude que je demande est déjà faite et que les trois plans qui nous ont été transmis avec les notes de séance constituent cette étude. Soyons sérieux : cela ressemble-t-il vraiment à une étude poussée ? Je vais prendre deux exemples : le tableau qui nous a été remis avec les notes de séance, qui compare la variante à 3 stations et à 4 stations ; donc à 3 stations, c'est une dans l'écoquartier, et à 4 stations, c'est deux dans l'écoquartier. Le tableau présente des plus ou des moins en fonction de différents critères. Si je prends la première ligne de ce tableau, je lis « cohérence générale avec le plan directeur localisé ». On voit sur le plan qui va être projeté que le projet à 3 stations retenu reçoit un tout beau plus. Si on regarde le PDL – je projette le plan directeur localisé avec, en rouge, la position des stations dans le projet actuel –, à la page 106 du plan directeur localisé, nous pouvons lire les objectifs et principes suivants : « positionner les arrêts de transports publics en relation avec les espaces publics majeurs ». Ou encore, à la page 104 : « mettre en cohérence les arrêts de transports publics et les axes de mobilité douce ».

Revenons au plan projeté ici. Les deux espaces publics majeurs sont la surface verte dans la partie centrale, légèrement au nord du quartier, et la grande surface jaune au sud, à l'emplacement à peu près du stade olympique actuel. La station de métro est représentée par le point rouge qui se situe entre ces deux espaces publics. Eh oui, mesdames et messieurs, ces espaces correspondent à la position des arrêts projetés dans le concept urbanistique du quartier qui a été lauréat du concours d'urbanisme. Elles ne correspondent pas à celles du projet de m3 actuel. Oui, vous ne rêvez pas, le projet de métro m3 n'est pas conforme au projet urbanistique de l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

Si je prends encore rapidement la deuxième ligne du tableau qui nous a été remis, je lis : « cohérence avec les centralités », où le projet à 3 stations retenu reçoit un tout beau plus, à

nouveau, pour la présence de deux centralités dans le quartier, et où la variante à 4 stations reçoit, au contraire, un moins avec la mention : « difficile d'animer le site avec une centralité supplémentaire liée à la station ». Pourtant, dans le cadre du Plan directeur communal en cours de révision, on nous a présenté, en séance de la commission consultative d'urbanisme et des transports, l'idée d'une centralité linéaire tout au long de la route des Plaines-du-Loup. Cherchez l'erreur ! Je m'arrêterai là pour l'instant et j'espère que ces quelques démonstrations vous auront convaincus qu'il est nécessaire de réaliser l'étude que je préconise et de renvoyer ce postulat à la Municipalité. A l'unanimité, les Verts vous recommandent de le faire.

M. Philippe Ducommun (UDC) : – Les explications fournies par le municipal en charge du dossier et de ses services lors de la commission, et retranscrites parfaitement dans le rapport de la commission, sont claires. L'ajout d'une station augmenterait non seulement considérablement le coût du projet, mais diminuerait de surcroît la vitesse commerciale du métro. De plus, grâce à la présence préservée de la ligne 21 et la proximité de la ligne N° 8, la distance maximale pour rejoindre une station du projet est de 350 mètres à vol d'oiseau, ce qui reste convenable. Pour ces raisons, au nom du groupe UDC, je vous invite à refuser la prise en considération de ce postulat.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Le groupe PLR s'opposera aussi à la prise en considération de ce postulat. En effet, le mieux est l'ennemi du bien, monsieur Beaud, et il nous semble que votre proposition est disproportionnée et inopportune. Disproportionnée parce qu'évidemment, on peut s'opposer à la création d'arrêts de métro supplémentaires, sauf si on comprend différemment le quartier des Plaines-du-Loup, tel qu'il ressort des travaux de la commission et de la présentation par la Municipalité. Et inopportun, parce que, dans une période difficile, chargée par de multiples demandes, il nous semble que Lausanne a les yeux plus gros que le ventre en demandant une station supplémentaire à cet endroit, pour un tel projet.

Encore une fois, les coûts liés à ce projet ne sont pas du tout comparables à la réintroduction d'un bout de la ligne N° 6 ; on n'est pas du tout dans le même ordre de grandeur. S'agissant d'une station de métro, on ne peut tout simplement pas dire que, dans quelques années, on se mordra les doigts de ne pas avoir créé cette station. Je crois que ce n'est pas du tout le sens de la création de l'écoquartier tel qu'il est prévu. Dès lors, je vous invite à refuser cette proposition.

M. Denis Corboz (Soc.) : – Le groupe socialiste est sensible aux arguments développés et proposés par le postulant, mais, à une courte majorité, et avec de très nombreuses abstentions, il vous invite à refuser le postulat.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Je suis surpris d'entendre que beaucoup se voilent la face sur un simple postulat, qui demande l'étude de l'opportunité d'installer une station supplémentaire à l'endroit proposé par M. Beaud. Personnellement, je n'ai pas la science infuse, je ne suis pas ingénieur civil, comme notre municipal ; il n'est pas urbaniste et je ne suis pas sûr qu'il soit spécialiste des transports publics, même s'il a une grande expérience. Il serait raisonnable que d'aucuns se penchent sur ce dossier et nous disent quels sont les vrais coûts, quels sont les enjeux, quels sont les avantages et les inconvénients d'une telle disposition. Dire, a priori, que c'est une mauvaise idée qui va coûter très cher et qui ne va rien rapporter du tout, qu'on ne veut pas entendre parler d'une station à cet endroit, alors que les urbanistes l'avaient prévue, c'est une politique de l'autruche ; on se met la tête dans le sable et on n'en veut pas, parce que c'est Vert. Cela vient de la gauche et c'est Vert ; quelle horreur !

Donc, le groupe La Gauche, qui n'a pas la science infuse et qui attend pour voir, votera la prise en considération de ce postulat et attendra que la Municipalité nous dise quelles sont ses déterminations sur cette opportunité de réaliser l'étude de l'implantation d'une station à cet endroit.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – C'est vrai que je suis un peu étonné d'entendre certains propos, notamment ceux de M. Ducommun, qui a visiblement préparé son intervention sur la base de ce qui nous a été présenté en commission. Mais j'ai justement présenté de nouveaux éléments qui, à mon avis, auraient pu faire changer d'avis plus d'un dans cette salle.

Au niveau des coûts, c'est clair qu'on parle d'un coût d'infrastructure d'environ 10 millions, selon les chiffres qui nous ont été présentés ; je les prends comme tels. Je ne sais pas, j'aurais aimé que cette étude nous donne des coûts plus détaillés pour qu'on puisse se prononcer en connaissance de cause. Dix millions sur un projet à 415 millions, c'est environ 2 % ; ce n'est même pas la marge d'erreur qu'on a dans l'évaluation des coûts de tels projets. Ce projet va, en plus, subir encore des améliorations et des optimisations d'ici sa réalisation.

Je rappelle qu'il y a plusieurs éléments du métro m2 qui n'ont pas été réalisés tel qu'il a été mis à l'enquête. Des améliorations ont été apportées en cours de route et il y a eu différentes modifications. Il y en aura inévitablement et je crois qu'on pourrait au moins faire cette étude pour avoir tous les éléments. C'est un investissement conséquent et on peut au moins réfléchir un peu avant de se prononcer et que le Canton débourse des sommes importantes. Une fois de plus, on risque de regretter très fortement, comme pour le m1 et le m2, de partir un peu tête baissée dans ce projet. On doit avoir ces éléments pour se prononcer sur le m3 de façon générale.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Je suis curieux de savoir pour quelle raison le groupe socialiste recommande le rejet de ce postulat ; on a entendu cette recommandation, mais elle n'est pas motivée.

Parmi les arguments en opposition au postulat figure le fait que la ligne 21 sera maintenue avec Métamorphose. Mais, si on regarde les plans présentés – on voit que ces plans sont un peu faussés, parce qu'en réalité, le terrain n'est pas plat, il y a une forte montée jusqu'au Vélodrome –, l'arrêt du 21 qui serait opérationnel pour le quartier des Plaines-du-Loup est celui qui se trouve à partir de Beau-Site, de Gratta-Paille et Bossons. Or ces arrêts sont de l'autre côté, à l'ouest du quartier. A l'est du quartier, il n'y aurait que l'arrêt des Plaines-du-Loup qui desservirait le quartier Métamorphose.

Comme l'a dit mon collègue, Alain Hubler, il s'agit d'une étude. Il nous semble indispensable de faire cette étude, parce qu'il y a fort à parier que, par la suite, on se rendra compte de l'erreur qu'il y a eue à ne pas prévoir un arrêt supplémentaire. Il apparaît évident en regardant le plan que le fait que la ligne 21 soit maintenue de l'autre côté du quartier n'est pas suffisant par rapport à l'accessibilité aux transports publics pour toute la partie est du quartier des Plaines-du-Loup ; cela concerne non seulement le quartier des Plaines-du-Loup en tant que tel, mais aussi l'autre partie de la ville, les quartiers qui existent actuellement de l'autre côté de la route, qui ne seront plus desservis par le bus N° 1 ; il n'y aura plus qu'un seul arrêt au niveau du Vélodrome. Pour cette raison, je recommande à mes collègues d'accepter l'étude proposée par notre collègue Valéry Beaud.

M. Denis Corboz (Soc.) : – Pour répondre à M. Oppikofer, dans un premier temps, le groupe socialiste s'est opposé à ce postulat pour des raisons de coût. Ce sont 10 millions pour une nouvelle rame et 10 millions pour une station supplémentaire. Pour maintenir la cadence, il faut donc racheter une rame, il faut construire des hangars, des entrepôts et il y a des coûts de maintenance. L'estimation faite par M. Français est de l'ordre de 20 à 25 millions ; cela nous paraît une dépense conséquente. L'autre argument qui nous avait marqué, c'était la distance entre les deux stations, soit au maximum 350 mètres à marcher si on se trouve pile au centre, entre deux stations. M. Valéry Beaud est revenu avec d'autres arguments, qui ont troublé le groupe socialiste, ou en tout cas permis une réflexion différente. C'est pour cette raison que la majorité de contre s'est trouvée amoindrie ; il y a eu quelques oui et pas mal d'abstentions.

M. Jacques Pernet (PLR) : – M. Corboz a dit ce que je voulais dire concernant les coûts de maintenance. M. Beaud a dit que cela coûtait 10 millions pour créer une station, mais les coûts de maintenance sont également importants. Si mon souvenir est bon, en commission, on nous avait parlé de 10 millions annuels. Je ne sais pas si c'est juste, mais cela me semble beaucoup. Peut-être que ce serait intéressant de le savoir.

Mais, 350 mètres, c'est environ 3 ou 4 minutes à pied – peut-être 5 minutes. Ce n'est vraiment pas loin. Il est important de savoir que le but du métro, c'est d'aller le plus vite possible et de pouvoir transporter le plus de monde possible rapidement, d'où l'importance de ne pas avoir trop de stations.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Je n'aimerais pas faire un faux pas dans la valse des millions. On parle de 10 millions et, dans le rapport de la commission, je constate que le financement pour une station supplémentaire est de 20 millions. Je me réjouis d'entendre la réponse qui sera donnée concernant le montant exact de ce coût supplémentaire.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Si on écoute M. Pernet, et si on pousse le raisonnement plus loin, le meilleur métro, c'est celui qui n'a pas d'arrêt du tout, puisque, de cette manière, il sera vraiment rapide.

Si on veut répondre à M. Henchoz, la vraie réponse sera donnée lorsqu'on fera la vraie étude et pas avec un simple tableau d'évaluation, qui a certainement beaucoup de qualités, mais qui ne donnera pas de chiffre précis ni des arguments vraiment pointus sur une décision irréversible. Cela mérite qu'on se penche un peu sur les besoins des habitants, sur la véritable politique de transfert modal qu'on veut mettre en place dans les Plaines-du-Loup, parce que cette décision ne pourra pas être renversée une fois qu'on aura fait les travaux et qu'on se rendra compte que, finalement, il aurait mieux valu faire deux stations au lieu d'une.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – La justification de la construction de ce nouveau métro est, chose très intéressante, l'urbanisation forte de ce secteur de l'écoquartier ; on fera donc un petit arrêt pour ce quartier. Il me semble que c'est une contradiction importante. Je ne vois pas pourquoi construire et dépenser les 400 millions au départ si l'on a ce type de raisonnement. De plus, il s'agit d'une demande d'étude. La Municipalité, dans sa sagesse, aurait tout intérêt à mener cette étude et à donner les réponses à ce Conseil pour éviter les humeurs potentielles qui risqueraient de surgir lors de débats futurs, quand il s'agira de passer à la phase de réalisation et du financement.

Je recommande aux groupes, aux indécis et aux abstentionnistes de vraiment reconsidérer la chose. On parle ici d'une étude, qui servira aussi à soutenir notre prise de décision future pour des investissements très importants.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Je suis désolé de reprendre la parole, mais j'ai oublié de répondre à un élément important, soit la vitesse commerciale. C'est clair qu'ajouter une station a un impact en vitesse commerciale sur les stations qui se situent plus loin, en bout de ligne ; en l'occurrence, c'est une seule station. Donc l'impact d'une station en plus dans le quartier sera uniquement en termes de vitesse commerciale sur la dernière station de la ligne ; cela ne changera rien du tout pour l'exploitation du restant de la ligne.

Au niveau des finances, effectivement, pour une nouvelle station, on nous a présenté des coûts de 10 millions et, après, il y a des coûts éventuellement pour une nouvelle rame. Mais c'est un peu fort aujourd'hui de pouvoir dire, sans l'étude en question, qu'une nouvelle rame est déjà nécessaire parce qu'on rajoute une station. On n'en sait rien. Il faut justement l'étudier pour qu'on ait réellement les implications financières d'une telle décision.

Concernant les 350 mètres, au moment où j'ai déposé mon postulat, le projet a un peu évolué et la station a été déplacée. Donc, aujourd'hui, on est effectivement à peu près à 350 mètres ; avant, c'était plus loin. Par contre, ces 350 mètres sont en ligne droite et, si on regarde le projet, le concept d'urbanisation du quartier, cette distance réelle à parcourir

sera beaucoup plus longue ; je pense notamment au quartier de Maillefer qui, aujourd'hui, utilise beaucoup le bus N° 1 le long de la route des Plaines-du-Loup ; le quartier sera clairement péjoré sur cette desserte en transports publics.

M^{me} Mirelle Knecht (Soc.) : – J'habite le quartier de Maillefer. Actuellement, un grand nombre de personnes qui habitent le quartier doivent marcher cinq à dix minutes jusqu'à l'arrêt de bus le plus proche ; ces personnes vont en direction du 1 et du 21. Supprimer un arrêt intermédiaire serait une péjoration de cette situation. Personnellement, je voterai pour cette étude.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Je suis assez choqué par les propos de M. Beaud, qui dit que la Municipalité n'a pas fait d'étude et n'a pas optimisé le nombre de stations. Tous les documents synthétiques qui sont en notre possession vous ont été dûment remis ; si vous en voulez plus, on peut en donner plus, mais je vais essayer de les synthétiser et les rappeler. Ce projet fait aussi l'objet d'une décision dûment coordonnée entre l'Etat de Vaud et la Municipalité, et vous pensez bien que ces questions de base ont été posées par la Municipalité.

Une étude a donc déjà été faite, et j'insiste, puisque le postulat demande une étude. Cette étude prend en compte la notion du coût et de l'utilité, ainsi que la problématique du déplacement des personnes. La distance entre deux stations dans la variante municipale – j'appellerai l'autre variante la variante Beaud – est de 500 mètres. Ce qui veut dire que, si vous voulez aller à une station, vous devez marcher 250 mètres. Les deux stations qui sont en discussion représentent la variante municipale ; elles sont toutes sur la zone du plateau, soit la zone plate. Ce qui veut dire que les gens se déplaceront non pas avec une pente, mais depuis le stade olympique, à Bois-Gentil et après à la station terminale du 1. Il faut donc marcher 250 mètres à pied ! Il faut mettre les choses à niveau. On demande aux citoyens lausannois qui habitent ou qui habiteront ce quartier de marcher 250 mètres et sur une zone relativement plate. Voilà pour l'enjeu.

Oui, on a fait des analyses et il y a eu des propositions initiales du bureau qui a déposé le PDL. A très juste titre, il a proposé de faire deux stations. Je rappelle qu'au départ, c'était un tram et non un métro. Même si on peut avoir ce dialogue et cet échange, il faut avoir la notion du coût d'une utilité. Nous avons donc réfléchi, nous avons étudié, nous avons donné les réponses : oui, ce sont 20 millions et non 10 millions ; il y a 10 millions pour les travaux de génie civil, plus les signaux qui doivent être connectés à cette station ; à cela, il faut ajouter une rame, parce qu'il y a une perte de temps de l'ordre de la minute – un peu moins selon la vitesse commerciale ; aujourd'hui, la vitesse commerciale n'est pas tout à fait celle qu'on aimerait. On a dit en séance, pour être plus précis, que cela représentait une perte de quarante à cinquante secondes, si on peut aussi améliorer la vitesse commerciale. Cela veut dire qu'il y a une perte de 1 km/h environ sur la longueur du tracé.

Monsieur Beaud, vous faites référence au m2 ; je m'en réjouis. On s'est justement demandé si on n'avait pas trop de stations et, aujourd'hui, quand vous discutez avec les habitants sous-gare, certains reconnaissent qu'il y a sans aucun doute une station de trop sur cette partie. Une station de trop dans la partie sous-gare péjore le temps de parcours, dans lequel la distance entre deux stations est tellement proche que, finalement, il est relativement irrationnel d'avoir accepté cette station. Preuve en est, tous les métros au monde n'ont jamais de distance entre stations de 500 mètres. Pour le m3, nous mettons des stations tous les 500 mètres ; c'est donc un confort et un luxe important, que nous pensons que nous devons nous payer, mais augmenter cela nous paraît exagéré.

Nous avons donc fait des modifications très importantes par rapport au m2. On aurait bien aimé modifier le passage sous la voie CFF ; malheureusement, on a appris trop tard qu'il n'y avait pas d'étude, tandis qu'ici, on vous dit qu'une étude a été faite. On pourra d'ailleurs en discuter quand vous traiterez le PDL et ce qu'il en est.

Je vous rends aussi attentifs au fait qu'avoir trop d'exigences, c'est couler le projet ! Vous pensez que 5 % de plus-value, comme cela, parce qu'on met une station de plus, ce n'est

pas beaucoup d'argent ; mais ce sont 20 millions de plus. Je rappelle que, dans la dotation initiale à Berne, quand le projet a été analysé, le rapport coût/utilité paraissait relativement important par rapport à d'autres projets en concurrence au niveau suisse. Donc, rajouter une charge à ce projet, c'est, bien sûr, retarder sa réalisation et, sans aucun doute, s'il y a une réaction de Berne, il peut aussi y avoir une réaction des députés du Canton de Vaud, qui trouveront que cette facture est peut-être trop importante.

Je vous rappelle à la raison. Si le postulat demande de faire une étude, on a pu en discuter ; c'est d'ailleurs pour cela que la Municipalité a demandé qu'il y ait un échange avec le postulant et une délégation de votre Conseil pour donner le résultat de cette étude, avec les niveaux de référence que je vous ai donnés. Je vous « recommande » d'être attentifs aux deniers publics et, surtout, que ce projet passe la rampe par rapport à son rapport coût/utilité.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Monsieur Français, la première phrase de mon postulat dit que, durant la première moitié de cette année – donc l'année dernière –, des études d'optimisation de l'avant-projet du m3 et des synergies avec le m2 ont été réalisées, avec des résultats plutôt enthousiasmants et encourageants. Oui, il y a eu une étude d'optimisation de l'avant-projet du m3, je ne l'ai jamais contesté. Maintenant, l'étude qui est demandée est spécifiquement liée au positionnement des stations et, en commission, on ne nous a rien présenté de plus. On nous a uniquement transmis ce tableau, avec trois plans ; je n'appelle pas cela une étude. Si réellement elle existe, tant mieux, ce sera facile de répondre à mon postulat ; je pense donc qu'on peut tranquillement le renvoyer à la Municipalité.

Je prends note, monsieur Français, que vous dites que le projet de m3 prévoit de mettre des stations tous les 500 mètres. Je vous invite à le faire réellement, puisque ce n'est justement pas le cas et c'est ce qu'on peut souhaiter. Aujourd'hui, la distance interstations est d'à peu près 700 mètres. Je vous invite alors à suivre vos propos et à répondre positivement à mon postulat. De plus, les stations ne sont pas à plat, étant donné qu'il manque une station sur le bas du projet, depuis la station Casernes ; on ne peut pas dire qu'entre Casernes et Stade Olympique c'est plat ; la pente est très conséquente et je pense que la plupart des gens qui habitent dans ce secteur descendront plutôt à la station suivante pour revenir en arrière.

Enfin, par rapport aux stations sous-gare, je partage totalement votre avis : il y a trop de stations et il y a certainement une station de trop sous-gare. Mais on ne parle pas du tout des mêmes distances interstations. Sous-gare, les distances entre les stations sont extrêmement faibles, et beaucoup plus faibles que si l'on ajoutait une station dans l'écoquartier des Plaines-du-Loup. Et c'est un peu exagéré de dire que ce postulat peut couler le projet de m3. Oui, peut-être que cela ne tombe pas très bien au niveau du calendrier, parce que le projet est en cours d'évaluation à Berne. Mais le postulat a été déposé il y a plus d'une année et c'est aujourd'hui qu'on traite son entrée en matière. Mais ce n'est pas la demande d'une étude qui va fondamentalement remettre en question la viabilité du projet de métro m3.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je demande l'appel nominal.

Cette proposition est appuyée par cinq conseillers.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Le débat qui est lancé sur la mise en doute de l'optimisation est intéressant. Je commence un peu à m'inquiéter, car cette optimisation a été demandée en son temps par le conseiller d'Etat Marthaler. C'est lui qui nous a fait cette demande d'optimiser le tracé ; et vous êtes ingénieur, vous savez très bien que, quand on optimise, on optimise bien sûr les entrées et les sorties par rapport aux moyens de transport. On a donc eu l'obligation d'être attentif à ce tracé et de rentrer assez loin dans le projet, puisqu'aujourd'hui, la SIA travaille par phase itérative, c'est-à-dire, on a une idée et on travaille plus ou moins 30 % ; on fait l'étude préliminaire et on travaille à plus ou moins 20 % ; puis on fait l'avant-projet. On avance de plus en plus de cette manière. On doit avancer dans les coûts parce qu'on optimise le projet.

Les études géologiques ont été faites et, aujourd'hui, on a peu d'incertitudes. Le positionnement des stations, et plus particulièrement leur positionnement en profondeur, a également été fait, ainsi que le positionnement dans l'environnement du bâti actuel, voire du bâti futur. Concernant les distances entre les stations, vous avez raison, on n'est pas en ligne droite ; je corrige mes propos par rapport à tout à l'heure : on est peut-être à 520-550 mètres entre ces deux stations ; je n'ai pas pris le mètre exact pour le faire. Donc, j'ai donné une distance pour le piéton moyen de 250 mètres ; je rajoute mon erreur, puisque j'ai une erreur de 20 %, et on arrive à 300 mètres.

En ce qui concerne la pente, les stations fixes sont Pontaise et Blécherette, où il y a le bus N° 1. La question est de savoir si on met une ou deux stations dans cette interface. Que vous en construisiez une ou deux, vous êtes sur ce que j'appelle le plateau, parce que vous avez passé cette fameuse montée du Stand ; la première station variante Beaud est devant le Stade Olympique et la station municipale est un peu plus loin, près de la zone de détente où il y a l'école. Si on prend la variante Beaud – il y a encore une variante – il y aura une station un peu plus loin, au nord.

Je vous prie de m'excuser si vous n'avez pas reçu les documents ; en principe, j'ai transmis tous les documents à la commission. Ce qui a été transmis à la commission et ce que je viens de vous dire a convaincu une partie de votre assemblée de ne pas accepter le postulat de M. Beaud, parce que cette étude a été dûment faite et documentée, transmise au Conseil d'Etat, et le Conseil d'Etat a transmis cet objet à la Berne fédérale en juin 2012, parce qu'il était convaincu qu'il y avait une optimisation du projet.

La discussion est close.

M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur : – Le vote de la commission sur cet objet était très partagé : 4 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, le postulat Valéry Beaud est refusé par 40 voix contre 39 et 5 abstentions.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Adam Yves, Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Buclin Hadrien, Chautems Jean-Marie, Clivaz Philippe, Crausaz Mottier Magali, Decollogny Anne-Françoise, Dupuis Johann, Evéquo Séverine, Faller Olivier, Ferrari Yves, Gazzola Gianfranco, Gebhardt André, Graber Nicole, Hubler Alain, Knecht Evelyne, Knecht Mirelle, Lapique Gaëlle, Mayor Isabelle, Michaud Gigon Sophie, Müller Elisabeth, Neumann Sarah, Nsengimana Nkiko, Oppikofer Pierre-Yves, Ostermann Roland, Payot David, Rastorfer Jacques-Etienne, Rebeaud Laurent, Resplendino Janine, Rossi Vincent, Ruf Florian, Thambipillai Namasivayam, Trezzini Giampiero, Velasco Maria, Mottier Vincent, Voutat Marlène.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Christiane, Blanc Mathieu, Bürgin Daniel, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, Corboz Denis, de Meuron Thérèse, Ducommun Philippe, Eggenberger Julien, Fracheboud Cédric, Gaillard Benoît, Gaudard Guy, Ghelfi Fabrice, Graf Albert, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Ichtors Anne-Lise, Jeanmonod Alain, Laurent Jean-Luc, Longchamp Françoise, Marti Manuela, Meystre Gilles, Mivelaz Philippe, Moscheni Fabrice, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Rapaz Roland, Salzmann Yvan, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Voiblet Claude-Alain, Wild Diane.

Se sont abstenus : M^{mes} et MM. Mach André, Philippoz Roland, Ruiz Vazquez Francisco, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une desserte en métro m3 adaptée au futur écoquartier des Plaines-du-Loup » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

La séance est levée à 20 h.
